



FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE (2011)
Site du moulin à grain de la rivière Creuse (CjEe-3)

**DIRECTION DU BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE-
ÎLES-DE-LA-MADELEINE**



MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE (2011)
SITE DU MOULIN À GRAIN DE LA RIVIÈRE CREUSE (CjEe-3)

Direction du Bas-Saint-Laurent—Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine
Direction générale de Québec et de l'Est

Permis de recherche archéologique au Québec : 11-ARTE-02
N° de contrat, ministère des Transports : 6203-11-AD02
Projet : 154-02-2013

Rapport préparé par :

Artefactuel, coop de travail

C. P. 70030, succ. Saint-Jean-Baptiste
Québec (Québec) G1R 6B1

Téléphone : 418-999-0138

Adresse de courriel : info@artefactuel.ca
Site Web : www.artefactuel.ca

Avril 2012

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----|
| LISTE DES FIGURES | iii |
| LISTE DES PHOTOGRAPHIES..... | iv |
| ÉQUIPE DE RÉALISATION | vi |
| 1.0 INTRODUCTION | 1 |
| 2.0 MANDAT | 5 |
| 3.0 MÉTHODES ET TECHNIQUES DE FOUILLE | 6 |
| 3.1 Système de référence | 6 |
| 3.2 Méthode d'intervention sur le terrain | 6 |
| 4.0 HISTORIQUE | 9 |
| 4.1 Recherches documentaires | 9 |
| 4.2 État des connaissances archéologiques et historiques concernant le site CjEe-3 | 12 |
| 4.3 Nouvelles recherches historiques concernant le site CjEe-3 | 14 |
| 5.0 RÉSULTATS DE LA FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE | 21 |
| 5.1 Sous-opération 1A | 21 |
| 5.1.1 Description | 21 |
| 5.1.2 Interprétation | 24 |
| 5.2 Sous-opérations 2A et 2B | 34 |
| 5.2.1 Description | 34 |
| 5.2.2 Interprétation | 35 |
| 5.3 Sous-opération 3A | 37 |
| 5.3.1 Description | 37 |
| 5.3.2 Interprétation | 37 |
| 5.4 Sous-opération 3B | 39 |
| 5.4.1 Description | 39 |
| 5.4.2 Interprétation | 41 |
| 5.5 Sous-opération 3C | 48 |
| 5.5.1 Description | 48 |
| 5.5.2 Interprétation | 48 |
| 5.6 Sous-opération 3D | 52 |
| 5.6.1 Description | 52 |
| 5.6.2 Interprétation | 52 |
| 5.7 Sous-opération 3E | 55 |

| | | |
|-------------|---|-----------|
| 5.7.1 | <i>Description</i> | 55 |
| 5.7.2 | <i>Interprétation</i> | 56 |
| 5.8 | Sous-opération 4A | 59 |
| 5.8.1 | <i>Description</i> | 59 |
| 5.8.2 | <i>Interprétation</i> | 59 |
| 5.9 | Pièces de bois (5A) retrouvées dans le fossé au sud-est du site CjEe-3 ... | 62 |
| 5.9.1 | <i>Description</i> | 62 |
| 5.9.2 | <i>Interprétation</i> | 62 |
| 5.10 | Vestiges associés à l'ancien pont ferroviaire sur chevalet de bois (trestle) | 65 |
| 5.10.1 | <i>Description</i> | 65 |
| 5.10.2 | <i>Interprétation</i> | 66 |
| 5.11 | Empierrement du côté sud de la rivière Creuse et « barrage de déviation » | 70 |
| 6.0 | CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS | 73 |
| 7.0 | BIBLIOGRAPHIE | 75 |
| ANNEXE 1 | CATALOGUE DES PHOTOGRAPHIES | 78 |
| ANNEXE 2 | INVENTAIRE DES ARTEFACTS | 87 |

LISTE DES FIGURES

| | |
|--|----|
| Figure 1 : Localisation générale du projet d'aménagement routier inventorié (source : ministère des Transports du Québec, Service de la géomatique, 2010) | 2 |
| Figure 2 : Localisation des secteurs 5 (ch. 14 + 000 à 14 + 064), 6 (ch. 14 + 000 à 14 + 680) et 7 (ch. 14 + 085 à 14 + 680)..... | 3 |
| Figure 3 : Localisation du site CjEe-3..... | 4 |
| Figure 4 : Plan général des sous-opérations du site CjEe-3 | 8 |
| Figure 5 : Localisation sur carte topographique du projet n° 154-02-2013, des inventaires archéologiques déjà réalisés ainsi que des sites archéologiques déjà connus à proximité (Source : Patrimoine Experts, à paraître : 11) | 11 |
| Figure 6 : Localisation de la rivière Creuse et du moulin à moudre sur une photographie aérienne de 1948 (source : Photothèque nationale de l'air, Ressources naturelles du Canada, n° A11659_002) | 13 |
| Figure 7 : Plan d'expropriation daté du 3 septembre 1947 (source : ministère des Transports du Québec)..... | 17 |
| Figure 8 : Le moulin à moudre, photo prise en 1941, vue vers le sud-est (source : Landry, 2005) | 17 |
| Figure 9 : Chemin de fer Témiscouata SXP12, le 3 décembre 1894 (source : ministère des Transports du Québec) | 18 |
| Figure 10 : Le « trestle » (pont sur chevalet de bois du chemin de fer) qui permettait d'enjamber la rivière Creuse. Photo prise avant 1948. Vue vers le sud-est (source : Landry, 2005)..... | 19 |
| Figure 11 : Plan du chemin de fer daté de 1952 (source : ministère des Transports du Québec) | 20 |
| Figure 12 : Plan détaillé des sous-opérations du site CjEe-3 | 26 |
| Figure 13 : Stratigraphie de la paroi nord, sous-opération 1A | 27 |
| Figure 14 : Stratigraphie de la paroi est, sous-opération 1A | 28 |
| Figure 15 : Croquis du mécanisme d'un moulin à eau (Archéotec, 2008)..... | 29 |
| Figure 16 : Croquis du mécanisme d'un moulin à eau (Langlois, 2005) | 29 |
| Figure 17 : Croquis stratigraphique d'une portion de la paroi est, sous-opération 2B | 36 |
| Figure 18 : Croquis stratigraphique de la portion centrale de la paroi nord, sous-opération 3A | 38 |
| Figure 19 : Stratigraphie de la section nord de la paroi ouest, sous-opération 3B..... | 43 |

| | |
|--|----|
| Figure 20 : Stratigraphie de la section nord de la paroi est, sous-opération 3B..... | 44 |
| Figure 21 : Stratigraphie de la section centre de la paroi est, sous-opération 3B | 45 |
| Figure 22 : Stratigraphie des sections centre et ouest de la paroi sud, sous-opération 3C..... | 50 |
| Figure 23 : Stratigraphie des sections centre et est de la paroi nord, sous-opération 3E | 57 |
| Figure 24 : Plan détaillé des vestiges (6A) sous le pont de la piste cyclable | 67 |
| Figure 25 : Plan détaillé d'un empierrement du côté sud de la rivière Creuse et d'un « barrage de déviation » | 71 |

LISTE DES TABLEAUX

| | |
|---|----|
| Tableau 1 : Inventaires archéologiques déjà réalisés à proximité du projet n° 154-02-2013 (Source : Patrimoine Experts, à paraître : 7) | 9 |
| Tableau 2 : Sites archéologiques connus localisés à proximité du projet n° 154-02-2013 (Source : Modifié à partir de Patrimoine Experts, à paraître : 7-8) | 10 |

LISTE DES PHOTOGRAPHIES

Photo de la page couverture : Projet n° 154-02-2013, vue générale du site (CjEe-3), portion sud, direction est (photo n° 154-02-2013-269).

| | |
|---|----|
| Photo 1 : Vue du vestige 1A100 jusqu'à sa base, extrémité sud, direction ouest (photo n° 154-02-2013-024) | 30 |
| Photo 2 : Vue générale de 1A100, partie supérieure, direction est (photo n° 154-02-2013- 207) | 30 |
| Photo 3 : Vestige 1A100 et ouverture en « U », direction ouest (photo n° 154-02-2013-204) | 31 |
| Photo 4 : Parement est de 1A100, portion sud, direction ouest (photo n° 154-02-2013-202) | 32 |
| Photo 5 : Bouteille d'huile ou de parfum (lot 1A2)..... | 33 |
| Photo 6 : Éclats de taille en calcédoine (lot 1A3)..... | 33 |
| Photo 7 : Fragments de béton (vestige 2A100), vue de face, direction nord (photo n° 154- 02-2013-069) | 36 |
| Photo 8 : Vue en plan d'un agencement de pierres avec briques de chaque côté, direction sud (photo n° 154-02-2013-151) | 46 |
| Photo 9 : Vue en plan d'une poutre à la moitié du centre-nord de 3B, direction sud (photo n° 154-02-2013-156) | 46 |

| | |
|---|----|
| Photo 10 : Vue générale portion centre (grosses pierres) de 3B et 3E, direction ouest (photo n° 154-02-2013-246) | 47 |
| Photo 11 : Couvercle (lot 3B4) | 47 |
| Photo 12 : Fer à cheval (lot 3C5) | 51 |
| Photo 13 : Vue générale du sondage au sud dans 3D, fin 3D2, début 3D3, direction nord (photo n° 154-02-2013-210)..... | 54 |
| Photo 14 : Vue détaillée du sondage au sud dans 3D, fin 3D4, début 3D5 (stérile), direction nord (photo n° 154-02-2013-215) | 54 |
| Photo 15 : Vue détaillée de 3E100, direction nord (photo n° 154-02-2013-226)..... | 58 |
| Photo 16 : Vue générale fin excavation 4A, direction sud-est (photo n° 154-02-2013-117) | 61 |
| Photo 17 : Vue générale portion nord des grosses poutres (5A) de bois dans le fossé, direction ouest (photo n° 154-02-2013-002) | 63 |
| Photo 18 : Crampon avec rondelle bombée fiché dans une pièce de bois, portion sud, direction ouest (photo n° 154-02-2013-007) | 63 |
| Photo 19 : Poutre avec encoches, direction ouest (photo n° 154-02-2013-010) | 64 |
| Photo 20 : Détail de résidu de goudron sur une poutre, direction est (photo n° 154-02-2013-017) | 64 |
| Photo 21 : Vue générale de 6A100 et 6A300, direction nord (photo n° 154-02-2013-276) | 68 |
| Photo 22 : Vue générale de 6A200, direction sud-est (photo n° 154-02-2013-191) | 68 |
| Photo 23 : Vue générale des trois piliers dans la rivière, direction sud-ouest (photo n° 154-02-2013-188) | 69 |
| Photo 24 : Vue 6A400, direction sud-ouest (photo n° 154-02-2013-280) | 69 |
| Photo 25 : Vue générale du mur de soutènement, rive sud de la rivière, direction ouest (photo n° 154-02-2013-161) | 72 |
| Photo 26 : Vue de la rivière avec les pierres courbes (barrage de déviation), direction est (photo n° 154-02-2013-170) | 72 |

ÉQUIPE DE RÉALISATION

MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

Isabelle Bêty, archéologue

Ghislain Gagnon, archéologue responsable du projet, support technique sur le terrain

Frank Rochefort, archéologue

Service de la planification et de la programmation

Direction de la coordination, de la planification et des ressources

Direction générale de Québec et de l'Est

ARTEFACTUEL

Louis Gilbert, coordonnateur, cartographie

Nathalie Gaudreau, archéologue, chargée de projets, inventaire des artefacts, rédaction, coordonnatrice (comptabilité), édition

Céline Dupont-Hébert, technicienne-archéologue senior

Stéphane Noël, technicien-archéologue senior

Iurie Stamati, technicien-archéologue senior

Pierre Dumont (Groupement forestier du Témiscouata), émondeur

Steeve Dubé (Transport de gravier Dubé), opérateur de la rétro-excavatrice

Jasmin Lebel (CIMA), arpenteur

Millie Pouliot (Le Juste Mot), réviseure

1.0 INTRODUCTION

Ce rapport présente les résultats d'une fouille et d'une surveillance archéologiques réalisés à l'automne 2011 dans le cadre du projet (154-02-2013) de construction d'un tronçon de l'autoroute 85 et du réaménagement du chemin du Lac, localisé dans la municipalité de Témiscouata-sur-le-Lac (Notre-Dame-du-Lac), sur le territoire de la Direction du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (figure 1). La firme Patrimoine Experts, sous la responsabilité de Myriam Letendre et de Josée Villeneuve, avait préalablement procédé à un inventaire archéologique pour ce projet du 7 au 20 juin 2011 en divisant le territoire à couvrir en huit secteurs où un total de 3108 sondages ont été réalisés, dont 12 se sont révélés positifs (Patrimoine Experts, à paraître : 8-10). Au cours de l'inventaire, un vestige archéologique en pierres et en béton, représentant une fondation, a été identifié près du chaînage 14 + 120, dans le secteur 6 de l'inventaire, localisé entre le chaînage 13 + 418 et le chaînage 14 + 907 (figure 2). Quatre sondages, réalisés à proximité de ce vestige, se sont révélés positifs, livrant notamment un tesson en terre cuite fine blanche et un tesson en terre cuite fine blanche vitrifiée (Patrimoine Experts, à paraître : 34). Selon Patrimoine Experts :

«Avec les vestiges de céramique, la facture rustique de la structure de maçonnerie semble témoigner d'une occupation située entre la deuxième moitié du 19^e siècle et la fin de la période moderne (autour de 1950), tandis que des vestiges vraisemblablement contemporains comme des bouteilles de Pepsi-Cola des années 70 et 80 retrouvés à la surface du remblai et les morceaux d'asphalte, semblent correspondre à la période qui succède l'épisode de démolition et de remblayage du site » (À paraître : 34).

Selon leur recherche documentaire, ce vestige a été associé aux ruines d'un moulin à moudre. Patrimoine Experts a donc recommandé au ministère des Transports de procéder à une investigation plus exhaustive de cette portion du territoire avant le début des travaux routiers. Les travaux archéologiques décrits dans le présent rapport font suite à cette recommandation et avaient pour objectif de mieux documenter cette partie du secteur visé, qui était délimitée par un ancien chemin à l'ouest, par la piste cyclable à l'est, par un chemin d'accès au sud et par la limite cadastrale au nord. Le territoire du secteur 6, couvert lors des travaux archéologiques de l'automne 2011, correspondait à la partie est de l'ancien lot cadastral n^o 107. Un code Borden a entre-temps été émis par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, à la demande de Patrimoine Experts (CjEe-3) (figure 3). La présente fouille avait pour but de délimiter la superficie de ce site, de vérifier la présence d'autres vestiges et de couches archéologiques reliées à l'occupation de ce moulin, de procéder à l'évaluation qualitative et quantitative des biens archéologiques, ainsi qu'à la protection et à la sauvegarde des données et des biens archéologiques dont l'intégrité pourrait être menacée par d'éventuels travaux d'aménagement effectués sous la responsabilité du ministère des Transports du Québec (MTQ). La fouille a été réalisée entre le 1^{er} et le 3 novembre 2011, ainsi que du 9 au 11 novembre 2011 par une équipe composée d'une archéologue et de trois techniciens.

Ce rapport d'intervention archéologique présente les résultats des premiers travaux de cette nature sur le site CjEe-3. D'abord, la description du mandat confié au consultant est effectuée. Puis un rappel historique du moulin de la rivière Creuse est présenté, suivi de la description de la méthodologie adoptée pour la réalisation des travaux de terrain et de laboratoire. Le rapport présente ensuite la description des découvertes archéologiques des neuf sous-opérations effectuées, ainsi que l'interprétation de ces découvertes à l'intérieur de la séquence

événementielle d'occupation du site CjEe-3. Finalement, une conclusion est présentée pour l'intervention archéologique de 2011, de même que des recommandations pour les recherches futures. La conclusion générale fait ensuite état des résultats de l'intervention réalisée en 2011 dans le cadre de ce mandat, ainsi que des recommandations relatives au projet du Ministère touché par cette intervention.

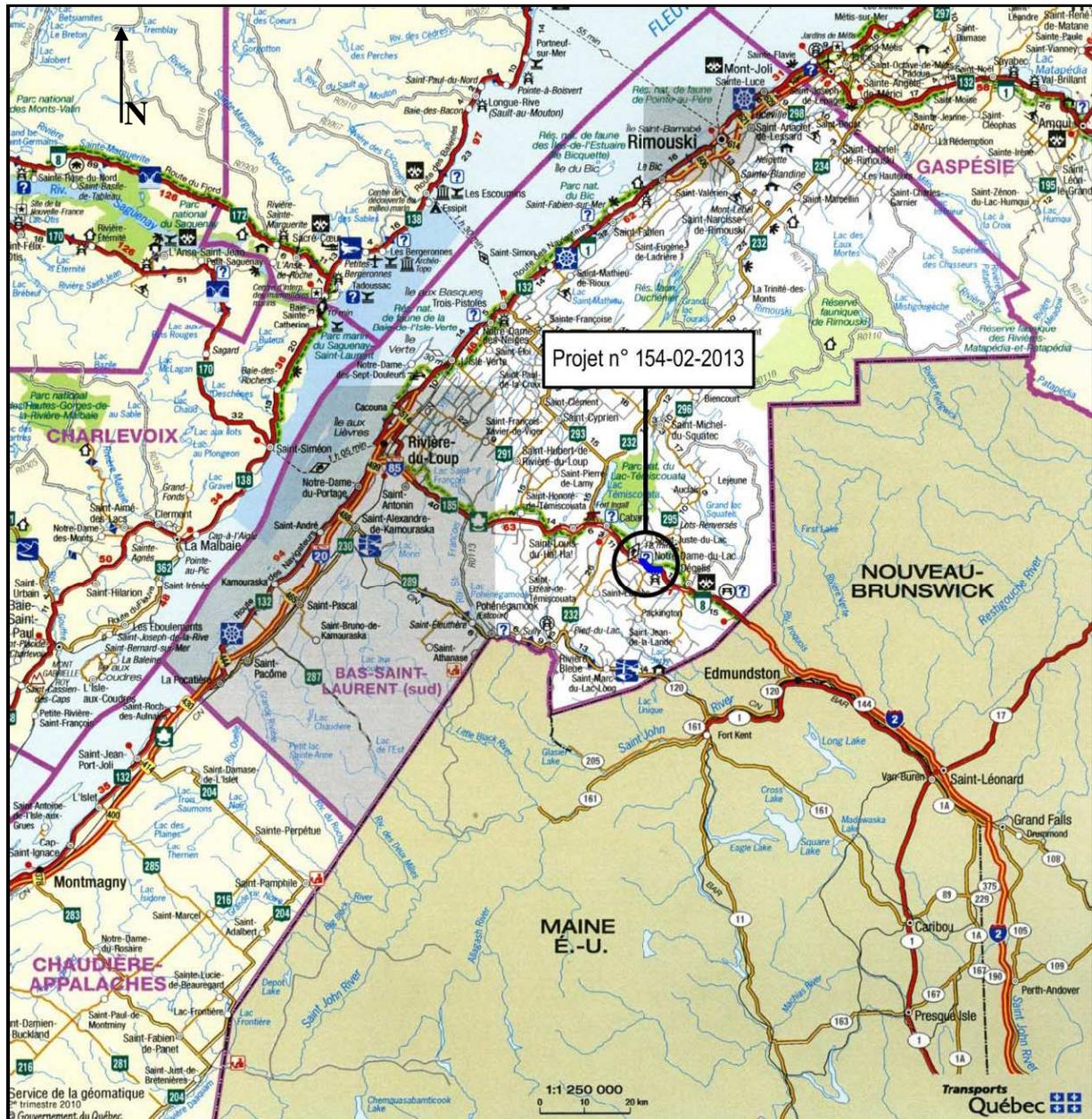


Figure 1 : Localisation générale du projet d'aménagement routier inventorié (source : ministère des Transports du Québec, Service de la géomatique, 2010), dans Patrimoine Experts, à paraître : 2.

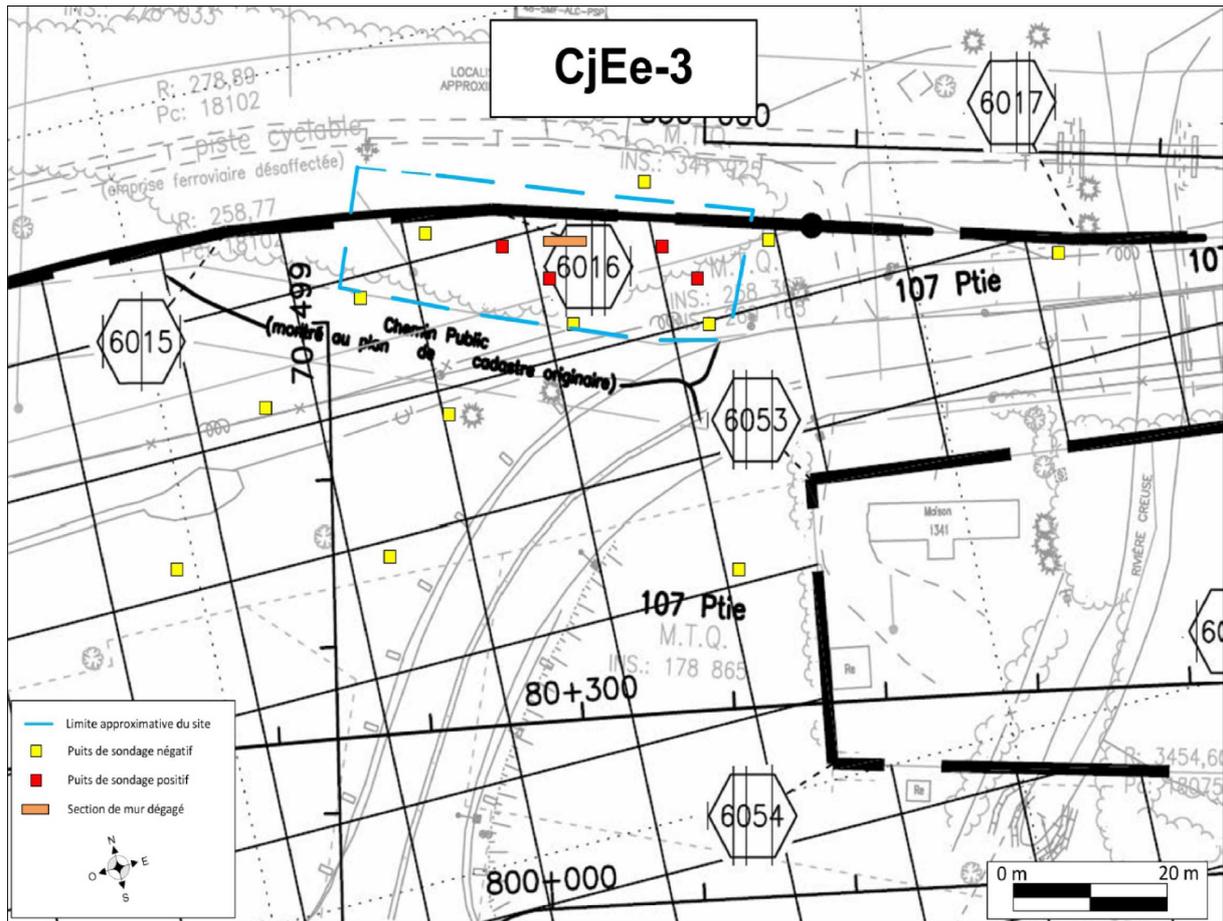


Figure 3 : Localisation du site CjEe-3, dans Patrimoine Experts, à paraître : 45.

2.0 MANDAT

Le mandat confié à Artefactuel est le suivant :

- Prendre connaissance, préalablement à la réalisation de la fouille archéologique, du rapport préliminaire concernant le premier inventaire archéologique du projet 154-02-2013 (Patrimoine Experts, à paraître) ;
- Effectuer une fouille archéologique portant sur le site historique CjEe-3 nécessitant une inspection visuelle systématique et l’excavation de sondages à l’intérieur des limites de l’emprise définie par le Ministère, afin de déterminer les secteurs propices à une excavation mécanique ;
- Procéder à une inspection visuelle et à un relevé photographique des différents vestiges présents à proximité du site ;
- Superviser l’émondage et le débroussaillage du secteur, l’excavation mécanique de tranchées dans le secteur du site et l’arpentage des sous-opérations et de leurs vestiges, ainsi que des vestiges situés à proximité du site CjEe-3 ;
- Localiser, délimiter et évaluer qualitativement et quantitativement le site archéologique CjEe-3, documenter les vestiges associés et les niveaux de sol, effectuer des relevés stratigraphiques et recueillir les artefacts associés ;
- Fouiller le site archéologique CjEe-3 sur une superficie représentative afin d’éliminer la contrainte archéologique avant le début des travaux routiers ;
- Traiter les artefacts recueillis sur le site en laboratoire, effectuer une chaîne de titres historique concernant le lot cadastral du site CjEe-3 et produire un rapport de fouille archéologique.

3.0 MÉTHODES ET TECHNIQUES DE FOUILLE

Les méthodes et techniques utilisées lors de cette fouille archéologique sont conformes aux directives méthodologiques prescrites dans les stipulations du présent contrat.

3.1 Système de référence

Un nord arbitraire a été fixé vers Cabano, afin de faciliter l'enregistrement des directions cardinales. Ainsi, le lac Témiscouata était situé à l'est du site, alors que l'autoroute 85 se trouvait à l'ouest du site. La fouille et la surveillance archéologiques ont été réalisées selon le système Tikal. La numérotation spatiale a donc suivi la procédure de ce système. Ainsi, 1A1 réfère à l'opération 1, à la sous-opération A et au lot 1. Chaque lot de sol et de vestige a été rapporté sur les fiches de lot prévues à cet effet. Par contre, les sous-opérations qui ont été excavées à l'aide de la rétro-excavatrice n'ont été enregistrées qu'en stratigraphie. D'ailleurs, nous avons procédé aux relevés stratigraphiques d'au moins une paroi de toutes les sous-opérations sur le site. Les relevés altimétriques ont été effectués par Jasmin Lebel (CIMA), secondé par la chargée de projets (figure 4). Lors du relevé d'arpentage réalisé par CIMA, nous en avons profité pour effectuer le relevé d'un empiérement de soutènement sis sur la rive sud de la rivière Creuse, de même que des anciens vestiges du pont ferroviaire dans le lit de la rivière Creuse, qui sont situés sous le pont actuel de la piste cyclable.

Les photos ont été prises à l'aide d'un appareil numérique de marque *Canon Power Shot SX10IS*, et la description des photos a été consignée sur des fiches photo prévues à cet effet (Annexe 1). L'inventaire des artefacts a été exécuté conformément au système Tikal, c'est-à-dire que chaque artefact a été classé selon son lot de provenance (ex. : CeEt-899-1A1) (Annexe 2). Les huit puits de sondages manuels, ainsi que la sous-opération 1A ont été remblayés à la pelle, alors que les sous-opérations 2A, 2B, 3A, 3B, 3C, 3D, 3E et 4A ont été remblayées à l'aide du bélier de la rétro-excavatrice. Aucune mesure de protection n'a été prise pour les vestiges mis au jour durant les fouilles.

3.2 Méthode d'intervention sur le terrain

Dans le cadre de la fouille archéologique, une inspection visuelle systématique de l'ensemble de l'emprise du secteur visé a d'abord été effectuée. Cette inspection visuelle a permis d'identifier le vestige en pierres noyées dans le béton qui avait été découvert par Patrimoine Experts. À notre arrivée, une zone propice aux sondages mécaniques a d'abord été délimitée, soit le secteur sud et le secteur au nord-est, ce qui a permis aux émondeurs d'éclaircir la zone à étudier en émondant quelques arbres et en réalisant un débroussaillage des ronces qui couvraient le terrain. Durant ce temps, nous avons procédé à l'excavation manuelle de puits de sondages archéologiques mesurant environ 900 cm² avec une pelle carrée. La profondeur de chaque puits de sondage est déterminée par l'identification d'un niveau naturel non perturbé par des activités anthropiques. Nous avons commencé une série de cinq sondages, au nord du vestige découvert par Patrimoine Experts, en suivant le même alignement nord-sud que le vestige bétonné, afin d'identifier la suite de ce vestige. Nous avons également pratiqué trois autres sondages plus à l'ouest, placés en quinconce par rapport aux cinq premiers sondages, afin de retrouver des informations pertinentes sur ce qu'on estimait être l'intérieur du bâtiment des moulins. Toutefois, comme Patrimoine Experts l'avait fait remarquer dans son rapport préliminaire concernant ce secteur du projet, les couches supérieures de perturbations lors des travaux routiers et celles de la démolition du bâtiment des moulins

étaient très épaisses, et nous avons dû arrêter nos sondages manuels à 80 cm de la surface, sans avoir identifié de couches anthropiques liées à l'occupation du moulin.

Cette première journée a également servi à mieux documenter un empilement de grosses pièces de bois (5A) déposées dans un fossé au sud-est du site, et qui avait été identifié par Patrimoine Experts. Une inspection visuelle et un relevé photographique ont été réalisés. Dès la deuxième journée, la fouille manuelle d'une sous-opération (1A) a été entreprise, laquelle a été positionnée directement à l'est du vestige bétonné situé au sud-est du site, afin de documenter les couches archéologiques de ce qui nous semblait être l'extérieur du bâtiment (figure 4). Par ailleurs, quatre tranchées mécaniques (2A, 2B, 3A et 4A) ont été creusées par monsieur Steeve Dubé, opérateur de machinerie, à l'aide d'une petite rétro-excavatrice munie d'un godet à lame.

Tout d'abord, l'excavation mécanique des sous-opérations 2A et 2B, positionnées au centre-sud du site, a été entreprise dans le but de documenter l'annexe au sud-est du moulin (figure 4). La tranchée 3A a été positionnée à la limite nord-est du site afin de potentiellement retrouver le coin nord-est du bâtiment principal. La tranchée 4A, quant à elle, a été positionnée au sud-ouest du site, afin de documenter l'extrémité sud-ouest du bâtiment, de documenter les restes potentiels du canal d'amenée d'eau et de vérifier la présence de sols en place à l'extérieur du moulin entre celui-ci et l'ancien chemin (route n° 2).

La deuxième semaine a été consacrée à l'exploration du secteur centre et nord du bâtiment du moulin. Ainsi, l'excavation mécanique de quatre sous-opérations (3B, 3C, 3D et 3E) avait comme objectif de mieux comprendre l'organisation à l'intérieur de cette partie du bâtiment (figure 4).

Une fois les travaux sur le terrain terminés, les artefacts ont été acheminés au laboratoire d'archéologie du ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec (MCCCF), où ils ont été traités et inventoriés. Les artefacts seront emballés et déposés dans la réserve archéologique du MCCCF située sur la rue Semple.

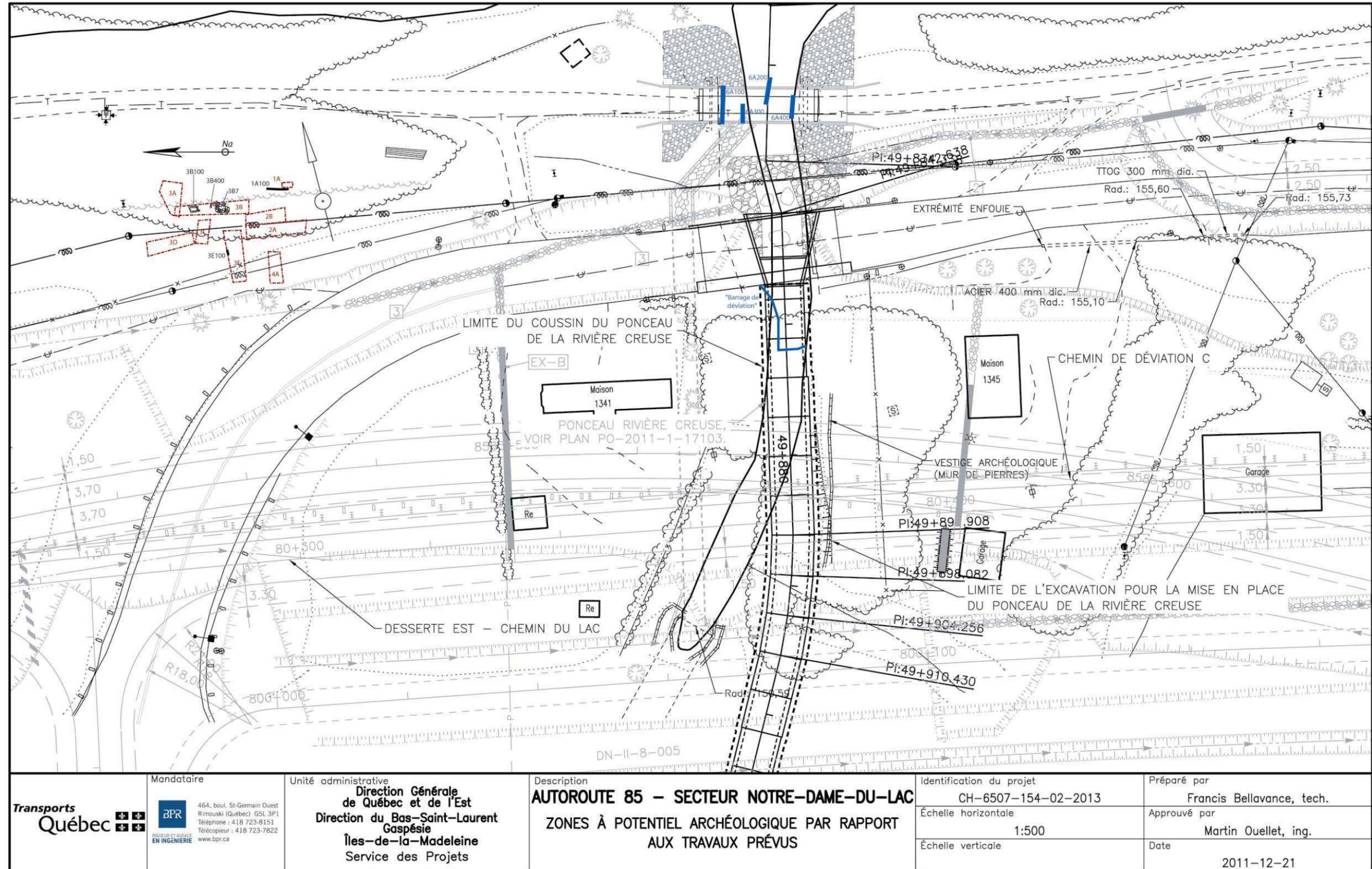


Figure 4 : Plan général des sous-opérations du site CjEe-3.

4.0 HISTORIQUE

4.1 Recherches documentaires

Puisque le présent projet faisait suite à un inventaire archéologique réalisé par Patrimoine Experts, les recherches documentaires concernant la présence de sites archéologiques dans la région à l'étude, la nature du patrimoine historique euroquébécois et autochtone et à la compréhension du paléoenvironnement avaient déjà été réalisées. Six inventaires ont été effectués près du secteur à l'étude (Pintal 2002, 2004 et 2010, Dumais 1983, Ethnoscop 1994 et Burke 2006) (Patrimoine Experts, à paraître : 6) et sept sites ont été identifiés à proximité de leur projet (figure 5). À tout cela, pour la présente étude, il faut inclure les travaux réalisés par Patrimoine Experts où un vestige de mur a été identifié près du chaînage 14 + 120, dans le secteur 6 de leur inventaire, localisé entre le chaînage 13 + 418 et le chaînage 14 + 907 (figures 2 et 3), ce qui a mené à l'identification d'un nouveau site (CjEe-3).

| Zone inventoriée | Distance du projet | Source |
|--|-----------------------------|--------------------------------|
| Chemin du Lac (Notre-Dame-du-Lac) | 1,0 km (N-O) | Pintal 2002 |
| Sud-est, sud-ouest de Notre-Dame-du-Lac | 5,0 km (S-O) | Dumais 1983 |
| Embouchure du lac Témiscouata et de la rivière Madawaska | 6 km (E-S-E) | Ethnoscop 1994 |
| Route 185, Dégelis (sud-est) | 7 km (S-E) | Pintal 2004 |
| Terrasses au nord du troisième rang, par du Témiscouata, Saint-Juste-du-Lac | 6 km (N) | Pintal 2010 |
| Site CjEd-8 à l'embouchure du lac Témiscouata | 6 km (E-S-E) | Burke, A. L., 2006. |
| Entre le quartier Notre-Dame-du-Lac et la halte routière de Témiscouata-sur-le-Lac | Sur une distance de 14,6 km | Patrimoine Experts, à paraître |

Tableau 1 : Inventaires archéologiques déjà réalisés à proximité du projet n° 154-02-2013 (Source : Patrimoine Experts, à paraître : 7).

| Borden | Localisation | Bassin | Altitude mer | Distance du projet | Identité culturelle | Fonction | Source |
|---------|--|---|--------------------|--------------------|---|--|---|
| CjEe-1 | Sur la rive du lac Témiscouata, à 1 kilomètre au nord de Notre-Dame-du-Lac. | Témiscouata | n.d. | 4,0 km (N-O) | Amérindienne préhistorique : indéterminée (12 000 ans AA à 450 ans AA) | n.d. | Martijn C. A., 1964, Desrosiers P., 1986, Chalifoux É. et autres, 1998. |
| CjEe-2 | Île Notre-Dame sur le lac Témiscouata. | Témiscouata | n.d. | 1,0 km (N) | Amérindienne préhistorique : indéterminée (12 000 ans AA à 450 ans AA) | n.d. | Desrosiers P., 1986. |
| CjEe-3 | Rive gauche de la rivière Creuse, près du lac Témiscouata | Témiscouata | ISAQ en traitement | | ISAQ en traitement | ISAQ en traitement | Patrimoine Experts, à paraître |
| CjEd-1 | Rive du lac Témiscouata à l'entrée de la rivière Madawaska. | Témiscouata | 152 m | 6,5 km (E) | Amérindienne préhistorique : archaïque (9 500 ans AA à 3000 ans AA) | n.d. | Martijn C. A., 1965, Desrosiers P., 1986. |
| CjEd-2 | Dégelis. Au nord de la 6e Rue et sur la rive ouest de la rivière Madawaska. | Témiscouata | n.d. | 8,0 km (S-E) | Euro-québécoise (1800-1899) | Militaire, commerciale (poste de traite) mur, fondation, voûte, cave | Plourde G., 1979, Desrosiers P., 1986. |
| CjEd-8 | Rive ouest de la rivière Madawaska, près du chemin entre la rivière et la route principale, à l'embouchure du lac Témiscouata. | Témiscouata | 156 m | 6,5 km (E) | Amérindienne préhistorique : archaïque (9 500 ans AA à 3000 ans AA) | n.d. | Ethnoscop, 1994, Chalifoux É. et autres, 1998, Dumais P. et autres, 1998, Burke, A. L., 2006. |
| CjEd-9 | Rive ouest de la rivière Madawaska, à 100 mètres en aval du barrage. | | 150 m | 6,5 km (E) | Amérindienne préhistorique : sylvicole inférieur (3 000 ans AA à 2400 ans AA) | Foyer, poêle | Ethnoscop, 1994, Dumais P. et autres, 1998, Ostéothèque de Montréal, 1994a, 1994b, Burke A. L., 2006. |
| CjEd-13 | Sur la première terrasse qui surplombe la rivière Madawaska, faisant face au barrage et à l'embouchure de la rivière vers le nord. Rive est. | Première terrasse qui surplombe la rivière Madawaska, face au barrage et à l'embouchure de la rivière vers le nord. Rive est. | 156 m | 7 km (E) | Amérindienne préhistorique : indéterminée (12 000 ans AA à 450 ans AA) Sylvicole moyen (2 400 ans AA à 1000 ans AA) Sylvicole supérieur (1 000 ans AA à 450 ans AA) Sylvicole inférieur (3 000 à 2 400 ans AA) | n.d. | Burke A. L., 2006. |

Tableau 2 : Sites archéologiques connus localisés à proximité du projet n° 154-02-2013 (Source : Modifié à partir de Patrimoine Experts, à paraître : 7-8).

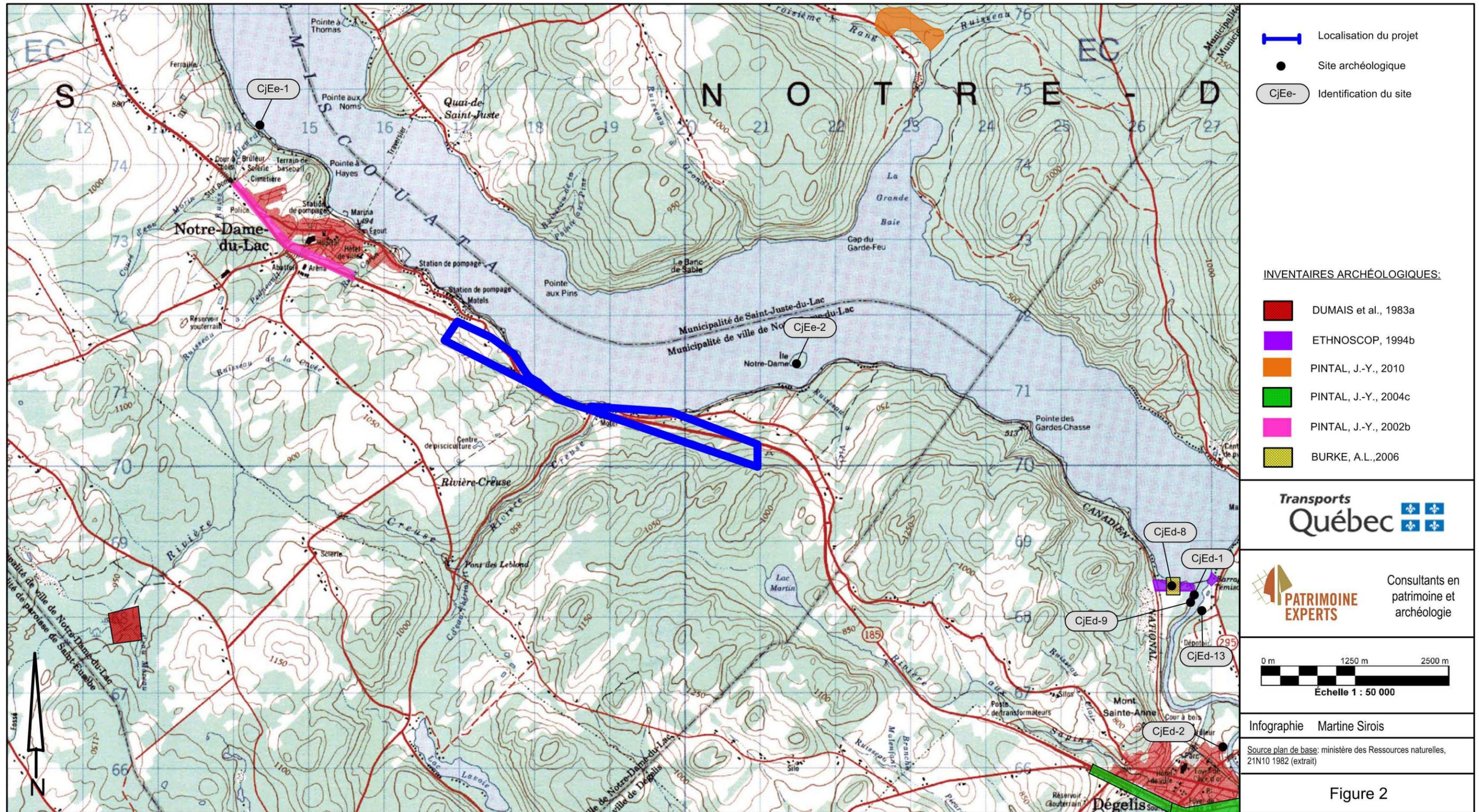


Figure 5 : Localisation sur carte topographique du projet n° 154-02-2013, des inventaires archéologiques déjà réalisés ainsi que des sites archéologiques déjà connus à proximité (Source : Patrimoine Experts, à paraître : 11).

4.2 État des connaissances archéologiques et historiques concernant le site CjEe-3

Le vestige de mur identifié près du chaînage 14 + 120, dans le secteur 6 de l'inventaire réalisé au mois de juin 2011 par Patrimoine Experts, a été décrit ainsi :

« Il correspond à la base (fondation) d'une structure de maçonnerie composée d'une semelle de béton moulé, d'un niveau de moellons jetés à tout venant dans du mortier et d'un niveau supérieur en béton moulé. Le béton présente une lisière verticale de sept centimètres du côté externe (nord), laissant un espace de 23 cm pour recevoir une partie de structure (bois ?). Cet aménagement, dont seul le mur nord affleurerait de la surface d'un remblai, se caractérise par une longueur maximale dégagée de 3,65 m et une hauteur maximale dégagée de 1,13 m. Le mur mesure 30 centimètres d'épaisseur » (Patrimoine Experts, à paraître : 34).

Tout le secteur à l'étude de leur inventaire faisait partie de la seigneurie de Madawaska, qui a été concédée à Charles-Aubert de La Chesnay en 1683. Par contre, la municipalité de Notre-Dame-du-Lac a dû attendre jusqu'à la deuxième moitié du XIX^e siècle pour être témoin des débuts de la colonisation (Patrimoine Experts, à paraître : 5). Plus particulièrement pour le moulin à grain et à carder, qui fait l'objet de la présente étude, la recherche de Patrimoine Experts réfère à une photographie aérienne datée de 1948 sur laquelle des bâtiments, situés à l'emplacement du vestige, sont visibles (figure 6). Patrimoine Experts sont ensuite entrés en contact avec M. Richard Belzile, directeur du Musée d'archéologie et d'histoire du Témiscouata, qui les a mis en contact avec M. Bertrand Landry. Cet homme, qui a participé à l'édition du Centenaire du Témiscouata (Beaulieu *et al.*, 1969), a également fait la généalogie de ses ancêtres, apprenant ainsi que certains de ces ancêtres avaient occupé le « Moulin de la Petite Rivière ». Ce moulin a été localisé à l'emplacement du site CjEe-3. Selon Patrimoine Experts, le plus ancien propriétaire du moulin serait un certain J.B. Pouliot. Les autres propriétaires du moulin auraient été, dans l'ordre : Narcisse Gagné, Joseph Gagné, Octave Gagné, Thomas Dubé, Joseph Cloutier, Philius Landry et Sylvio Lavoie (Patrimoine Experts, à paraître : 36). Patrimoine Experts a recueilli le témoignage de M. Bertrand Landry, un descendant de Philius Landry, qui a mentionné que :

« une roue intérieure de 30 pieds de haut occupait la portion sud du bâtiment. La mécanique du moulin était actionnée par l'eau provenant de la rivière Creuse par une "dalle" qui passait au-dessus de la route n° 2 et qui dirigeait les eaux de la rivière, grâce à la gravité, vers la grande roue ».

De plus, il mentionne que le moulin à carder aurait été positionné au nord du bâtiment, alors que le secteur ouest du bâtiment aurait eu une fonction domestique. Seul le secteur sud du moulin aurait été doté d'un sous-sol (fondation). D'après M. Bertrand Landry, les bâtiments du moulin auraient été détruits avant la construction de la route transcanadienne 185 à la fin des années 1960. Il estime que le bâtiment aurait été abandonné entre 1945 et 1950, et qu'il aurait été complètement démoli vers les années 1960 (Patrimoine Experts, à paraître : 36).



Figure 6 : Localisation de la rivière Creuse et du moulin à moudre sur une photographie aérienne de 1948 (source : Photothèque nationale de l'air, Ressources naturelles du Canada, n° A11659_002), dans Patrimoine Experts, à paraître : 47.

4.3 Nouvelles recherches historiques concernant le site CjEe-3

Pour le présent mandat, nous avons consulté les différents actes notariés concernant l'ancien lot cadastral n° 107 où ont été localisés les vestiges reliés au moulin à grain et à carder. Ces actes, disponibles sur le Registre foncier du Québec (RFQ), dans la section Index aux immeubles de la paroisse de Notre-Dame-du-Lac, dans le comté de Témiscouata, ont été étudiés pour tenter de reconstituer une chaîne de titres et identifier les différents propriétaires du moulin.

Selon le registre foncier, la chaîne de titres s'arrête avec le testament de Narcisse Gagné, cultivateur résidant à Notre-Dame-du-Lac. Il n'est pas mentionné dans son testament de qui il avait obtenu les terres qu'il possédait dans cette municipalité. Qui plus est, il semble, selon cet acte, qu'il n'y aurait pas encore eu de moulin à proprement parler sur le lot cadastral n° 107, puisqu'on y lit que :

« Le dit Joseph Gagné devra acheter un bon moulin à battre dont l'usage sera commun à lui et à ses frères susnommés et ce, tant que le dit moulin existera et sera propre à l'usage auquel il est destiné et ceux qui se serviront du dit moulin devront le remettre en bon ordre chez le dit Joseph Gagné » (RFQ, Testament de Narcisse Gagné fait le 18 décembre 1879 et enregistré le 29 juillet 1880, Reg. A, Vol. 25, Page 49, N° 16 388).

Par la suite, on voit que Justine Gagnon, veuve de Narcisse Gagné, fait une donation à son fils Joseph Gagné le 15 juillet 1884. Elle donne entre autres :

« La moitié indivise d'une terre sise et située en le premier rang de la dite seigneurie de Madawaska en la dite paroisse Notre-Dame-du-Lac, contenant quatre arpents de front sur trente de profondeur, le tout plus ou moins borné au nord à Firmin Michaud fils, au sud à Jean Roy, au côté nord-ouest au deuxième rang et au côté nord-est au lac Témiscouata, avec la moitié aussi indivise des moulins à farine, à scie et à carder de la maison neuve en construction et de toutes les autres bâtisses érigées sur la dite terre et généralement de toutes les appartenances et dépendances... » (RFQ, Donation de Justine Gagnon à Joseph Gagné enregistrée le 15 juillet 1884, Reg. A, Vol. 26, Page 96, N° 17 499).

Si on se fie à ces deux actes notariés, le moulin à grain aurait été construit entre les années 1879 et 1884. Joseph Gagné aurait donc fait construire le moulin dont on a retrouvé les vestiges sur le site CjEe-3. Nous n'avons malheureusement pas trouvé de marché de construction qui détaillerait mieux le bâtiment. On peut voir sur un plan daté de 1947 l'aspect qu'avait le moulin, ainsi que l'orientation du canal d'amenée d'eau (dalle en bois) (figure 7). Il semble que le bâtiment était composé d'un corps principal de forme rectangulaire et d'une section plus petite, qui était rattachée au corps principal au coin sud-est du bâtiment.

Joseph Gagné a conservé ce moulin jusqu'en 1894, moment où il l'a vendu à son frère, Octave Gagné, cultivateur (RFQ, Vente de Joseph Gagné à Octave Gagné enregistrée le 12 février 1894, Reg. A, Vol. 35, Page 111, N° 26 959). C'est grâce à cet acte que nous en apprenons un peu plus sur le moulin à farine à l'étude, dont ses dimensions, qui étaient de 50 pieds sur 30 pieds. Nous comprenons également mieux les éléments qui le composent, à savoir :

« trois paires de moulanges, trois bluteaux, un smot¹, une machine à écaler l'orge, tournants et travaillants et généralement tous les gréments et autres effets qui ne peuvent servir qu'à l'exploitation du dit moulin et non ailleurs, avec en outre le poêle et le tuyau et une grosse balance (*scale*) qui sont actuellement dans le dit moulin ».

C'est également grâce à cet acte que nous apprenons qu'il y avait également un moulin à carder la laine et à fouler et presser l'étoffe qui était aussi présent sur le site. D'après cet acte et ceux qui viendront après, il semble que le moulin à carder était attenant au moulin à farine.

En connaissant ces informations et en étudiant le plan daté de 1947 (figure 7) qui illustre le bâtiment du moulin, nous émettons ici une hypothèse à savoir que l'annexe au sud-est du bâtiment aurait accueilli le moulin à carder, de même que la machine à fouler et presser l'étoffe. Il est tout à fait possible que cette partie ait été munie d'une roue qui, d'après la disposition de cette annexe, aurait été orientée dans un axe nord-sud. Autrement, on voit que le bâtiment principal est un peu plus large dans sa portion sud où la dalle (canal d'amenée d'eau) le rejoint. C'est dans cette portion du bâtiment qu'aurait été située la grande roue intérieure de 30 pieds de haut, qui aurait été orientée dans un axe est-ouest et qui aurait donc actionné des mécanismes situés plus au nord (figure 8).

Puisque Joseph Gagné vendait le moulin à farine et à carder à son frère, mais qu'il conservait le moulin à scie situé plus à l'ouest, nous apprenons la teneur des différents aménagements pour les moulins, puisque Joseph et Octave devaient se partager certaines composantes, dont :

« l'usage des dalles et écluses qui servent actuellement à l'exploitation des dits moulins et qui sont érigées sur la terre du vendeur, pour laisser couler telle quantité d'eau nécessaire pour faire marcher en tout temps de l'année, deux moulanges du dit moulin à farine et le smot, ou une des dites moulanges, le smot et le moulin à carder, ou une moulange et la machine à presser et à fouler l'étoffe ; mais le vendeur pourra se servir de toute l'eau de la dite écluse pour faire tourner son moulin à scie et machineries lorsque l'acquéreur n'en aura pas besoin pour faire marcher ses moulins ».

Ils devaient donc s'entendre sur le nombre de machines à faire fonctionner en même temps, puisque le débit d'eau ne pouvait sûrement pas permettre de tout faire fonctionner simultanément. D'ailleurs, il était précisé dans l'acte de vente que : « convenu entre les parties qu'elles ne devront pas faire d'améliorations ou augmentations à leurs moulins respectifs à l'avenir et qui nécessiterait une plus grande quantité d'eau que celle qu'il leur faut actuellement pour les faire marcher ». D'après un plan daté du 19 février 1949, on peut voir que le bâtiment du moulin à scie était également situé sur la rive nord de la rivière Creuse, mais un peu plus à l'ouest, soit entre le chemin du Lac et l'actuelle autoroute 185.

Il est aussi précisé que la vente se faisait en soustrayant l'étendue de terrain que Joseph Gagné avait vendue à la Compagnie du Chemin de fer de Témiscouata en 1888 (RFQ, Vente de Joseph Gagné à Chemin fer Témiscouata, enregistrée le 20 août 1888, Reg. A, Vol. 31, Page 25, N° 22 519). On peut voir le tracé du chemin de fer d'après un plan daté du 3 décembre 1894, où il passe à l'est du terrain de Joseph Gagné, sur le lot cadastral 107 (figure 9). Il y avait également un pont sur chevalet de bois (*trestle*) qui enjambait la rivière Creuse (figure 10).

¹ Ce serait plutôt « smut » qui serait une machine pour séparer les grains des impuretés.

Octave Gagné a conservé le moulin jusqu'au 27 août 1905, date à laquelle celui-ci a vendu les moulins à farine et à carder à Cirice Leclerc, ancien cultivateur (RFQ, Vente d'Octave Gagné à Cirice Leclerc, enregistrée le 13 janvier 1905, Reg. A, Vol. 46, Page 203, N° 37 422). Par contre, Cirice Leclerc ne gardera pas ces moulins, puisqu'il les a tout de suite échangés à Thomas Dubé (RFQ, Échange de Cirice Leclerc à Thomas Dubé, enregistré le 13 janvier 1905, Reg. A, Vol. 46, Page 206, N° 37 423). Thomas Dubé s'est occupé du moulin jusqu'en 1911, alors qu'il l'a vendu à Joseph Cloutier, cultivateur (RFQ, Vente de Thomas Dubé à Joseph Cloutier, enregistrée le 12 août 1901, Reg. A, Vol. 54, Page 419, N° 46 096). Nous en apprenons un peu plus sur les moulins grâce à cette vente, puisqu'il est précisé que : « La présente vente est faite avec réserve en faveur du vendeur de la machine à écorcer se trouvant actuellement installée dans le moulin présentement vendu, et tous les instruments et accessoires de la dite machine, une scie à ruban, un tour à bois et une forge et ses accessoires. »

C'est au tour de Philéas Landry de devenir propriétaire des moulins à farine et à carder la laine en 1920 (RFQ, Vente de Joseph Cloutier à Philéas Landry, enregistrée le 14 juin 1920, Reg. A, Vol. 69, Page 81, N° 59 453). Ce dernier conservera les moulins jusqu'à sa mort. Élise Cloutier, veuve de Philéas Landry, a vendu les moulins à Gilbert Lavoie, un cultivateur de Saint-Benoît-Abbé en 1942 (RFQ, Vente d'Élise Cloutier à Philéas Landry, enregistrée le 12 novembre 1942, N° 93 696). Par contre, selon les actes notariés, il semble que ce soit plutôt son frère, Ronald Lavoie, qui aurait été le meunier résidant puisque selon un acte de vente, il est stipulé que Gilbert Lavoie, cultivateur de Saint-Benoît-Abbé, a vendu les moulins à Ronald Lavoie, son frère, qui est actuellement meunier de Notre-Dame-du-Lac (RFQ, Vente de Gilbert Lavoie à Ronald Lavoie, enregistrée le 31 août 1945, N° 99 197).

En 1946, Ronald Lavoie se départit d'une lisière de terrain de forme rectangulaire du côté nord-est de la route n° 2, alors qu'il la vend au Gouvernement de la Province de Québec (RFQ, Vente de Ronald Lavoie à Gouvernement de la Province du Québec, enregistrée le 21 décembre 1946, N° 103 051).

Il semblerait que le moulin a cessé de fonctionner entre 1945 et 1957, date à laquelle Ronald Lavoie, maintenant cultivateur à Saint-Benoît-Abbé, a rétrocédé le terrain avec « le moulin à farine et à carde susconstruits et tout ce qui peut rester de machineries et accessoires » à Camille Landry, le fils d'Élise Cloutier, veuve de Philéas Landry. Il était aussi stipulé que Camille Landry l'acceptait « dans son état actuel ». Ronald Lavoie a préféré remettre la propriété et ses biens pour ne pas avoir à rembourser la somme restante de 183 \$ à Élise Cloutier (RFQ, Rétrocession de Ronald Lavoie à Camille Landry, enregistrée le 24 juillet 1957, N° 132 331). Toutefois, on constate d'après un plan daté de 1952 que le bâtiment du moulin à farine et à carder apparaissait encore à cette date (figure 11).

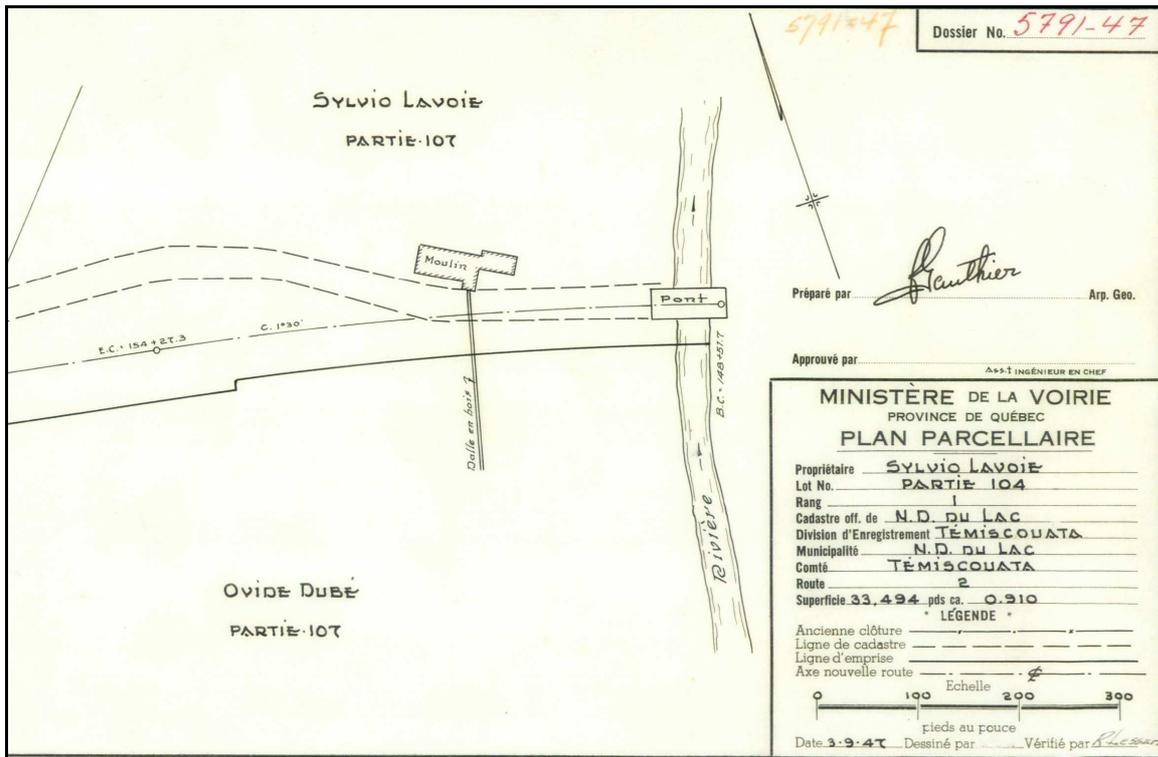


Figure 7 : Plan d'expropriation daté du 3 septembre 1947 (source : ministère des Transports du Québec).



Figure 8 : Le moulin à moudre, photo prise en 1941, vue vers le sud-est (source : Landry, 2005), dans Patrimoine Experts, à paraître : 48.

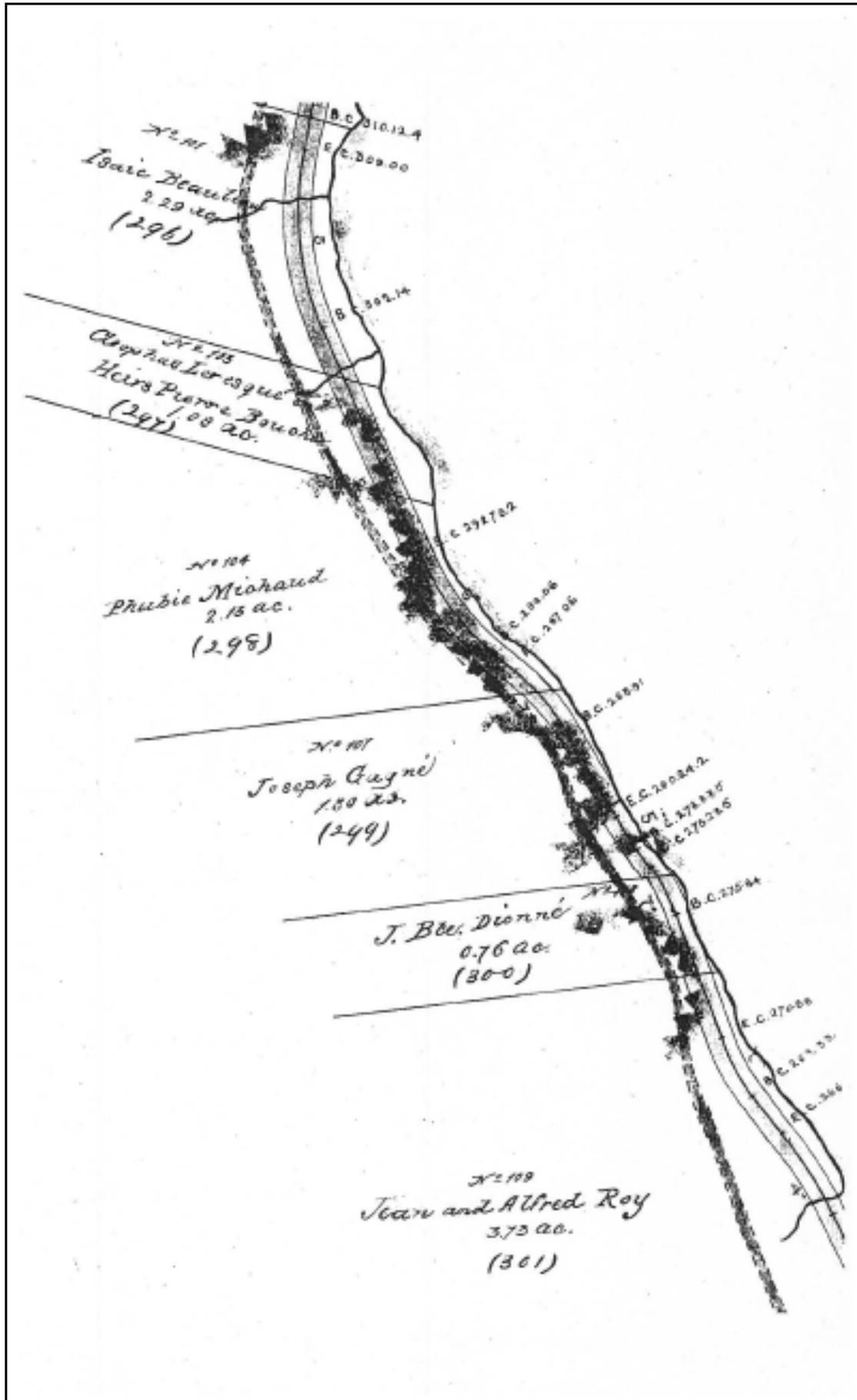


Figure 9 : Chemin de fer Témiscouata SXP12, le 3 décembre 1894 (source : ministère des Transports du Québec).



Figure 10 : Le « trestle » (pont sur chevalet de bois du chemin de fer) qui permettait d'enjamber la rivière Creuse. Photo prise avant 1948. Vue vers le sud-est (source : Landry, 2005), dans Patrimoine Experts, à paraître : 48.

5.0 RÉSULTATS DE LA FOUILLE ARCHÉOLOGIQUE

5.1 Sous-opération 1A

La sous-opération 1A est la seule qui a été entièrement excavée de façon manuelle. Elle a été positionnée directement à l'est du vestige situé au sud-est du site, vestige qui a été identifié par Patrimoine Experts (Patrimoine Experts, à paraître : 34), dans un axe nord-sud (figures 4 et 12). L'excavation de cette sous-opération avait pour objectif de vérifier et de documenter les sols à l'extérieur de l'ancien moulin. Cette sous-opération mesurait 1,50 m du nord au sud et 0,75 m d'est en ouest.

5.1.1 Description

Le vestige en pierres et en béton, qui a été identifié par Patrimoine Experts lors de leur inventaire, a été nommé 1A100. Ce vestige 1A100 présente un alignement nord-sud (figure 12). Les sommets du vestige ont été enregistrés à une altitude de 154,71 m ANM pour l'extrémité nord, et 154,81 m pour l'extrémité sud. Comme mentionné par Patrimoine Experts, le vestige est composé d'une semelle en béton moulé (à paraître : 34). Le sommet de la semelle visible sur le parement est du vestige, d'une largeur de 0,07 m, a été enregistré à une altitude de 153,63 m ANM. La fouille de la sous-opération 1A a permis de mettre au jour la base du vestige 1A100, à son extrémité sud, qui a été enregistrée à une altitude de 153,01 m ANM (photo 1). Le vestige 1A100 possède donc une hauteur maximale de 1,80 m et une semelle de 0,62 m de hauteur. Ensuite, un « niveau de moellons jetés à tout venant dans du mortier » (Patrimoine Experts, à paraître : 34) repose sur la semelle de béton. Les deux parements de ce niveau de moellons sont recouverts d'un crépi à plein en ciment (St-Louis, 1984 : 34). Le sommet du vestige est également composé de béton moulé. Il présente une lisière verticale de 0,07 m de hauteur et de 0,07 m de largeur, située du côté est, offrant un espace horizontal de 0,23 m pour asseoir une autre structure vers l'intérieur du bâtiment (à l'ouest) (photo 2). Le sommet du vestige présente aussi une dépression en forme de « U » mesurant 0,28 m de large et 0,38 m de haut (photo 3). La base du « U » a été enregistrée à une altitude de 154,53 m ANM. Finalement, l'extrémité sud a été brisée sur toute la hauteur du vestige (photo 4). Par contre, il n'a pas été possible de vérifier l'intégrité de l'extrémité nord du vestige.

La première couche de sol consistait en un humus brun foncé meuble de surface et couvrait toute la superficie de la sous-opération (figures 13 et 14). Il n'y avait pas de gazon sur la surface, et l'humus comprenait de la poussière et des nodules de ciment, de grosses croûtes de béton près du vestige, des racines et des branches mortes, ainsi que des petits cailloux. La fouille de ce lot a permis de récolter des fragments de carreaux de fenêtres, un boîtier en tôle (burette d'huile ou petit réservoir à essence ?) et deux clous tréfilés. L'altitude de surface dans la portion nord du lot était située à 153,69 m ANM et 153,73 m ANM, alors que dans la portion sud, la surface était située à 153,48 m ANM et 153,35 m ANM. Cette couche descendait donc vers le sud, et son épaisseur moyenne était d'une quinzaine de centimètres (figure 14). Elle s'appuyait contre le vestige 1A100 à l'ouest et reposait sur le lot 1A2 dans les deux tiers à l'est et sur le lot 1A3 le long du vestige 1A100.

Le lot 1A2 se trouvait sous le lot 1A1, dans les deux tiers à l'est de la sous-opération, alors qu'il était déposé sur le lot 1A3, mais aussi contre ce même lot à son extrémité ouest (figure 13). Le sol de ce lot était constitué d'un loam sableux brun foncé contenant du schiste, des fragments métalliques et de plastique, ainsi qu'un peu d'anthracite. La fouille a permis de mettre au jour une grande quantité de fragments de carreaux de fenêtre, plusieurs tessons de

verre qui recollaient pour former une partie de bouteille de gin portant la marque « KUYPE.. » et « GIN », une autre partie de bouteille en verre incolore sans plomb avec un bouchon en plastique noir encore vissé au goulot, des tessons en verre incolore de ce qui ressemblait à une petite bouteille de médicament et une bouteille complète avec un bouchon en métal ferreux fixé sur le goulot. Cette bouteille pourrait avoir contenu de l'huile ou du parfum (photo 5). Il y avait aussi des clous découpés et tréfilés, de même qu'un outil en métal ferreux dont la forme rappelle une clé à molette. Ce lot avait une épaisseur moyenne d'une vingtaine de centimètres et, tout comme le lot 1A1, présentait une pente descendante vers le sud (figure 14).

Le lot 1A3 a été trouvé directement sous le lot 1A1 et butant sur le vestige 1A100 dans la portion ouest de la sous-opération, alors que la partie supérieure semble avoir été creusée en cuvette dans les deux tiers à l'est de la sous-opération, et comblée par le sol du lot 1A2 (figure 13). Le lot 1A3 reposait sur le lot 1A4. Bien que la matrice de sol était composée d'un loam sableux friable brun, le lot 1A3 comportait surtout de grosses plaques et des nodules de chaux, ainsi que beaucoup de copeaux de bois. Près du vestige 1A100, le lot 1A3 présentait une épaisseur moyenne de 0,80 m. Ce lot s'amincissait vers l'est de la sous-opération pour atteindre une quarantaine de centimètres d'épaisseur près du coin nord-est. Ce lot s'amincissait également vers le sud de la sous-opération pour ne faire qu'une dizaine de centimètres (figure 14). La fouille du lot 1A3 a permis de retrouver un fragment de brique, quelques fragments de carreaux de fenêtre, des tessons d'une bouteille de gin, dont certains recollaient avec ceux retrouvés dans le lot 1A2, un tesson en verre incolore qui recollait avec les tessons de la bouteille avec le bouchon en plastique noir retrouvé dans le lot 1A2, des tessons en verre incolore d'un globe lumineux, un fragment métallique qui ressemblait à une patte de scellement, des clous découpés, ainsi qu'un petit tube de dentifrice présentant la marque : « Avon Sen-Den-Tal, For the (?) of your teeth, California Perfume Co. Inc., Avon Products Inc. Dir., New York & Montreal² ».

C'est également à l'intérieur de ce lot qu'ont été découverts plusieurs éclats qui ressemblaient à de la calcédoine, dont sept ont été conservés. Selon Vincent Lambert, archéologue consultant ayant une formation spécialisée en archéologie préhistorique, ces éclats ressemblaient beaucoup à la calcédoine de la formation du Groupe de Chazy que l'on retrouve à Chicoutimi (Vincent Lambert, comm. pers., 26 janvier 2012). Certains de ces éclats présentaient encore des traces de cortex et aucun ne présentait de traces de mortier (photo 6). Selon l'étude d'Archéotec sur les moulins du Québec, il s'agirait d'éclats résultant de la taille des carreaux, puisqu'ils ne présentent pas de traces de mortier. Les éclats qui présentent des traces de plâtre ou de mortier sont le résultat du rhabillage des meules (Archéotec, 2008 : 66). Ceci nous prouve tout d'abord que la meule tournante était une meule à carreau et qu'ensuite, les blocs ont été taillés sur place pour en faire des carreaux, probablement par le meunier. Nous avons également récupéré un fragment de pierre de meule qui pourraient être en grès très grossier conglomératique avec des surfaces piquetées (Vincent Lambert, comm. pers., 26 janvier 2012), dont le pourtour présentait une courbure, ce qui suggère que cette pierre devait être de forme cylindrique. Notre fragment en question possédait une hauteur réelle de 11 centimètres, et nous avons estimé le diamètre à environ un mètre³. Le fragment était cerclé à l'extérieur d'une mince bande en métal ferreux de 2,4 cm de largeur. D'après le matériau de ce fragment, il devait s'agir d'un fragment de la meule dormante. Il est intéressant de noter que durant le Régime français, les gens préféraient importer les pierres servant à la fabrication

² Ce tube daterait des années 1930-1936 selon http://www.californiaperfumecompany.net/cpc_products/cpc_product_pages/cpc_tooth_products_2.htm, page consultée le 26 février 2012).

³ Nous avons estimé cette mesure en utilisant un diamétron.

des meules directement d'Europe (Archéotec 2008 : 19). En ce qui nous concerne, il semble que les fragments de pierre des meules retrouvées sur le site pourraient provenir de gisements québécois.

Le lot 1A4 a été retrouvé sur toute la superficie de la sous-opération, sous le lot 1A3, et il était déposé sur la mince couche du lot 1A5. Ce lot tendait à s'amincir en s'approchant du vestige 1A100 à l'ouest. D'une épaisseur de 24 cm dans sa portion nord-est, ce lot s'amincissait rapidement dans le secteur sud-est pour atteindre une épaisseur d'une dizaine de centimètres dans le coin sud-est. La matrice de sol du lot 1A4 était composée d'un loam sableux brun moyennement compact qui contenait beaucoup de cailloux, mêlé avec un gravier fin arrondi particulièrement près du vestige, de même que des fragments de bois, de brique et des pierres granitiques. La fouille de ce lot a permis de mettre au jour des fragments de carreaux de fenêtre, un tesson en verre vert qui recollait avec les tessons de bouteille de gin des lots 1A2 et 1A3, des tessons d'une tasse et d'une petite soucoupe en terre cuite fine blanche vitrifiée sans décor, un tesson indéterminé en terre cuite fine jaune, des clous découpés, ainsi qu'un bouchon vissable en aluminium.

Le lot 1A5 a été découvert sous le lot 1A4 et il était déposé sur le lot 1A6, tout en s'appuyant contre le vestige 1A100 à l'ouest. Le lot 1A5 se définissait comme une mince couche de loam sableux moyennement compact brun foncé contenant des petits cailloux, quelques petits fragments de brique, ainsi que du charbon. Contrairement à toutes les autres couches supérieures de cette sous-opération, les limites supérieure et inférieure de ce lot présentaient une surface plane. La fouille de ce lot a permis de recenser des tessons de verre vert qui recollaient avec les tessons de la bouteille de gin des lots 1A2, 1A3 et 1A4, des tessons en verre teinté vert, un tesson en verre incolore d'une bouteille graduée, des tessons en verre vert jaunâtre présentant de longues bulles effilées, des tessons en verre incolore d'un globe lumineux, un très petit tesson d'un bol ou d'une tasse en terre cuite fine blanche, un fragment de fourneau de pipe sans décor, mais dont le rebord était noirci, ainsi qu'un fourneau de pipe complet portant la marque « TD », des clous découpés, un gros clou à large tête (*spike*) complet et un couteau pliant en fer et en os complet, dont la lame était complètement repliée.

Finalement, le lot 1A6 était situé sous la mince couche du lot 1A5, de même que sous le vestige 1A100 à l'ouest. Ce lot était composé d'un sable friable gris pâle comprenant du gravier et des galets qui représente le sol stérile associé aux berges du lac Témiscouata. À la surface de ce lot, nous avons retrouvé une dent de bovidé et six clous découpés très corrodés.

Durant la deuxième semaine de l'intervention, il a été décidé de pratiquer une extension dans la sous-opération 1A de 0,25 m vers l'est, afin de vérifier et de mieux documenter la présence de la couche 1A5, qui présentait une forte teneur en charbon et qui semblait représenter un niveau d'occupation à l'extérieur du moulin. Le temps pressant, nous avons creusé cette section à la pelle, sans tenir compte des niveaux stratigraphiques qui avaient bien été documentés la semaine précédente. Nous avons pu constater que les traces de charbon disparaissaient vers l'est, c'est-à-dire en s'éloignant du vestige 1A100.

Les artefacts ont tout de même été recueillis afin de présenter un maximum de données, mais ils ont été inventoriés comme étant un seul et même lot, à savoir le lot 1A7. Cette extension a donc permis de recueillir un tesson de bouteille de gin, une bouteille à médicament complète en verre incolore sans plomb portant la marque « DAVIS », « VEGETABLE PAINKILLER », un tesson d'une bouteille en verre teinté vert avec la marque « ...XIR AL », qui témoigne sûrement d'une bouteille à médicament, un tesson d'une bouteille

cyindrique graduée en verre incolore sans plomb, un tesson de rebord plat en verre incolore sans plomb pressé avec des motifs de diamant, deux fragments de tuyaux de pipe, deux tessons en terre cuite fine blanche, un tesson de bol en terre cuite fine blanche, des tessons en terre cuite fine blanche vitrifiée dont un tesson de bol ou de tasse avec un motif moulé, des tessons indéterminés avec des motifs moulés en gerbe de blé avec une trame de chevron, des tessons d'assiettes, un tesson de gros bol en grès grossier glaçuré au feldspath, deux tessons de tasse en porcelaine commune avec glaçure, un fragment de tissu qui ressemble à un tissage en laine brun foncé, des clous forgés, découpés et tréfilés, une vis, un gros clou à large tête (*spike*), un gros boulon, ainsi que des fragments de couvercle de conserve en tôle. Tous ces témoins semblent reliés à l'occupation du moulin durant la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle.

5.1.2 Interprétation

Si on se fie au plan daté de 1947 (figure 7), qui illustre la disposition au sol du bâtiment, on peut conclure que le vestige 1A100 représente une partie du mur est de l'annexe au sud-est du bâtiment. La semelle de ce vestige est composée de béton qui a été coulé dans un coffrage constitué de planches de bois, tel qu'on peut remarquer grâce aux bavures horizontales situées entre les joints des planches qui formaient le coffrage (photos 1 et 4). La présence d'une semelle, visible sur le parement est du vestige, servait certainement à assurer la stabilité de la fondation, puisque la base était assise sur le sol stérile composé d'un sable graveleux et schisteux friable. Le niveau central du vestige, composé de pierres des champs posées à tout venant, est recouvert d'un crépi à plein. Selon Denis St-Louis : « Les crépis de ciment, en alternative d'enduit de bitume posé à chaux, furent également utilisés pour imperméabiliser les fondations en milieu humide vers la fin du XIX^e siècle » (1984 : 36). Ceci serait cohérent avec une date de construction située entre 1879 et 1884.

Le sommet du vestige 1A100 présentait un espace du côté ouest de 0,23 m, qui devait servir à asseoir une structure à l'horizontale, probablement un plancher en bois. L'orientation de l'annexe au sud-est du bâtiment sur le plan de 1947 (figure 7) nous permet de croire que la roue devait être orientée dans un axe nord-sud. D'ailleurs, l'ouverture en forme de « U » au sommet du vestige 1A100 devait servir à asseoir le tourillon⁴, qui est l'extrémité de l'arbre⁵, lequel était disposé à l'horizontale et qui traversait la grande roue en son centre (figures 15 et 16). Ainsi, puisque l'arbre semble avoir été orienté dans un axe est-ouest, il est logique de croire que les machines devaient se situer à l'ouest de l'annexe au sud-est du bâtiment. Comme mentionné dans la section concernant l'histoire du moulin, il est stipulé dans plusieurs actes qu'il y avait un moulin à carder attenant au moulin à farine. Nous proposons que ce moulin à carder aurait occupé l'annexe au sud-est du bâtiment.

C'est seulement le lot 1A5 qui semble témoigner de l'occupation du moulin. En effet, tous les artefacts de cette couche semblaient plus anciens que ceux des lots supérieurs. Qui plus est, la surface plane des limites inférieures et supérieures du lot semble témoigner d'une couche en place, résultant d'une accumulation naturelle de débris associés à l'occupation du moulin et rejetés à l'extérieur du moulin. De même, les traces de charbon disparaissaient en s'éloignant du bâtiment. Enfin, par sa position stratigraphique, c'est-à-dire que cette couche reposait sur le sol stérile (1A6) et qu'elle butait contre le vestige 1A100, on peut conclure que cette couche représentait bien un niveau d'occupation à l'extérieur.

⁴ Grosse cheville ou boulon de fer qui sert d'essieu ou de pivot sur quoi tournent les pièces de bois dans les machines (Diderot, vol. 3, tomes 13 à 17, p. 845, cité dans Langlois, 2005 : 23)

⁵ Arbre : Pièce de bois qui porte les volants et le rouet. On s'en sert aussi pour désigner le fuseau ou l'axe sur lequel une machine tourne (Diderot, tome 1 à 6, p. 72, cité dans Langlois, 2005 : 20)

Même s'ils ont été séparés lors de la fouille de la sous-opération, nous pouvons rattacher sans peine les lots 3A3 et 3A4 au même événement, c'est-à-dire au remaniement des sols à la suite de la démolition du bâtiment du moulin. En effet, même si certains artefacts témoignent de l'occupation du moulin, ceux-ci sont mélangés avec des artefacts beaucoup plus modernes dont le bouchon en plastique noir, les tessons d'un globe lumineux, ainsi qu'un bouchon vissable en aluminium. Ceci voudrait dire, *a priori*, que les éclats de calcédoine et le fragment de la pierre de meule n'auraient pas été retrouvés dans une couche clairement liée à l'occupation à l'extérieur du moulin. Si on se fie à la pente descendante vers le sud qu'offraient tous ces lots, ces artefacts proviendraient d'un peu plus au nord. Ils seraient donc quand même clairement liés à l'occupation à l'extérieur du bâtiment et au travail des meuniers.

Finalement, la couche sous l'humus semble témoigner d'une accumulation naturelle de débris à la suite de la démolition des moulins et les débris de mortier représentent la dégradation du vestige 1A100. Cette accumulation naturelle est assez récente si on se fie aux artefacts liés à ce lot.

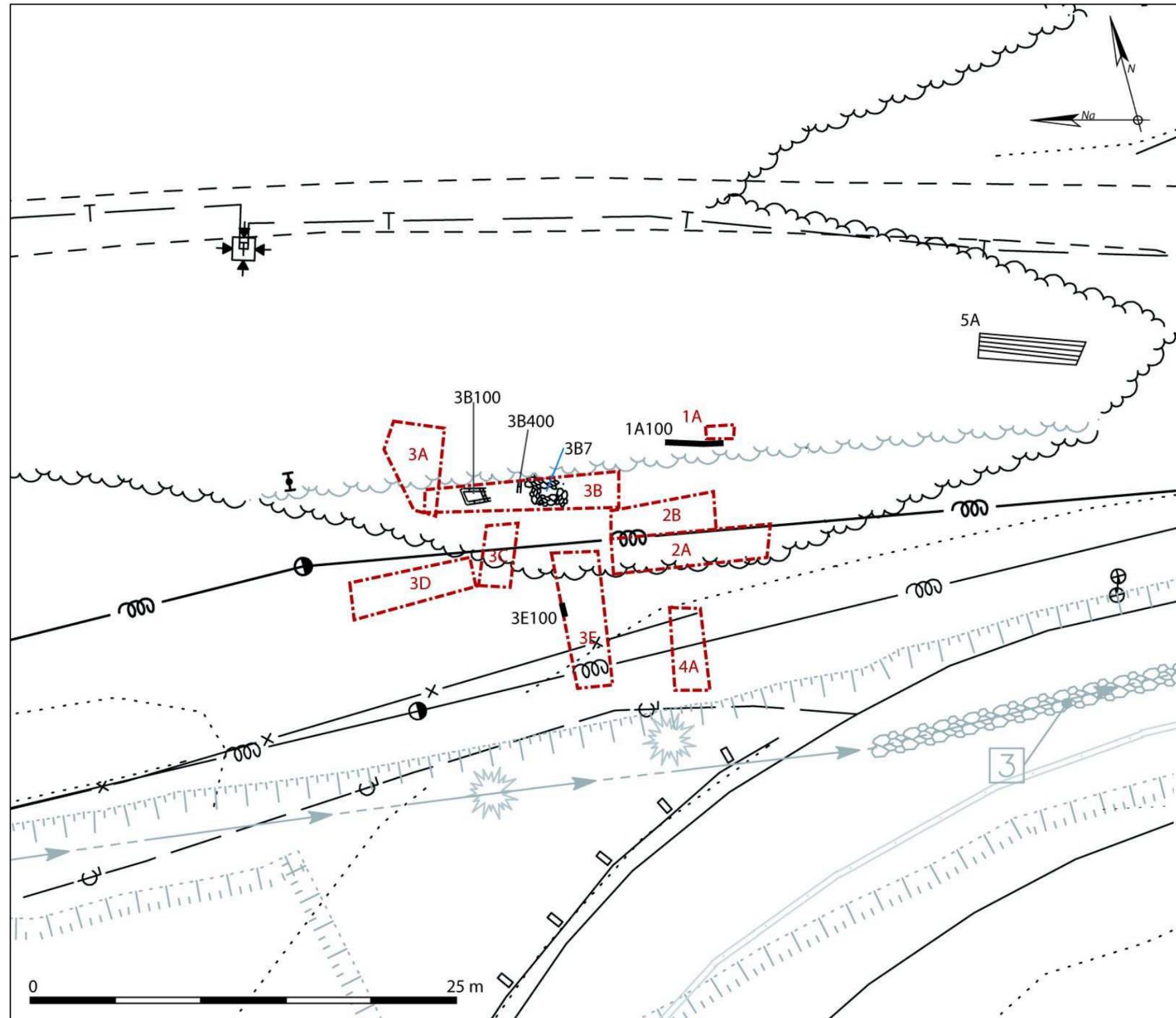


Figure 12 : Plan détaillé des sous-opérations du site CjEe-3.

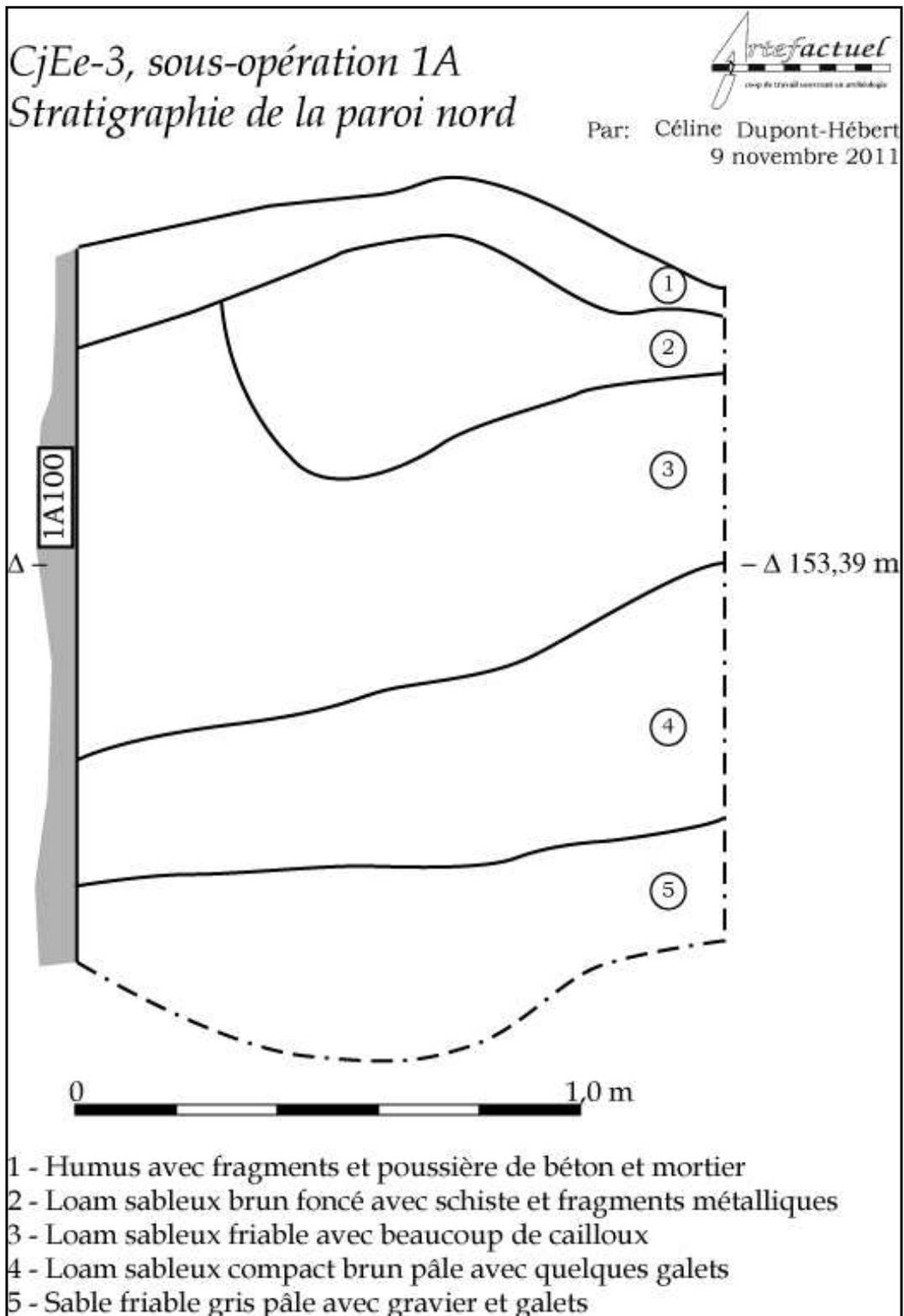


Figure 13 : Stratigraphie de la paroi nord, sous-opération 1A.

CjEe-3, sous-opération 1A Stratigraphie de la paroi est

Par: Stéphanie Noël
Nathalie Gaudreau
9 novembre 2011

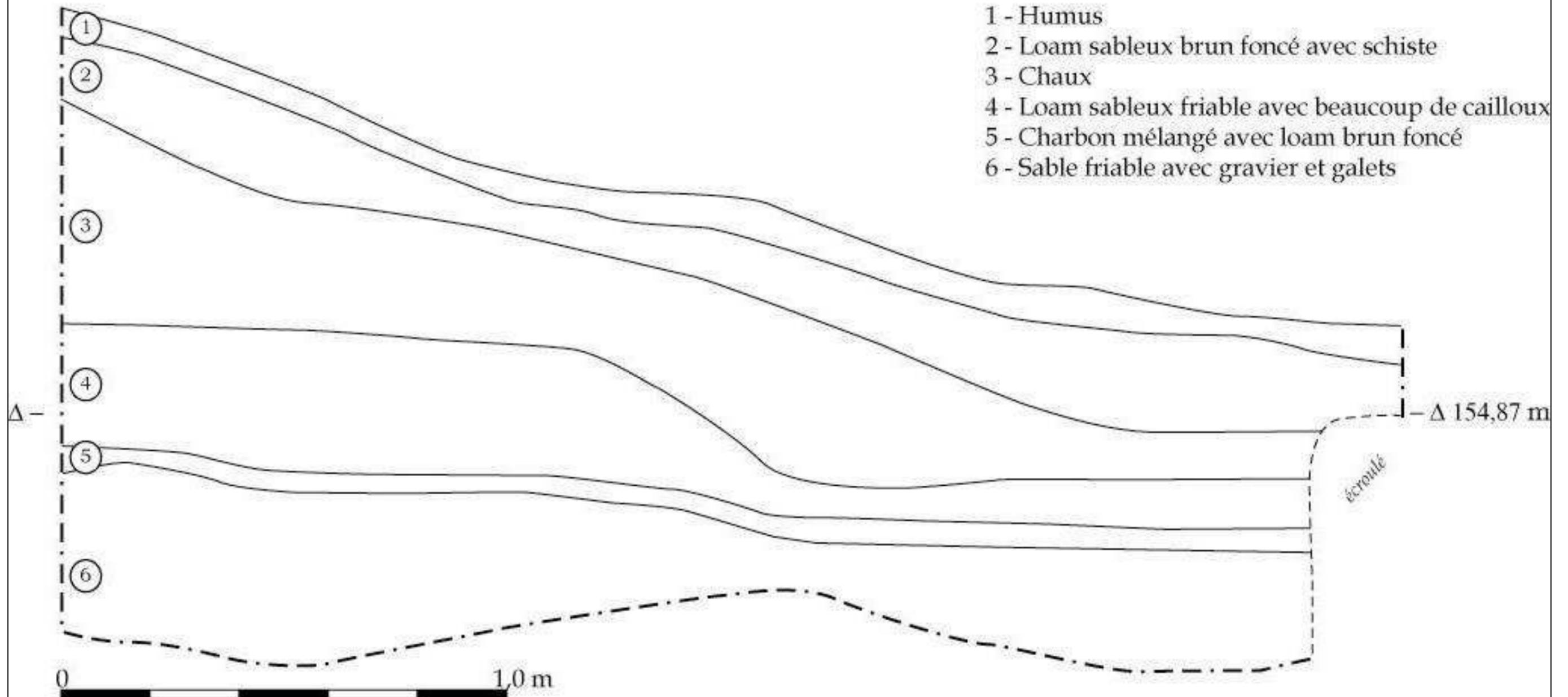


Figure 14 : Stratigraphie de la paroi est, sous-opération 1A.

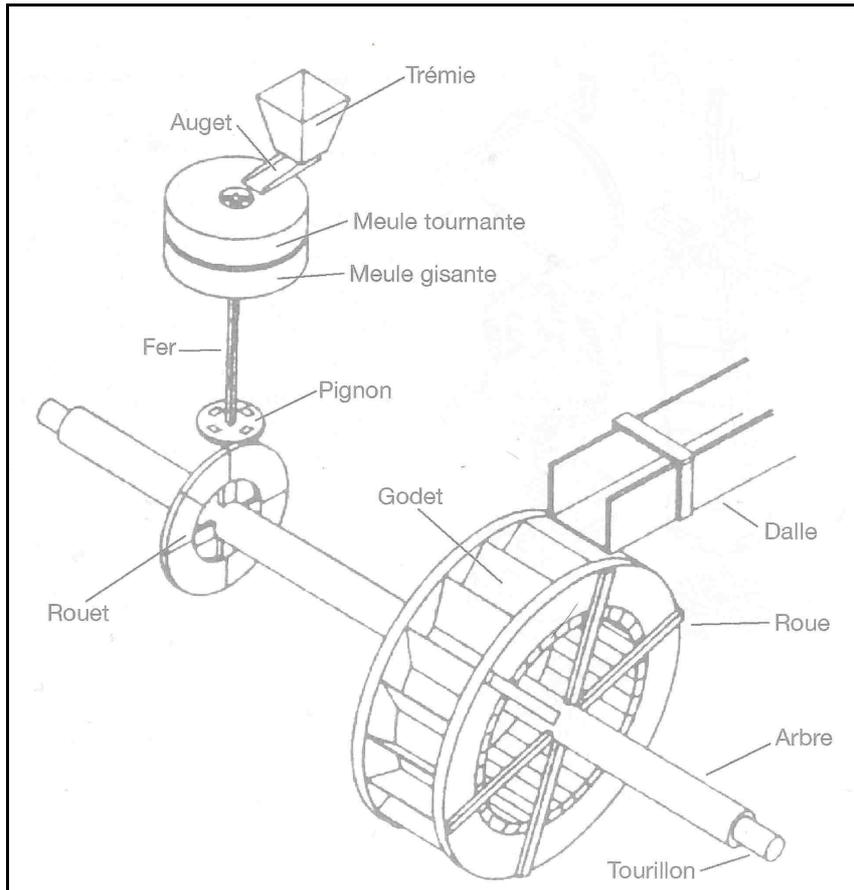


Figure 15 : Croquis du mécanisme d'un moulin à eau (Archéotec, 2008 : 28).

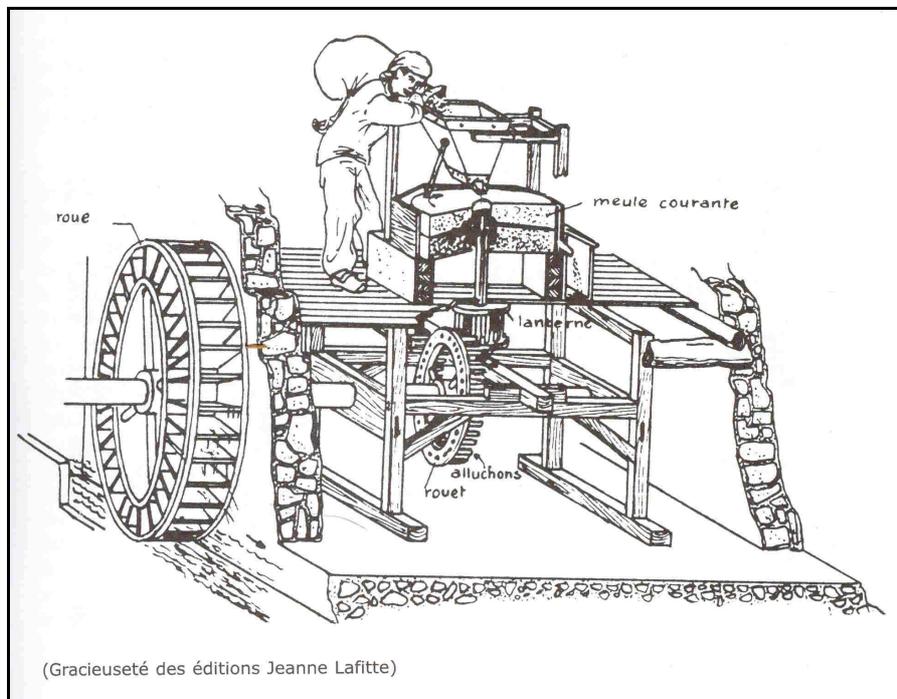


Figure 16 : Croquis du mécanisme d'un moulin à eau (Langlois, 2005 : 33).



Photo 1 : Vue du vestige 1A100 jusqu'à sa base, extrémité sud, direction ouest (photo n° 154-02-2013-024).



Photo 2 : Vue générale de 1A100, partie supérieure, direction est (photo n° 154-02-2013-207).



Photo 3 : Vestige 1A100 et ouverture en « U », direction ouest (photo n^o 154-02-2013-204).



Photo 4 : Parement est de 1A100, portion sud, direction ouest (photo n° 154-02-2013-202).

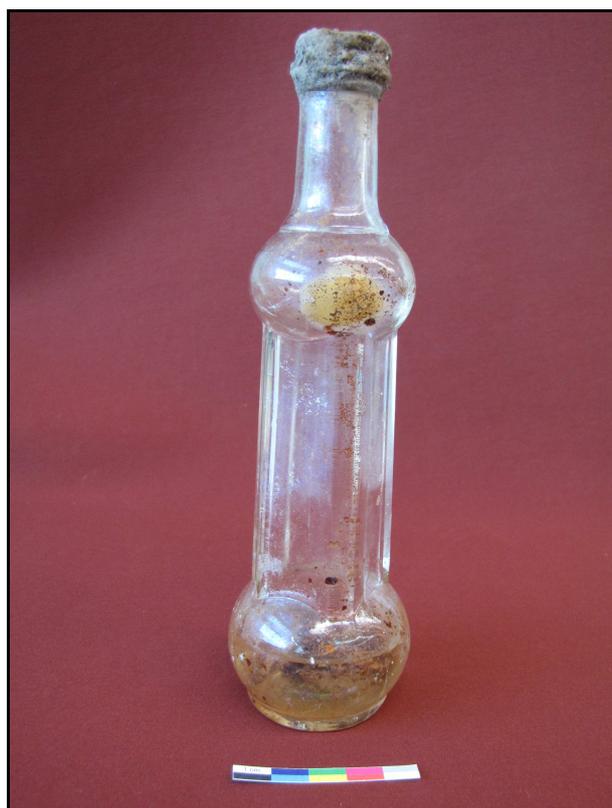


Photo 5 : Bouteille d'huile ou de parfum (lot 1A2).



Photo 6 : Éclats de taille en calcédoine (lot 1A3).

5.2 Sous-opérations 2A et 2B

Les tranchées 2A et 2B ont été excavées mécaniquement afin de mieux documenter la portion de l'annexe au sud-est du bâtiment où, selon notre hypothèse de recherche, se trouvaient les équipements pour carder la laine et pour fouler et presser l'étoffe. La sous-opération 2A a donc été implantée dans un axe nord-sud, décalée vers l'ouest par rapport au vestige 1A100. Elle mesurait 2,00 m d'est en ouest sur 10,00 m du nord au sud. L'excavation de la sous-opération 2B, qui longeait la sous-opération 2A à sa limite est, n'a été creusée que dans les deux tiers nord, comparativement à la sous-opération 2A. Cette tranchée mesurait donc 2,00 m d'est en ouest sur 6,00 m du nord au sud (figures 4 et 12).

5.2.1 Description

L'excavation de ces deux sous-opérations a permis de constater qu'il y avait une importante couche de nivellement et de démolition dans ce secteur du bâtiment de l'ancien moulin. Puisque les tranchées étaient profondes et les parois très instables, il a été décidé de ne pas descendre dans ces deux tranchées pour des raisons de sécurité. Les artefacts recueillis ont été ramassés dans les déblais laissés par la pelle mécanique, et le croquis stratigraphique qui a été réalisé pour une section de la paroi est de la sous-opération 2B a été exécuté par une personne se tenant à l'extérieur des tranchées, et il ne tient compte que d'une qualification visuelle (figure 17).

Ainsi, il y avait un humus de surface, suivi d'une épaisse couche de remblai graveleux gris-brun, lui-même déposé sur une importante couche de remblai gris où l'on retrouvait de gros morceaux de béton fragmentés, ainsi que de grosses pierres, mais aucun de ces fragments de vestiges n'était en place. Par exemple, nous avons découvert une partie d'un escalier en béton, mais il était à l'envers (photo 7). Cette couche était déposée sur une mince couche de bois décomposé. En dessous, on retrouvait une couche de sable fin brun rouille, elle-même déposée sur une couche de sable argileux graveleux brun-gris.

Les artefacts qui ont été recueillis dans la sous-opération 2A consistaient en un tesson de bol en terre cuite fine blanche avec un décor à l'éponge, des tessons de bol en terre cuite fine blanche vitrifiée avec un décor peint sous la glaçure et une marque par impression sous le bol : « ...FFORDSHIRE POTTERY » et « ...KINSON L^{TD} ENGLAND », laquelle indique que c'est Arthur Wilkinson qui aurait produit cette céramique entre 1885 et 1910 (Godden 1964 : 672-673). Il y avait aussi le tesson du rebord d'un grand bol en terre cuite fine blanche vitrifiée, des tessons d'assiette et de tasse en terre cuite fine blanche, un fond de bouteille de 7UP dont l'étiquette et le logo de Dominion Glass permettent de dater cette bouteille aux environs de 1945 (Gagné, 2006 : 254), deux gros tessons de bouteille à alcool en verre coloré vert foncé dont la présence de grandes bulles effilées, la texture de peau d'orange, la forme et les marques de moule (Ricketts) permettent de dater cette bouteille de la fin du XIX^e siècle (Jones et Sullivan 1985 : 32-33). Finalement, des clous tréfilés et découpés et des fragments de bottes en cuir avec des œillets en métal ferreux ont été recueillis.

L'excavation de la sous-opération 2B a permis de recueillir des os de mammifères dont un maxillaire de porc, des fragments de verre en polystyrène, un fragment en plastique d'aérosol, deux tessons de bol en terre cuite fine blanche vitrifiée qui recollaient avec les tessons associés au potier Wilkinson retrouvés dans la sous-opération 2A, de même que des tessons d'assiette, de tasse, de bol et de soucoupe en terre cuite fine blanche vitrifiée. Il y avait une marque imprimée sous un des tessons de la soucoupe « H DUDSO... », qui peut être associée à la compagnie Dudson, Wilcox & Till Ltd., laquelle aurait produit cette céramique vers

1902-1926 (Godden 1964 : 223). Il y avait également des tessons de grand plat et d'assiette en terre cuite fine blanche, un tesson en grès grossier avec une glaçure au feldspath, une base de bouteille d'alcool cylindrique en verre coloré vert, des fragments de vitre, des tessons de bouteille de liqueur en verre incolore sans plomb et de couleur verte avec des extrémités à capsule, dont une de soda au gingembre et une autre de 7UP, un pot de conserve complet de type « Mason », une bouteille de vinaigre complète, cinq tessons en verre incolore sans plomb représentant une bouteille d'alcool avec une étiquette de papier en forme de losange noire, rouge et blanche, des clous découpés et tréfilés, ainsi que des fragments de bottines et de souliers en cuir.

5.2.2 *Interprétation*

Ainsi, la première couche de remblai peut être associée aux déblais résultant de la construction de la Transcanadienne dans les années 1960 et qui ont été repoussés vers l'est pour recouvrir entièrement le site CjEe-3. Le deuxième remblai peut être associé à la démolition de l'annexe au sud-est du bâtiment. Malheureusement, nous n'avons retrouvé aucune pièce de mécanisme reliée à un moulin durant l'excavation mécanique. Il semble que le mécanisme, dont la roue, ait été retiré avant la démolition du bâtiment. Ceci aurait laissé un vide à combler. Les gros fragments de béton, dont une partie d'escalier retrouvée à l'envers, et les grosses pierres retrouvées jusqu'au sol stérile, prouvent que les murs du bâtiment ont été démolis et les déblais ont été poussés vers l'intérieur de façon à combler le vide à l'intérieur du bâtiment. La profondeur du sol stérile, qui a été estimée à environ 2,00 m sous la surface de la sous-opération, nous incite à croire que cette partie du bâtiment possédait un sous-sol ou à tout le moins la profondeur nécessaire pour permettre la rotation de la roue. Certains des artefacts retrouvés dans ces deux sous-opérations sont des témoins de la période d'occupation du moulin entre la fin du XIX^e siècle jusqu'à la première moitié du XX^e siècle. D'autres artefacts datant de la seconde moitié du XX^e siècle se sont retrouvés mélangés avec cet important niveau de destruction et de comblement, ce qui nous porte à croire que la démolition finale du bâtiment aurait été effectuée durant cette période. Il est à noter que nous avons retrouvé une mince couche de bois décomposé sous les déblais associés à la démolition du bâtiment. Ceci nous porte à croire qu'il devait y avoir un plancher en bois à l'époque de l'utilisation du moulin. Le bois ne présentait aucune trace de calcination. Il reposait sur le sol stérile.

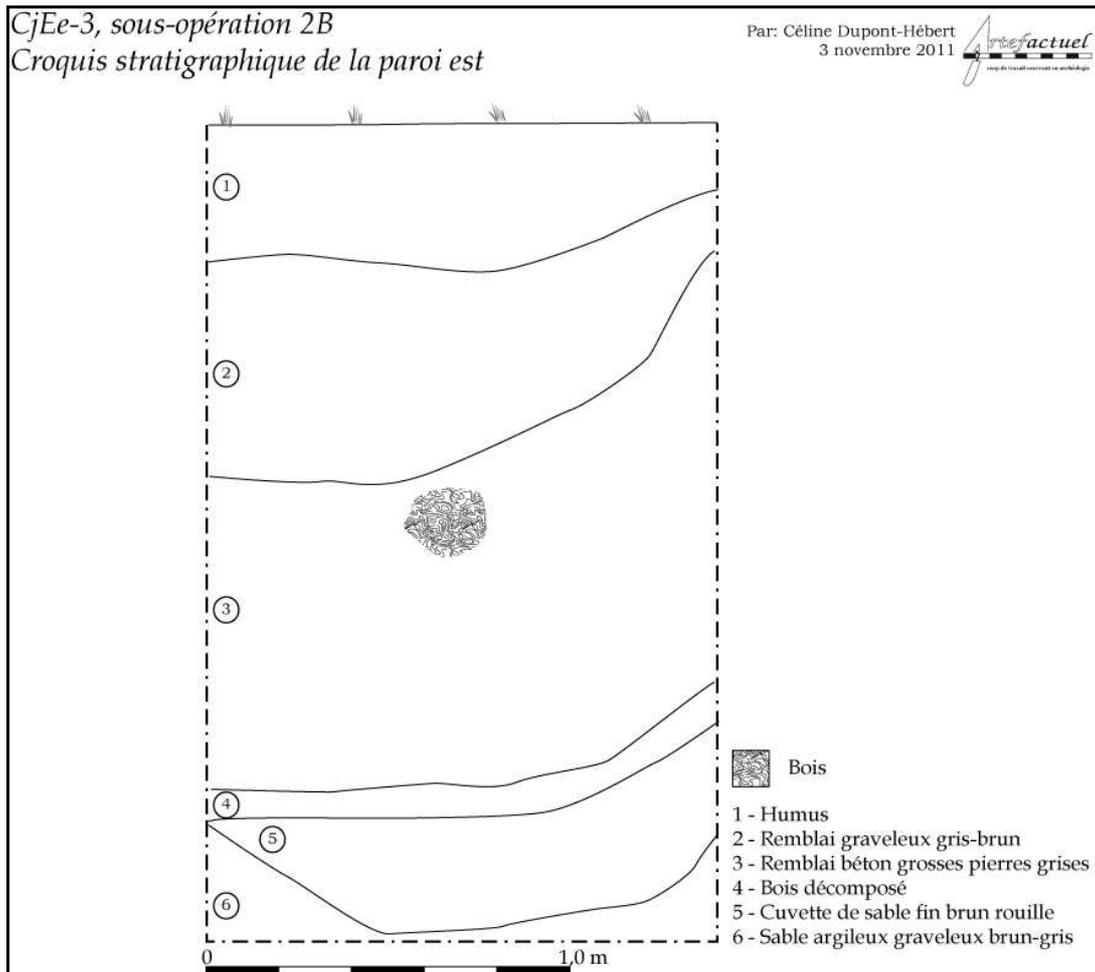


Figure 17 : Croquis stratigraphique d'une portion de la paroi est, sous-opération 2B.



Photo 7 : Fragments de béton (vestige 2A100), vue de face, direction nord
(photo n° 154-02-2013-069).

5.3 Sous-opération 3A

Dans le puits de sondage le plus au nord que nous avons pratiqué la première journée, nous avons mis au jour des pierres qui semblaient former un coin de bâtiment. Toutefois, nous avons conclu, après avoir dégagé ces pierres, qu'elles ne présentaient pas de véritable organisation et qu'elles représentaient davantage des débris associés à la construction de l'autoroute transcanadienne. Dans ce puits de sondage, nous avons entre autres prélevé des fragments de verre à vitre, un gros clou à large tête (*spike*), des fragments de carton, des fragments de ce qui semblait être une armature en plomb de 0,1 cm d'épaisseur à coins arrondis avec un grillage composé de petits rectangles. Il y avait une matière indéterminée à l'intérieur de ces petits rectangles. Nous avons également recueilli un cul de bouteille en verre incolore sans plomb avec la marque : « Laba... », un très petit fragment de brique roulé par l'eau et un petit tube en aluminium sans décor.

Nous avons décidé de creuser une tranchée à l'aide de la machinerie lourde dans un axe est-ouest directement au sud de ce puits de sondage, afin de vérifier et de documenter cette section du terrain (figures 4 et 12). L'excavation s'est poursuivie jusqu'au sol stérile. Nous avons documenté la composition des différents sols à partir de l'examen des parois. Un croquis stratigraphique a donc été réalisé à partir de la section centrale de la paroi nord (figure 18).

5.3.1 Description

Ceci nous a permis de constater qu'il y avait deux niveaux de remblai gris contenant beaucoup de pierres qui accusait une forte dénivellation vers l'est. Sous ces deux niveaux se trouvait un autre niveau de sable jaune contenant également des pierres et qui présentait aussi une pente descendante vers l'est. Venait ensuite un niveau relativement plat d'une vingtaine de centimètres composé de sédiments organiques noirs contenant des pierres et des fragments de briques rubéfiées sous lequel un sol de remblai brun grisâtre contenant des pierres était présent. Relativement mince à l'ouest, ce niveau allait en s'épaississant vers l'est jusqu'à atteindre une quarantaine de centimètres d'épaisseur. La dernière couche de sol était composée d'un sable graveleux très ferreux. L'excavation mécanique a permis de mettre au jour une brique complète présentant des traces de suie, des tessons d'assiette et de soucoupe en terre cuite fine blanche vitrifiée, deux tessons de bouteille à corps cylindrique en verre teinté bleu, ainsi qu'une petite bouteille d'essence en tôle présentant la marque « Shell ».

5.3.2 Interprétation

Le sol de remblai brun grisâtre et le sable graveleux très ferreux représentaient le sol stérile. Une couche composée de sédiments organiques noirs était déposée sur le sol stérile. Elle semble être le témoin d'une couche d'occupation en place, mais elle était mêlée avec des débris qui semblaient témoigner d'un incendie. Cette couche ressemblait beaucoup à la couche 1A5, qui a été reliée à l'occupation extérieure du moulin. Finalement, les trois niveaux supérieurs de remblai peuvent être associés aux déblais qui ont été déposés sur toute la superficie du site et qui sont associés aux travaux de construction de la route transcanadienne 185 durant les années 1960. Très épais dans la portion ouest du site, ces déblais s'amincissaient graduellement en se dirigeant vers l'est du site.

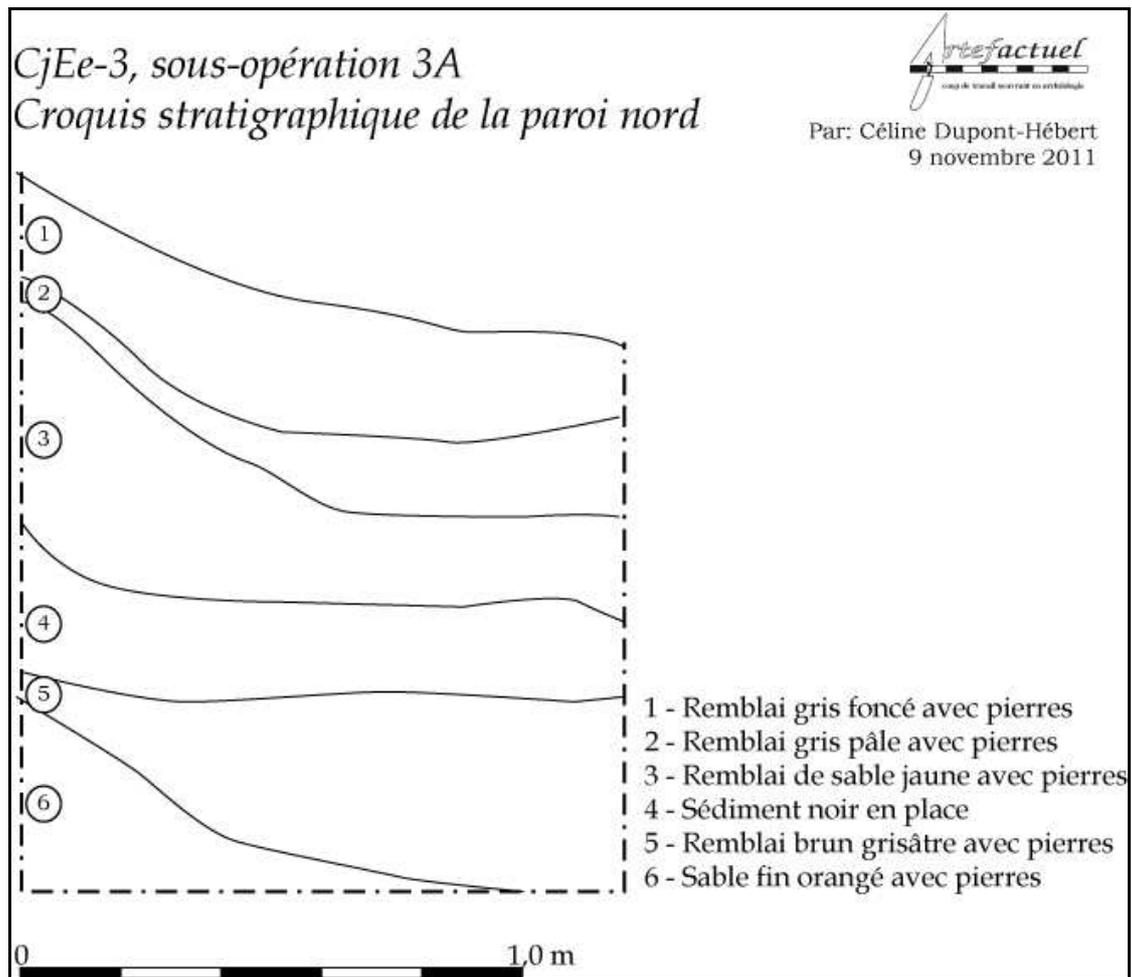


Figure 18 : Croquis stratigraphique de la portion centrale de la paroi nord, sous-opération 3A.

5.4 Sous-opération 3B

Cette sous-opération a été réalisée à l'aide de la machinerie lourde et consistait en une longue tranchée orientée du nord au sud afin d'avoir une meilleure compréhension entre les différents secteurs du site. Elle débutait à la limite sud de la sous-opération 3A et s'étendait jusqu'à la sous-opération 2B, au sud. Cette tranchée mesurait 2,00 m d'est en ouest sur 11,00 m du nord au sud (figures 4 et 12). Lorsque nous avons découvert des éléments de vestiges qui nous semblaient en place, nous avons arrêté l'excavation mécanique et avons poursuivi la fouille de façon manuelle. Ainsi, les niveaux supérieurs n'ont été décrits qu'à partir de l'examen des parois, alors que les niveaux inférieurs, qui ont été fouillés à la truelle et à la pelle, ont pu être examinés de façon plus approfondie.

5.4.1 Description

C'est la découverte du vestige 3B100 qui nous a incités à interrompre l'excavation mécanique et à poursuivre la fouille manuellement (figure 12). Le vestige 3B100 semble représenter un mur de briques et de pierres au nord de la sous-opération 3B, et qui était associé aux planches de bois 3B200 et 3B300, lesquelles étaient disposées directement au sud de 3B100 (photo 8). Le vestige 3B100 était orienté d'est en ouest pour une longueur visible d'un mètre et une largeur réelle de 0,93 m. Le vestige était préservé sur une hauteur de 0,30 m, mais la rétro-excavatrice a quelque peu affecté l'intégrité de son sommet conservé. L'état de conservation de ce vestige était mauvais. Il présentait un cours de briques posées à plat en boutisse. De part et d'autre du cours de briques, se trouvait des pierres des champs (grès et granite) avec du mortier très désagrégé. Entre les pierres, il y avait un remplissage médian constitué de pierrailles et de galets. Le lot composé d'un sable friable (3B6) graveleux et schisteux orangé très ferreux a été creusé pour asseoir les briques et les pierres de 3B100. Les briques présentaient des traces de suie. La base de ce vestige a été enregistrée à une altitude moyenne de 154,60 m ANM à l'ouest et 154,50 m à l'est.

Directement au sud du vestige 3B100, nous avons identifié deux vestiges en bois, soit 3B200 et 3B300. Le vestige 3B200 était composé d'une planche de bois posée à plat qui semblait se poursuivre vers l'est. La planche était orientée dans un axe est-ouest et sa longueur visible était de 0,10 m, alors que sa largeur préservée était de 0,06 m avec une épaisseur de 0,04 m. La planche était dans un état de décomposition avancée, mais autrement, elle était relativement bien préservée et ne présentait pas de traces de carbonisation. Elle était déposée sur un sol composé d'un loam argileux moyennement compact brun foncé à noir qui contenait des fragments de briques et de bois. Il n'y avait aucun mode de liaison visible avec le vestige 3B100.

Le vestige 3B300, quant à lui, était composé de deux planches posées à plat côte à côte dans un axe est-ouest et qui semblaient se poursuivre au-delà de la paroi ouest. La planche directement au sud du vestige 3B100 possédait une longueur visible de 0,27 m et une largeur préservée de 0,06 m, alors que la deuxième plus au sud mesurait 0,12 m de longueur et 0,05 m de largeur. Toutes deux avaient une épaisseur de 2,5 cm. Les planches étaient très décomposées et leur extrémité à l'est était brisée. Il n'y avait pas de traces de carbonisation, mais il nous a semblé remarquer la présence de peinture verte sur les planches. Ces planches étaient déposées sur un sol composé d'un loam argileux moyennement compact brun foncé à noir qui contenait des fragments de briques et de bois.

Finalement, un vestige de bois a été identifié plus au sud dans la tranchée et il consistait en une poutre de bois grossièrement équarrie de section carrée (figure 12 et photo 9). Cette

poutre, 3B400, a été retrouvée dans le même sol que les planches 3B200 et 3B300, alors qu'elle était déposée sur un sol très compact brun orangé. La poutre était orientée dans un axe est-ouest et semblait se poursuivre au-delà de la paroi est. Elle a été préservée sur une longueur de 1,10 m et elle possédait une largeur réelle de 0,21 m et une hauteur de 0,13 m.

Si on étudie les coupes stratigraphiques des parois ouest (figure 19) et est (figure 20) de la section située au nord du vestige 3B100, on constate que dans ce secteur, la stratigraphie est somme toute assez simple et ressemble à celle de la sous-opération 3A. En effet, sous l'humus de surface (3B1), il y avait une couche de loam sableux (figure 20, couche n° 2; figure 19, couche n° 3) moyennement compact beige grisâtre contenant beaucoup de petites pierres schisteuses. Ce lot occupait toute la superficie de la sous-opération sur une quarantaine de centimètres d'épaisseur.

Sous cette couche apparaissait un loam sableux compact (3B3) brun grisâtre contenant de petites et de grosses pierres. Assez mince du côté ouest, avec une épaisseur d'une quinzaine de centimètres, ce lot s'épaississait vers l'est jusqu'à atteindre une quarantaine de centimètres. Le lot 3B3 reposait sur le vestige 3B100 du côté est. S'ensuivait une couche composée d'un loam argileux (3B4) moyennement compact brun foncé à noir contenant beaucoup de pierres, des fragments de bois et des fragments de briques rubéfiées. Plutôt épaisse à l'ouest, où elle se déposait sur le vestige 3B100 (figure 19, couches n^{os} 5 et 8), elle s'amincissait vers l'est, où elle a été identifiée de chaque côté du vestige 3B100 (figure 20, couches n^{os} 4 et 5). Dans le secteur au nord du vestige 3B100, le lot 3B4 reposait sur un sol composé d'un sable fin friable (3B5) gris-beige contenant de la poussière de schiste d'une dizaine de centimètres d'épaisseur, lequel reposait sur le sol stérile représenté par un sable friable très graveleux et schisteux orangé très ferreux (3B6).

Quand on se transporte au sud du vestige 3B100, on constate que la déposition des sols se complexifie (figure 21). Sous l'humus (3B1) et le loam sableux (3B2) moyennement compact beige grisâtre contenant beaucoup de petites pierres schisteuses d'une épaisseur moyenne d'une quarantaine de centimètres, on constate que le lot 3B3, constitué d'un loam sableux compact, forme une cuvette au-dessus des vestiges 3B100 et 3B200, et qui a coupé partiellement le lot 3B4. On note également une stratigraphie mélangeant plusieurs sols rappelant ceux associés aux lots 3B4, 3B5 et 3B6 entre les vestiges 3B200 et 3B400, de même qu'au sud de la couche 8 (3B7). La couche 8, quant à elle, était composée d'un loam compact gris contenant beaucoup de cailloux et un important amas de grosses pierres non structurales. En dégageant ces pierres, nous avons récolté deux tessons de bouteille de vin en verre coloré vert, dont un tesson de fond avec un cul en cloche et gros mamelon. En regardant cet amas de grosses pierres non structurales en plan, nous avons remarqué que ce lot se présentait sous une forme circulaire (photo 10).

Le dernier lot retrouvé représentait le lot 3B4 (couche n° 6), composé d'un loam argileux moyennement compact brun foncé contenant du cailloutis et du charbon. Tous les artefacts qui ont été récoltés durant la fouille manuelle provenaient du lot 3B4. Ainsi, au nord du vestige 3B100, nous avons mis au jour un petit fragment de brique très granuleux, deux tessons en terre cuite fine de type « Rockingham » avec une pâte rouge et une glaçure brune, un tesson de fond de bol, deux petits tessons indéterminés et un fond d'assiette avec un décor par impression de couleur brune (Willow ?), le tout en terre cuite fine blanche. Il y avait également deux fragments de fourneau de pipe sans décor, des tessons d'assiette en terre cuite fine blanche vitrifiée, dont un tesson de rebord avec un contour ondulé et un autre tesson de rebord avec un décor par impression en pointillé vert foncé bleuté, des fragments de verre à

vitre, un tesson de rebord moulé godronné de lampe à l'huile en verre teinté rose, des tessons d'isolateur électrique en verre teinté turquoise, un tesson de bouteille cylindrique en verre teinté vert 7UP, deux tessons de bouteille en verre vert avec une texture de peau d'orange, un bouton complet (cassé en deux) en nacre à deux trous et bombé des deux côtés, une lanière de soulier en cuir avec un œillet allongé à une extrémité et repliée et cloutée à l'autre extrémité avec une petite tige insérée dans le repli. Cette lanière ressemble à une lanière de soulier d'enfant. Il y avait également des clous tréfilés et découpés.

Directement au sud des vestiges 3B100 et 3B200, nous avons récolté un tesson d'un grand plat ouvert en terre cuite fine blanche avec un décor à l'éponge bleu foncé, un fragment de fourneau de pipe sans décor, un tesson de bouteille en verre coloré vert, deux tessons de bouteille d'alcool de section carrée en verre coloré vert, des clous tréfilés et découpés, une perle en verre opaque blanc et filigrane bleu de forme rectangulaire, dont les deux extrémités sont amincies, ce qui lui donne un aspect ovoïde avec un fil en métal cuivreux inséré dans la perle et replié aux deux extrémités pour former des attaches de forme ronde. Nous avons également retrouvé une médaille religieuse complète, mais tordue, en métal cuivreux. Celle-ci représentait d'un côté l'image d'un homme barbu en toge avec une auréole au-dessus de la tête et brandissant une croix, le tout entouré d'un lettrage : « BENEDICTI CRUX S.P. ». Selon Mario Alberton, ancien prêtre de l'ordre des religieux camilliens, ce lettrage signifie la croix de saint Benoît, Sancti Padres (Saint Père), qui est le fondateur des Bénédictins (Mario Alberton, comm. pers., 17 janvier 2012). Sur l'autre côté de la médaille, une croix contenant un lettrage à l'intérieur est représentée : « CSML » de haut en bas et « NDSMD » de gauche à droite, ainsi qu'un lettrage qui entoure la croix : « M.O.L.I.V.B.IHS.V.R.S.N.S.(?) ». Monsieur Alberton n'a pas été en mesure de m'expliquer ce que signifiait ce lettrage, mais il suggère que celui-ci devait identifier l'endroit d'où provient la médaille (comm. pers., 17 janvier 2012).

Directement au sud du vestige 3B400, nous avons découvert un couvercle entier (photo 11), dont il ne manquait seulement que quelques petits morceaux, d'un gros récipient en terre cuite fine chamois avec glaçure brune qui ressemble au type « Rockingham ». La glaçure est présente seulement sur le dessus du couvercle et sur le bouton. Il y a cependant une mince glaçure transparente sur le pourtour du dessus, ainsi que sur la collerette et l'extrémité de la collerette verticale. Il y a plusieurs bandes moulées en relief sur le dessus du couvercle qui forment des cercles concentriques. Le couvercle possède un bouton plat.

Finalement, au sud de l'amas de grosses pierres non structurales, la fouille de cette portion du lot 3B4 a permis de mettre au jour deux tessons d'une assiette ou d'un plat de service en terre cuite fine rouge avec glaçure brune de type « Rockingham », des tessons d'assiette ovale, d'une anse de tasse et d'un bol en terre cuite fine blanche, dont un avec un décor par impression à l'éponge bleu foncé, un bouton complet en similiverre (à mi-chemin entre le verre et la porcelaine) blanc à quatre trous, un peigne en plastique opaque bleu, un tesson de bouteille à corps carré en verre teinté turquoise, des tessons de bouteille en verre coloré vert, des clous découpés et tréfilés, ainsi qu'un bouton en métal ferreux.

5.4.2 *Interprétation*

Nous croyons que le vestige 3B100 représentait une portion du mur nord du bâtiment principal du moulin (figure 7). Ainsi, toute la portion au nord de ce vestige représenterait l'extérieur du moulin (3A et portion nord de 3B). Les briques étaient localisées dans un endroit précis avec des pierres qui devaient certainement se poursuivre de part et d'autre dans un axe est-ouest pour former la limite nord du bâtiment. Nous suggérons que la partie en

briques de ce vestige représentait la base d'une cheminée en briques, laquelle aurait été située près du coin nord-est du moulin. Le vestige 3B400 semblait pour sa part représenter une poutre de soutènement pour un plancher. Il s'agirait donc d'une solive ou encore d'une lambourde. Tout comme pour le vestige 3B100, cette poutre reposait sur le sol stérile (3B6). Les vestiges 3B200 et 3B300 (planches de bois) pourraient, quant à eux, représenter des fragments d'un plancher qui se serait affaissé.

Par sa position stratigraphique et sa texture, nous croyons que le lot 3B5 représentait une accumulation de sol dans un vide sanitaire disposé sous un niveau de plancher. Le lot 3B4 semble représenter un niveau de destruction du bâtiment, mélangé avec des témoins de l'occupation. Nous suggérons que le bâtiment aurait subi un incendie ayant partiellement détruit la portion nord du bâtiment principal. En effet, ce lot présentait une bonne quantité de traces de charbon, ainsi que des fragments de briques rubéfiées. C'est dans ce lot qu'a également été retrouvée la majorité des artefacts de cette sous-opération. Ces artefacts témoignaient d'une période d'occupation située entre la fin du XIX^e siècle et le début du XX^e siècle. Par ailleurs, ces artefacts semblent indiquer que cette partie du bâtiment représentait une aire de vie domestique (perle, gros couvercle, médaille, boutons, lanière d'un soulier d'enfant).

À la suite de cette destruction partielle, qui serait survenue entre 1945 et 1957 selon les actes notariés, le bâtiment aurait été laissé à l'abandon pendant une certaine période de temps avant d'être remis aux anciens propriétaires en 1957. Durant cette période d'abandon, ou encore lors de la reprise de possession, il semble que la machinerie associée au moulin aurait été retirée, et ce, avant la démolition finale du bâtiment. Ce retrait de la machinerie est visible dans la sous-opération 3B, avec la présence du lot 3B7. Les machines qui ont été retirées auraient eu pour effet de créer des vides à l'intérieur du bâtiment. Nous croyons que ce vide aurait été comblé par le lot 3B7 et par l'amas de grosses pierres non structurales. Les sols mélangés qui étaient visibles dans la stratigraphie de part et d'autre du lot 3B7 auraient servi à niveler le tout. Par ailleurs, nous suggérons, d'après la disposition de l'amas de grosses pierres, que la machine retirée à cet endroit aurait eu une forme circulaire. C'est peut-être à cet endroit qu'auraient été situées les meules pour moudre le grain. Par l'acte de vente entre les deux frères Gagné en 1894, nous savons que le moulin à farine et à carder était muni de trois paires de moulanges⁶ et de trois bluteaux⁷, ce qui signifie qu'il y avait trois paires de meules pour moudre le grain. Il y avait également un « smut⁸ » et une machine à écaler l'orge reliés au moulin à farine. Finalement, le lot 3B3 représenterait les débris de la destruction finale du bâtiment, alors que le lot 3B2 constituerait le témoin des déblais associés aux travaux de construction de l'autoroute transcanadienne 185.

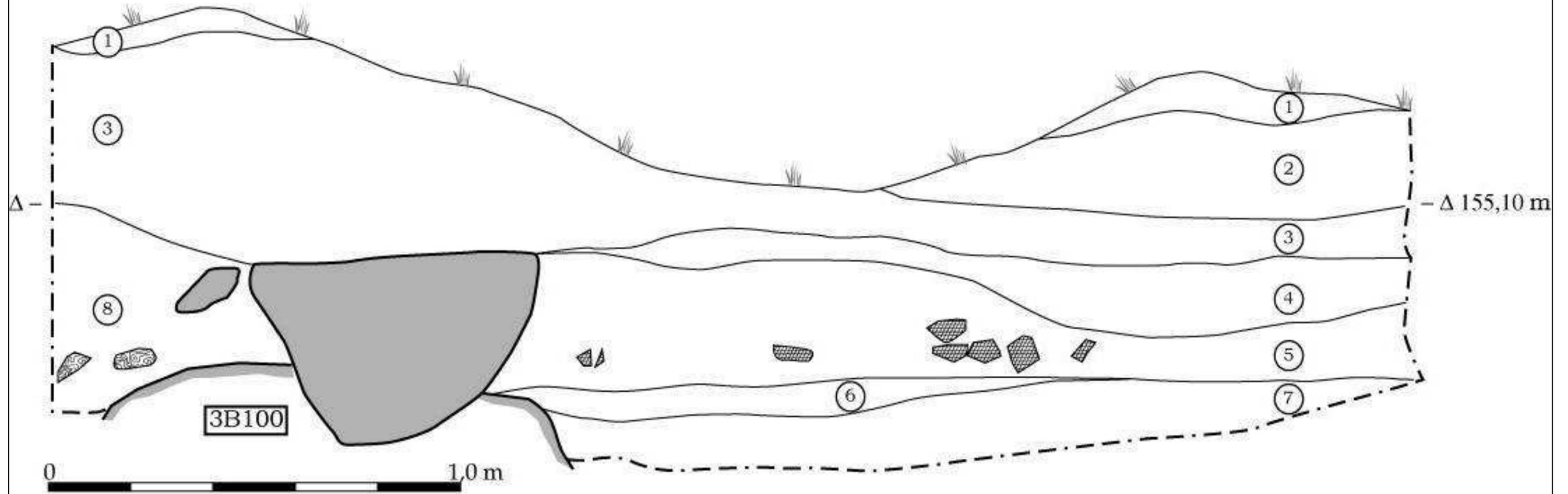
⁶ Moulange : La ou les moulanges d'un moulin désignait les meules et tous les accessoires nécessaires à leur fonctionnement et déplacement (Langlois, 2005 : 22).

⁷ Bluteau : Gros et long cylindre fait de plusieurs cerceaux environnés d'étamine de soie, de laine... à travers lesquelles passe le plus fin du grain moulu (Diderot, tomes 1 à 6, p. 330, cité dans Langlois, 2005 : 21).

⁸ D'après l'étude du lexique fourni dans l'ouvrage de Langlois, nous croyons que « smut » fait référence à un crible : « machine destinée à nettoyer les grains des déchets dont ils sont mêlés » (Diderot, tomes 1 à 6, p. 830, cité dans Langlois, 2005 : 21).

CjEe-3, sous-opération 3B
Stratigraphie de la paroi ouest, section nord

Par: Céline Dupont-Hébert
19 novembre 2011



- 1 - Humus
- 2 - Loam sableux moyennement compact gris avec grosses pierres
- 3 - Loam sableux moyennement compact beige grisâtre avec petites pierres schisteuses
- 4 - Loam sableux compact beige-brun avec petites pierres
- 5 - Loam argileux moyennement compact brun foncé à noir avec lentilles beiges et noires
- 6 - Sable fin friable gris-beige avec poussière de schiste
- 7 - Sable friable orangé très graveleux et schisteux
- 8 - Loam compact brun à brun foncé avec beaucoup de pierres et fragments de bois



Figure 19 : Stratigraphie de la section nord de la paroi ouest, sous-opération 3B.

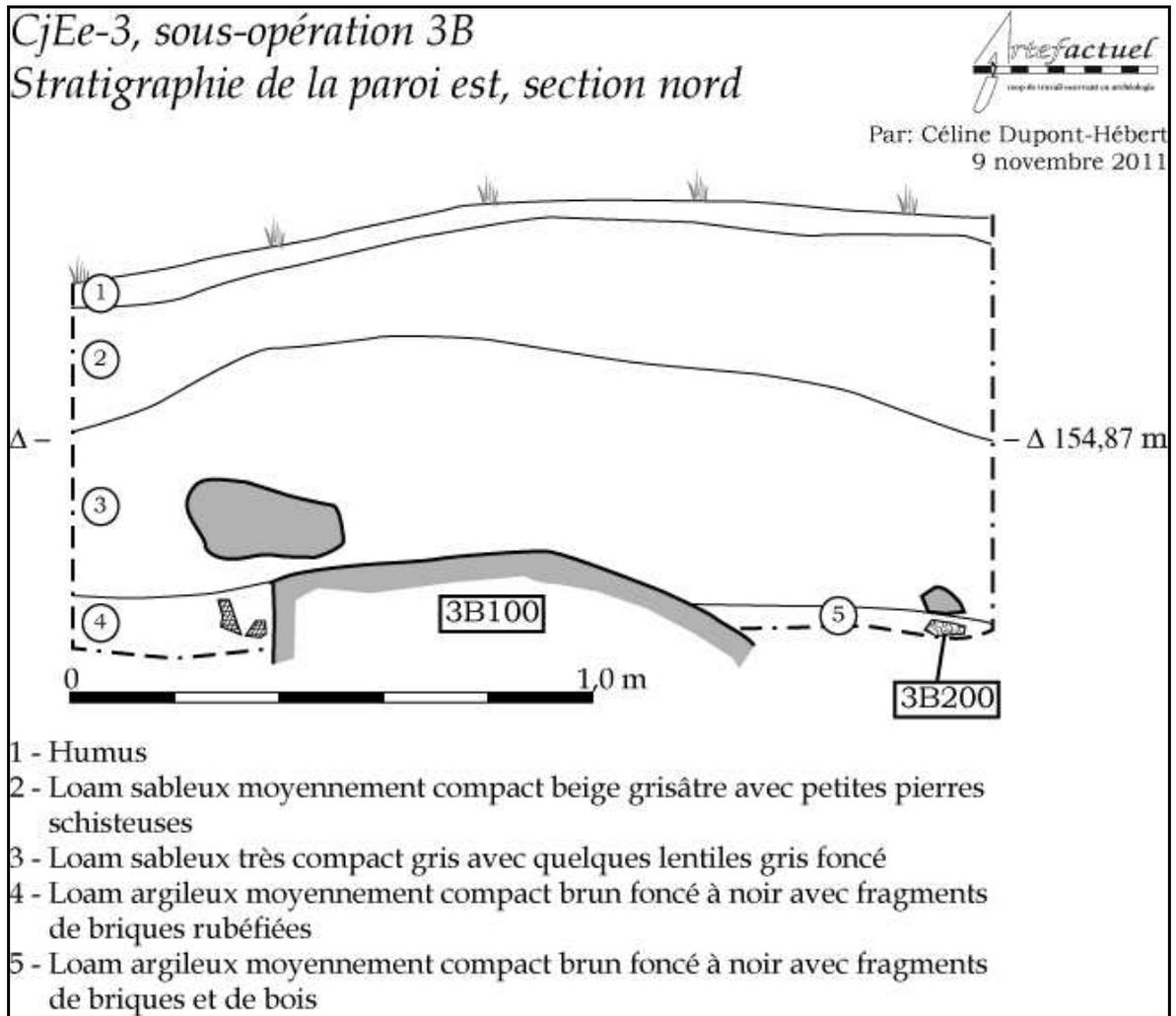


Figure 20 : Stratigraphie de la section nord de la paroi est, sous-opération 3B.

CjEe-3, sous-opération 3B
Stratigraphie de la paroi est, section centrale

Par: Céline Dupont-Hébert
Nathalie Gaudreau
11 novembre 2011

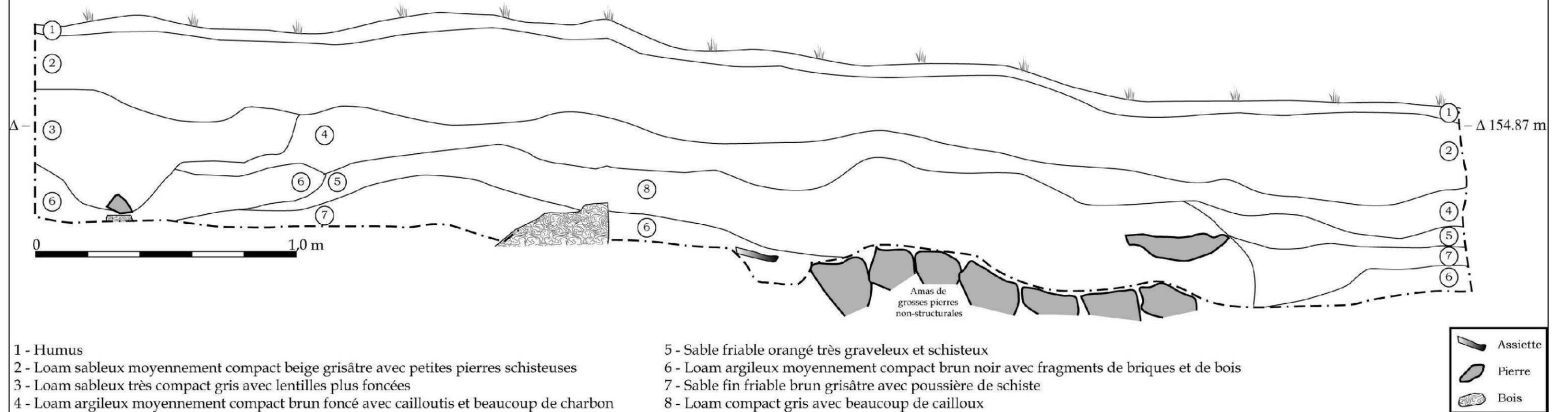


Figure 21 : Stratigraphie de la section centre de la paroi est, sous-opération 3B.



Photo 8 : Vue en plan d'un agencement de pierres avec briques de chaque côté, direction sud (photo n° 154-02-2013-151).



Photo 9 : Vue en plan d'une poutre à la moitié du centre-nord de 3B, direction sud (photo n° 154-02-2013-156).



Photo 10 : Vue générale portion centre (grosses pierres) de 3B et 3E, direction ouest (photo n° 154-02-2013-246).



Photo 11 : Couvercle (lot 3B4).

5.5 Sous-opération 3C

La sous-opération 3C a été implantée de façon perpendiculaire à la limite ouest de la sous-opération 3B, de façon à documenter le centre de la portion nord du bâtiment de l'ancien moulin. La sous-opération 3C mesurait donc 1,40 m du nord au sud, sur 3,40 m d'est en ouest (figures 4 et 12). L'excavation mécanique s'est poursuivie jusqu'au sol stérile et la stratigraphie de ce secteur est somme toute assez simple (figure 22).

5.5.1 Description

Sous l'humus de surface, on retrouvait un loam sableux moyennement compact beige grisâtre qui comprenait de petites pierres et qui accusait une pente descendante vers l'est (lot 3C2). Suivait un niveau de sol relativement plat d'une dizaine de centimètres d'épaisseur composé d'un loam moyennement compact brun foncé qui présentait un cailloutis et des traces de charbon (lot 3C3), sous lequel on retrouvait un loam sableux compact gris comprenant beaucoup de schiste (lot 3C4). Sous ce dernier lot sont apparues une planche de bois décomposée orientée est-ouest, ainsi qu'une mince couche de sol composée d'un loam argileux moyennement compact brun foncé à noir avec des traces de charbon (lot 3C6) qui venait buter contre la planche à son extrémité est. Nous avons également retrouvé une couche de loam sableux moyennement compact brun grisâtre (lot 3C7) comprenant des traces de charbon sous la planche de bois. Les lots 3C6 et 3C7 reposaient sur le sol stérile (3C8) composé d'un sable graveleux et schisteux orangé et très ferreux. En dégageant la planche de bois (3C5) à l'aide de la truelle, nous avons retrouvé une bille en terre cuite fine argileuse blanche complète, ainsi qu'un fer à cheval complet en métal ferreux avec une empreinte de bois sur un côté (photo 12), ce qui suggère qu'il devait davantage avoir un usage ornemental. Le fer à cheval a une forme en « U » et ses deux extrémités sont repliées à 90°. En grattant la paroi au niveau du lot 3C7 qui se trouvait sous la planche, nous avons retrouvé un très petit tesson indéterminé en terre cuite fine blanche sans décor, un clou tréfilé et une petite pièce indéterminée en métal ferreux.

5.5.2 Interprétation

Ainsi, nous croyons que le lot 3C7 constituait un vide sanitaire, à l'instar du lot 3B5, qui se trouvait sous un plancher et qui aurait été comblé par un loam sableux brun grisâtre. Celui-ci était en effet déposé sur le sol stérile et se trouvait directement sous la planche de bois (3C5). Les artefacts qui ont été retrouvés en association avec le lot 3C7 étaient très peu nombreux et de très petite taille, ce qui soutient l'hypothèse d'un vide où certains petits déchets auraient pu se glisser entre les lattes d'un plancher. La planche de bois (3C5), qui a été identifiée dans la paroi sud de la sous-opération, s'arrêtait net à l'est à l'endroit où le sol (3C6) contenant beaucoup de traces de charbon se poursuivait vers l'est, selon les mêmes limites supérieure et inférieure que la planche de bois (3C5). Il est possible qu'à cet endroit, il ait pu y avoir également des planches, ce qui permettrait d'avancer l'hypothèse de la présence d'un plancher qui aurait brûlé pour ne laisser que des traces de charbon. Au-dessus de la planche de bois (3C5) et du sol (3C6) contenant beaucoup de traces de charbon se trouvait un loam sableux compact gris comprenant beaucoup de schiste (3C4). Nous croyons que ce lot représente une phase d'abandon du moulin, probablement à la suite d'un incendie et avant la démolition finale du bâtiment. Les indices artefactuels étant très pauvres, ils ne peuvent aider à soutenir cette hypothèse. Par contre, nous avons mentionné dans la section sur l'histoire du moulin qu'en 1957, Ronald Lavoie remet la propriété du moulin à Camille Landry, fils de l'ancien propriétaire, et que ce dernier l'accepte « dans son état actuel ». Nous croyons qu'une partie du bâtiment, probablement la partie nord du moulin, a subi un incendie, entre 1945 et 1957, et a été laissée à l'abandon pendant un certain temps avant que Ronald Lavoie remette la

propriété à Camille Landry. Ceci expliquerait la présence d'un mince niveau d'abandon au-dessus du plancher. Le sol composé d'un loam moyennement compact brun foncé qui présentait un cailloutis et des traces de charbon (lot 3C3) proviendrait des déblais provoqués par la démolition finale du bâtiment. Cette démolition aurait eu lieu après 1957. Finalement, le lot 3C2 proviendrait des déblais qui ont été déposés sur toute la superficie du site et qui sont associés aux travaux de construction de la route transcanadienne 185 durant les années 1960. Comme partout ailleurs sur le site, on voit que les déblais ont été déposés à partir de l'ouest et poussés vers l'est, où ils diminuaient considérablement.

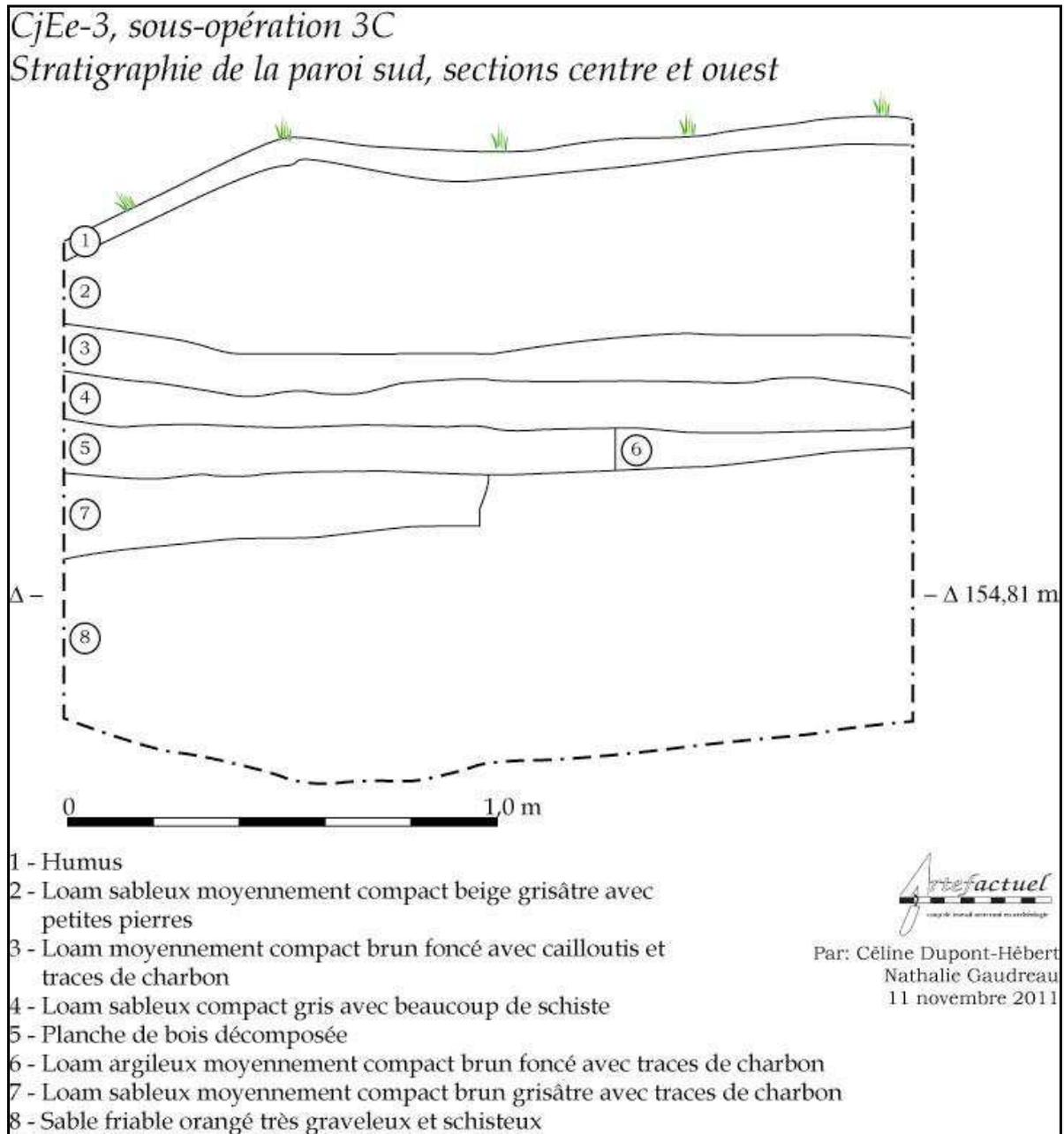


Figure 22 : Stratigraphie des sections centre et ouest de la paroi sud, sous-opération 3C.



Photo 12 : Fer à cheval (lot 3C5).

5.6 Sous-opération 3D

La sous-opération 3D a été implantée au nord de la sous-opération 3C, et ce, afin de tenter de retrouver la limite nord du bâtiment de l'ancien moulin. Elle mesurait 7,60 m du nord au sud sur un maximum de 1,90 m d'est en ouest (figures 4 et 12). L'excavation mécanique n'est pas allée en profondeur, puisque nous avons retrouvé le sol stérile assez rapidement dans le secteur centre et nord de cette tranchée, soit à 0,28 m de la surface.

5.6.1 Description

L'excavation nous a permis de retrouver des os longs de mammifères et une côte d'un mammifère de taille moyenne, des clous découpés et tréfilés, une capsule de bouteille de bière, une vis et un boulon, un fragment de tôle, ainsi qu'une pièce de monnaie en métal cuivreux dont le revers présente le profil d'un homme barbu (Lincoln ?) avec le mot « LIBERTY » près de son cou et un lettrage dans la moitié supérieure : « IN GOD WE TRUST ». Sur l'avvers, il n'a été possible d'identifier que : « ...MERICA » dans le bas.

Nous avons terminé le dernier mètre au sud de la tranchée à la truelle afin de bien identifier la séquence des sols qui étaient tous très minces à cet endroit (photos 13 et 14). Ainsi, sous le lot de surface composé d'un sol moyennement compact gris avec de petits cailloux, nous avons identifié un sol sableux très compact gris (3D2) d'une quinzaine de centimètres d'épaisseur comprenant une grande quantité de petits cailloux, ainsi qu'un petit tesson de rebord d'assiette en terre cuite fine blanche vitrifiée avec un décor en bande bleu ciel près du rebord, un tesson plat indéterminé en verre incolore sans plomb, ainsi que des clous découpés et tréfilés. Sous ce lot, il y avait une mince couche de sédiment compact gris foncé (3D3) comportant une fine lentille de sable beige à la limite inférieure. Ce lot faisait cinq centimètres d'épaisseur, et la fouille a permis de retrouver un fragment d'os long de mammifère, un petit fragment de fourneau de pipe, des clous découpés et tréfilés, ainsi qu'un manche d'ustensile en métal ferreux dont la forme rappelle celle qui était populaire de la fin du XIX^e siècle jusqu'au début du XX^e siècle (Tremblay, 1996 : 67). Venait ensuite un sol sableux moyennement compact gris (3D4), d'une épaisseur de sept centimètres, où a été retrouvé un petit tesson de fond d'un récipient ouvert en terre cuite fine blanche vitrifiée. Ce dernier lot reposait sur le sol stérile (3D5) composé d'un sable graveleux et schisteux orangé très ferreux.

5.6.2 Interprétation

Premièrement, nous n'avons pas retrouvé de vestiges qui auraient pu être associés au mur nord ou même au mur ouest du bâtiment du moulin. Par contre, nous avons noté la présence d'une grande quantité de pierres et de briques à 1,00 m de la paroi sud de la sous-opération 3D, qui étaient localisées dans le même axe que le vestige 3B100. Par ailleurs, les sols de la portion centre et nord de la sous-opération 3D faisaient penser à des niveaux de cour à l'extérieur du bâtiment, en raison de la compacité des sols et de l'état très fragmentaire des artefacts. Nous aurions donc retrouvé la limite nord du bâtiment. Même si ces débris ne présentaient aucune organisation apparente, ils peuvent tout de même être le résultat de la démolition du bâtiment, ce qui nous indiquerait que le mur nord devait se situer dans ces environs. Autrement, le lot 3D4 ressemblait beaucoup aux lots 3B5 et 3C7, qui ont été associés au comblement d'un vide sanitaire. Tout comme pour ce dernier, la fouille du lot 3D4 n'a permis de trouver qu'un petit tesson. Nous n'avons pu identifier aucune trace de la présence d'un plancher à cet endroit au-dessus du comblement du vide sanitaire. Dans la couche qui reposait à la surface du lot 3D4, nous avons retrouvé beaucoup de clous. Cette couche compacte semble représenter une phase d'abandon ou encore la démolition du bâtiment. Si on se fie à la stratigraphie de la sous-opération 3C, positionnée directement au

sud, il semble que le lot 3D3 serait davantage associé à une phase d'abandon, à l'instar du lot 3C4. Finalement, les lots 3D1 et 3D2 représenteraient les déblais occasionnés par la construction de l'autoroute transcanadienne dans les années 1960.



Photo 13 : Vue générale du sondage au sud dans 3D, fin 3D2, début 3D3, direction nord (photo n° 154-02-2013-210).



Photo 14 : Vue détaillée du sondage au sud dans 3D, fin 3D4, début 3D5 (stérile), direction nord (photo n° 154-02-2013-215).

5.7 Sous-opération 3E

La sous-opération 3E a été localisée entre la sous-opération 3C au nord, la sous-opération 2A au sud et la portion sud de la sous-opération 3B à l'est, afin de mieux comprendre la différence entre les deux sections du bâtiment de l'ancien moulin. Elle mesurait 7,80 m d'est en ouest sur 2,40 m du nord au sud (figures 4 et 12).

5.7.1 Description

L'excavation mécanique s'est poursuivie jusqu'au sol stérile et a permis de mettre au jour un tesson de fond d'un petit récipient ouvert en verre incolore sans plomb, un tesson de bouteille cylindrique en verre coloré vert, des tessons d'assiette en terre cuite fine blanche, dont un tesson de fond avec un décor par impression brun et motif « Willow », des tessons de bol en terre cuite fine jaune dont cinq avec un décor « Banded ware », un avec décor floral moulé et un avec décor « Mocha ware », des tessons de plat ouvert en terre cuite fine blanche vitrifiée, un tesson de fond de bol en porcelaine fine tendre et vitreuse, des clous découpés et tréfilés et un couvercle de conserve.

L'excavation a permis d'identifier le vestige de maçonnerie 3E100, qui n'était visible que dans la paroi nord de la sous-opération, et qui était orienté selon un axe nord-sud (figure 23 et photo 15). La largeur de ce vestige était de 0,61 m, et il était préservé sur une hauteur de 0,66 m. Ce vestige a été dérasé en son sommet, mais son état de conservation était bon. Les pierres qui composaient ce vestige étaient du schiste et du grès, dont certaines n'étaient que grossièrement ébauchées. Nous avons identifié trois assises, lesquelles étaient irrégulières et le vestige n'était composé que d'un parement simple sans remplissage médian.

La stratigraphie de la paroi nord représente bien deux secteurs dont la coupure est le vestige 3E100 (figure 23). Tout d'abord, sous l'humus, on retrouvait un loam sableux moyennement compact beige grisâtre comprenant de petites pierres (lot 3E2), qui recouvrait le vestige 3E100. À l'ouest du vestige, le lot 3E2 recouvrait les lots 3E3 et 3E8, alors qu'à l'est, il recouvrait les lots 3E9 et 3E12.

Le lot 3E3, présent seulement à l'ouest du vestige 3E100, était composé d'un loam sableux très compact gris, qui butait contre le lot 3E8 à l'est et reposait sur les lots 3E4 et 3E6 à l'ouest. Le sol du lot E8 formait une cuvette, creusée dans les lots 3E3, 3E4 et 3E7, qui s'appuyait contre le vestige 3E100 à l'est. Cette cuvette faisait 0,40 m de largeur en son sommet et 0,20 m à sa base. Ce lot était composé d'un loam sableux moyennement compact brun grisâtre, et il reposait sur le sol stérile (lot 3E6). Les lots 3E4, 3E7 et 3E5 formaient trois minces couches disposées en pente descendante vers l'est, où elles butaient contre le lot 3E8. Ces trois couches de sol s'amincissaient jusqu'à disparaître à 2,60 m à l'ouest du vestige 3E100. Le lot 3E4 était composé d'un loam sableux compact schisteux et graveleux orangé ferreux contenant des traces de charbon. Le lot 3E7 était composé d'un loam sableux moyennement compact brun foncé contenant du gravier, des petites pierres et des traces de mortier. Le lot 3E5 était composé d'un sable friable brun grisâtre présentant des traces de charbon et des fragments de mortier pulvérisé. Dans ce lot, nous avons mis au jour de très petits fragments d'os de mammifères, la moitié d'un bouton à quatre trous en os, un gros tesson de rebord d'assiette ovale en terre cuite fine vitrifiée présentant un motif moulé de type gerbe de blé, un très petit tesson de rebord d'objet indéterminé en terre cuite fine vitrifiée, ainsi que des clous découpés. Le dernier lot du côté ouest du vestige 3E100 représentait le sol stérile (3E6) composé d'un sable friable schisteux et graveleux orangé ferreux.

Du côté est du vestige 3E100, on retrouvait sous le lot 3E2 un loam argileux moyennement compact brun noirâtre contenant des traces de charbon. Ce lot débutait directement à l'est du vestige, et il épousait la pente du lot inférieur 3E10, puis il présentait une section relativement plate d'une dizaine de centimètres au-dessus du lot 3E11, alors qu'il s'arrêtait net contre le lot 3E12. Sous le lot 3E9, directement à l'est du vestige 3E100, on retrouvait le lot 3E10, dont le sommet à l'ouest débutait à une dizaine de centimètres sous le sommet arasé du vestige 3E100 et qui descendait en pente abrupte sur 0,75 m. Le lot 3E11 venait buter à l'ouest contre sa pente descendante. Le lot 3E11 était composé d'un loam sableux friable brun foncé contenant des pierres de taille moyenne dont la limite supérieure, directement sous 3E9, était relativement plane. Tout comme le lot 3E9, le lot 3E11 présentait une coupure nette presque verticale avec le lot 3E12. Finalement, le lot 3E12 se trouvait sous le lot 3E2, et sa limite supérieure se trouvait à la même altitude que la limite supérieure du lot 3E9. Ce lot était composé d'un loam sableux très compact brun jaunâtre contenant de grosses pierres non structurales. Ce lot ressemblait en tous points au lot 3B7, qui contenait également une importante quantité de grosses pierres non structurales.

5.7.2 *Interprétation*

Premièrement, on peut voir que le sol stérile a été creusé pour asseoir la base du vestige 3E100. On peut d'ailleurs estimer la surface originale du sol stérile à l'aide de la limite supérieure du lot 3E10, à l'est du vestige. D'après le plan de 1947 (figure 7), le vestige 3E100 représenterait une portion du mur ouest du bâtiment principal du moulin. Il serait tentant de conclure que le sol (3E8) qui remplissait la cuvette à l'ouest du vestige 3E100 représentait la tranchée de fondation. Par contre, cette cuvette coupait les lots 3E4, 3E7 et 3E5, qui sont clairement postérieurs à l'érection du vestige 3E100. En effet, tous ces lots contenaient des traces qui pouvaient être non seulement associées à l'érection du vestige (mortier), mais également des traces de charbon et des artefacts qui sont contemporains de la période d'occupation du moulin. En fait, la tranchée comblée par le sol 3E8 coupait même le lot 3E3, qui ressemblait énormément aux lots 3C4 et 3D4, qui ont été associés à une phase d'abandon du bâtiment. L'hypothèse restante serait qu'on aurait creusé une tranchée près du vestige 3E100 après la phase d'incendie (entre 1945 et 1957) et d'abandon (après 1957), probablement pour tenter de réparer le vestige. Ce creusement aurait certainement effacé les traces de la tranchée de fondation originelle, si tranchée de fondation il y avait. Finalement, le tout a été recouvert par les déblais liés à la construction de la route transcanadienne 185, représentée par le lot 3E2.

Du côté est, le lot 3E11 représente le comblement partiel d'un vide sanitaire qui devait se trouver sous un plancher. Nous n'avons retrouvé aucune trace de ce plancher. Ce vide sanitaire partiellement comblé a d'ailleurs été remarqué dans les sous-opérations 3B (3B5), 3C (3C7) et 3D (3D4). Le lot 3E9 épousait la forme des deux lots sur lesquels il reposait, soit le sol stérile à l'ouest (3E10) et le comblement partiel du vide sanitaire représenté par le lot 3E11. Ce lot brun-noir, contenant beaucoup de charbon, pourrait représenter les restes d'un plancher calciné. En brûlant, ou lors de la destruction finale du bâtiment, ce lot se serait effondré pour reposer sur le lot 3E11. Ainsi, ce lot aurait été adossé contre le vestige 3E100 où on peut estimer sa position initiale relative avant l'effondrement. Par après, on aurait enlevé une structure située à l'est, d'où la coupure nette verticale entre les lots 3E9, 3E11 et 3E12. Le vide provoqué par l'enlèvement de cette structure aurait été comblé par le sol représenté par 3E12, qui ressemblait tant par sa texture, sa compacité, sa couleur et ses inclusions que par sa position stratigraphique au lot 3B7 (figure 21).

CjEe-3, sous-opération 3E

Stratigraphie de la paroi nord, sections centrale et est

Par: Céline Dupont-Hébert
 Nathalie Gaudreau
 11 novembre 2011

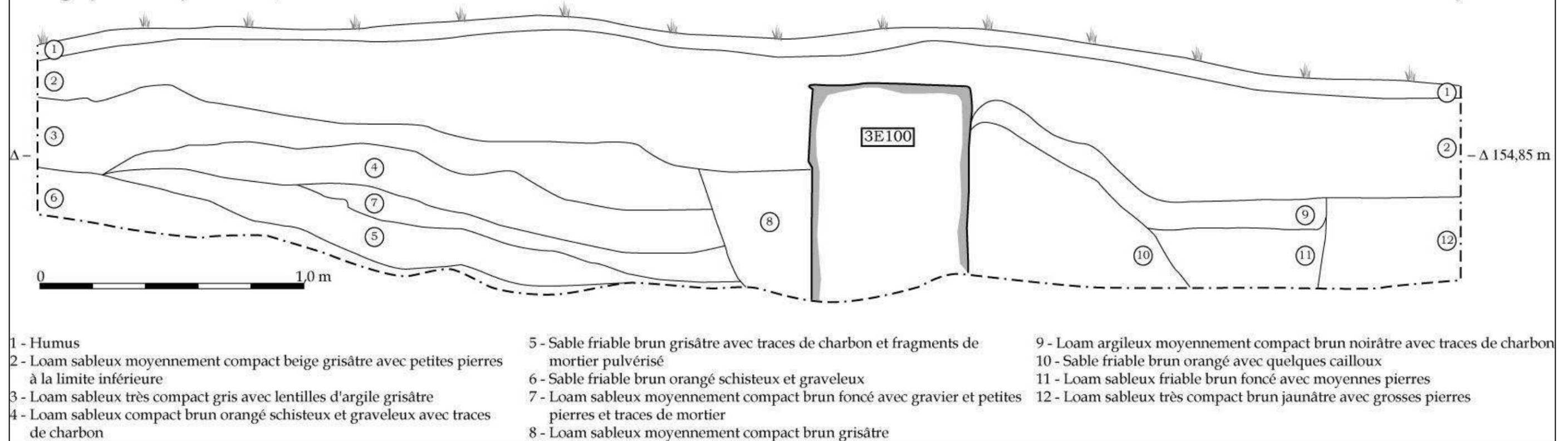


Figure 23 : Stratigraphie des sections centre et est de la paroi nord, sous-opération 3E.

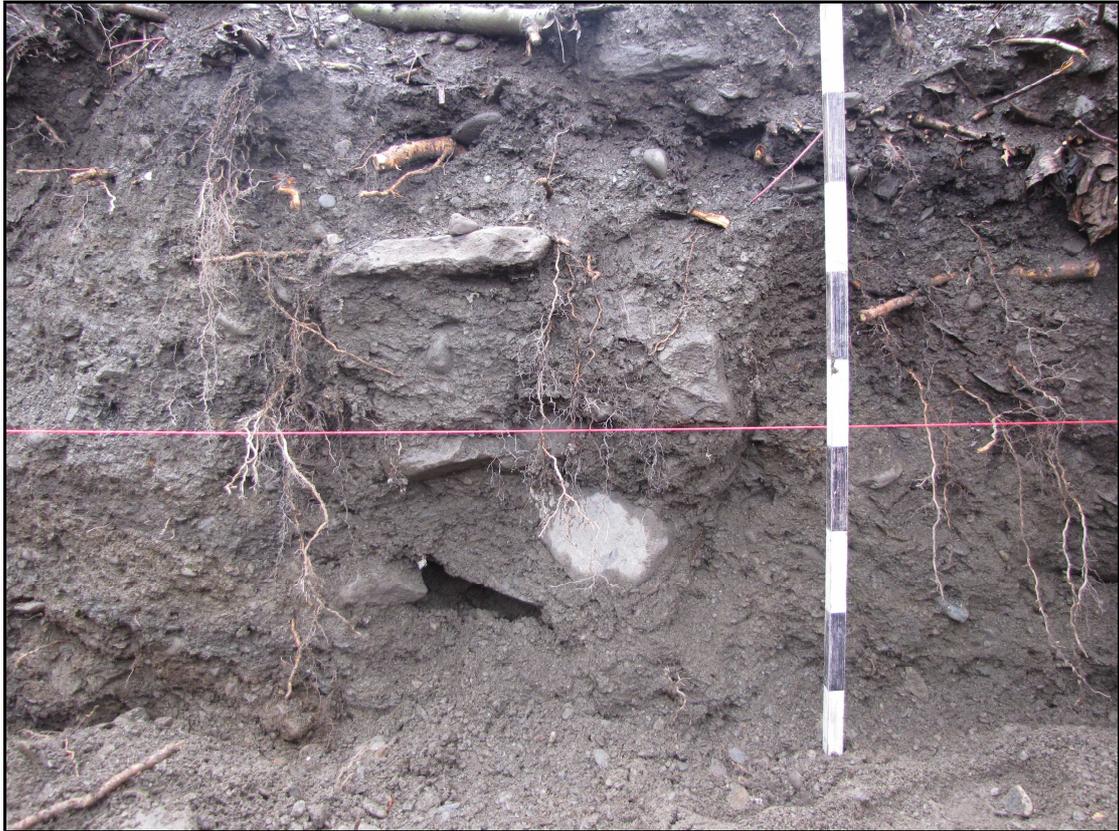


Photo 15 : Vue détaillée de 3E100, direction nord (photo n° 154-02-2013-226).

5.8 Sous-opération 4A

La sous-opération 4A a été positionnée dans un axe est-ouest, légèrement décalée plus à l'ouest de la sous-opération 2A. Elle mesurait 6,60 m d'est en ouest et 2,00 m du nord au sud. Elle était donc située à mi-chemin entre la sous-opération 2A et l'ancien chemin (route n° 2) qui est encore visible dans la section ouest du terrain (figures 4 et 12). L'excavation de la sous-opération 4A avait pour objectif de trouver la limite à l'ouest de la section sud du bâtiment de l'ancien moulin, de documenter des niveaux d'occupation de la cour que l'on aperçoit sur la photo utilisée par Patrimoine Experts et fournie par Bertrand Landry, et de tenter de retrouver des vestiges associés à l'amenée d'eau vers le moulin (dalle) construite en bois (figure 8).

5.8.1 Description

Sous l'humus de surface, nous avons observé un sol de remblai graveleux gris-brun qui a même révélé une pancarte de signalisation : « Arrêt/Stop » (4A1). D'après l'examen de la paroi sud de la sous-opération, il y avait une coupure nette à environ 1,00 m à l'est du coin sud-ouest de la sous-opération (photo 16). Cette coupure débutait à l'interface supérieure de la couche de poussière de schiste (4A3). Tout le secteur à l'est de cette coupure présentait le même sol de remblai graveleux gris-brun (4A1), mélangé avec de gros fragments de béton et de grosses roches (4A1). À l'ouest de cette coupure, nous avons remarqué une stratigraphie constituée de couches de sol relativement planes qui se succédaient jusqu'au sol stérile. Ainsi, à la limite inférieure du lot 4A1, près de la paroi ouest de la sous-opération, nous avons remarqué des débris d'un asphalte (4A2). Cet asphalte et le lot 4A1 étaient déposés sur un sol composé de poussière de schiste concassé, sur une dizaine de centimètres (4A3) d'épaisseur, sous lequel est apparue une mince couche qui semblait être composée de cendre beige rosé (4A4). Sous cette couche de cendres apparaissait un sol sableux orangé très ferreux (4A5) d'une vingtaine de centimètres d'épaisseur, à la surface duquel ont été retrouvés la plupart des artefacts de cette sous-opération. Sous ce sable se trouvait le sol stérile (4A6) composé d'une matrice de sol sableux brun grisâtre contenant beaucoup de galets de plage arrondis. Ce lot a été fouillé sur une vingtaine de centimètres et il est à noter qu'à ce niveau, la limite inférieure du lot 4A1 dans la portion est de la sous-opération n'avait pas été retrouvée.

Les artefacts provenant de cette sous-opération ont été recueillis dans les déblais créés par l'excavation mécanique. Il y avait un fourneau de pipe presque complet sans décor, un fragment de bol en terre cuite fine blanche avec un décor par impression à l'éponge bleu foncé, un fragment de bol en terre cuite fine blanche vitrifiée, un petit tesson de rebord d'un objet indéterminé en terre cuite fine blanche vitrifiée, un tesson de rebord d'un bol en terre cuite fine jaune avec un décor « Banded ware », ainsi qu'un tesson d'un objet indéterminé en terre cuite fine jaune avec un décor moulé.

5.8.2 Interprétation

Ainsi, il semble que la coupure verticale visualisée à 1,00 m du coin sud-ouest de la sous-opération représenterait une limite ouest entre le bâtiment du moulin et l'aire de circulation située plus à l'ouest (route n° 2). Par contre, le plan daté de 1947 (figure 5), suggère que cette limite ne représente pas le mur ouest de l'annexe au sud-ouest du moulin. L'annexe était orientée nord-sud et ne devait pas se poursuivre jusqu'à l'emplacement de la sous-opération 4A (figures 5 et 10). Il est plus plausible que nous soyons en présence des ruines de la cage de la grande roue qui était située au sud du bâtiment et qui était orientée selon un axe est-ouest. En effet, la portion au sud était légèrement plus large que le reste du bâtiment, comme on peut le voir sur le plan daté de 1947, mais également sur une photographie datée de 1941

(figure 6), où on peut voir la limite ouest de la cage de la roue, ainsi que la dalle en bois qui amenait l'eau directement dans le haut de la portion sud du bâtiment. À la suite de la démolition de cette partie du bâtiment, qui semble avoir possédé un sous-sol, les déblais résultant de cette démolition, dont les gros fragments de béton et les grosses roches, auraient été comblés avec les déblais (4A1) provenant de la construction de la route transcanadienne.

Tous les lots situés à l'est de cette coupure représenteraient donc des niveaux à l'extérieur entre la portion ouest du bâtiment et l'ancienne route. Le sol stérile devenait plus ferreux à la surface (4A5). Ceci constituait certainement la surface d'occupation à l'ouest du bâtiment, puisque la plupart des artefacts ont été retrouvés à la limite supérieure de ce lot. Ces artefacts datent de la fin du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle, ce qui correspond à la période d'occupation du moulin. Une mince couche de cendre (4A4) a été déposée sur la surface du sol stérile, qui pourrait potentiellement représenter la destruction de la dalle en bois qui amenait l'eau au moulin (figure 6). D'après sa position stratigraphique, cette couche se situerait entre le début de l'occupation du moulin (4A5) et une couche de poussière de schiste (4A3) qui semble représenter un lit de pose pour un ancien asphalte (4A2) lequel pourrait représenter une partie de la route n^o 2 (figure 6). Le tout était recouvert des déblais (4A1) provenant de la construction de la route transcanadienne 185.



Photo 16 : Vue générale fin excavation 4A, direction sud-est (photo n° 154-02-2013-117).

5.9 Pièces de bois (5A) retrouvées dans le fossé au sud-est du site CjEe-3

Nous avons effectué une inspection visuelle, un relevé photographique et un relevé d'arpentage afin de documenter les pièces de bois déposées en tas dans le fond d'un fossé aménagé au sud-est du site, et qui avaient été identifiées par Patrimoine Experts (figures 4 et 12).

5.9.1 Description

Les 15 grandes pièces de bois étaient empilées suivant l'axe du fossé nord-sud sur une hauteur de 1,10 m (photo 17). Ces pièces de bois étaient taillées, présentant une section carrée (0,30 m²) et d'une longueur de 4,62 m (15 pieds 2 pouces). Plusieurs éléments de quincaillerie en métal ferreux étaient encore en place sur les pièces de bois, notamment des crampons⁹, des rondelles bombées, des écrous, des boulons et des plaques (photo 18). Certaines de ces pièces présentaient des encoches sur un côté, espacées à intervalles réguliers (photo 19). Les encoches mesuraient 0,32 m de largeur pour une profondeur de 2,5 cm. Quelques-unes des pièces présentaient des traces de goudron (photo 20).

5.9.2 Interprétation

D'après les différents éléments observés sur place (quincaillerie, goudron), nous croyons que cet empilement de pièces de bois ne représentait pas les vestiges d'un ancien canal d'amenée. Si on se fie à la photo utilisée par Patrimoine Experts du canal d'amenée (dalle), on remarque que l'infrastructure du canal est composée de rondins de bois écorcés, alors que le canal lui-même est fait de planches. Les pièces de bois empilées seraient plutôt les vestiges provenant du démantèlement de l'ancien tracel ferroviaire, qui était situé au sud-est du site. Ce tracel ferroviaire serait postérieur à la vente de Joseph Gagné à la Compagnie de Chemin de fer de Témiscouata en 1888 (RFQ, Vente de Joseph Gagné à Chemin fer Témiscouata, enregistrée le 20 août 1888, Reg. A, Vol. 31, Page 25, N^o 22 519). Patrimoine Experts a mentionné dans son rapport que : « En 1948, un débordement important de la rivière Creuse aurait provoqué la destruction du pont sur chevalets en bois (“trestle”) de la voie ferrée qui traverse la rivière. À la suite de cet incident, les bordures de la rivière ont été remodelées » (Patrimoine Experts, à paraître : 36). Ainsi, la présence des pièces de bois dans le fossé daterait vraisemblablement de 1948.

⁹ « Clou carré en acier à tête aplatie, qui sert à retenir les rails aux traverses en bois », d'après <http://lesmotsdelavoie.ca/lexique-ferroviaire.htm>, consulté le 28 mars 2012



Photo 17 : Vue générale portion nord des grosses poutres (5A) de bois dans le fossé, direction ouest (photo n° 154-02-2013-002).



Photo 18 : Crampon avec rondelle bombée fiché dans une pièce de bois, portion sud, direction ouest (photo n° 154-02-2013-007).



Photo 19 : Poutre avec encoches, direction ouest (photo n° 154-02-2013-010).



Photo 20 : Détail de résidu de goudron sur une poutre, direction est (photo n° 154-02-2013-017).

5.10 Vestiges associés à l'ancien pont ferroviaire sur chevalet de bois (*trestle*)

L'inspection visuelle effectuée sous l'actuel pont, associé à la piste cyclable sise sur l'ancien tracé du Chemin de fer de Témiscouata, a permis d'identifier quatre vestiges (figures 4 et 24). Il s'agit de trois vestiges en béton (6A100, 6A200 et 6A300), de même qu'un vestige en bois (6A400) constitué de six billots plantés dans le sol à la verticale sur la rive sud de la rivière.

5.10.1 Description

Le premier vestige, 6A100, a été identifié sur la rive nord de la rivière, directement au sud de l'actuelle partie nord de l'infrastructure du pont (photo 21). C'est un vestige, recouvert d'un crépi en ciment (St-Louis, 1984 : 34), de forme trapézoïdale, orienté est-ouest. Le parement sud s'élargissait vers le bas, de même que les deux extrémités à l'est et à l'ouest. Le parement nord n'était pas visible en raison des sols accumulés, mais il est raisonnable de croire qu'il devait épouser la même forme que le parement sud. Le sommet présentait l'aspect d'un ancien château, c'est-à-dire qu'il possédait trois merlons¹⁰ et deux créneaux¹¹. De plus, il y avait deux décrochements à chaque extrémité du vestige. Le sommet des merlons a été enregistré à une altitude de 149,87 m ANM à l'ouest et 149,88 m à l'est. En son sommet, le vestige mesurait 0,50 m de largeur. La base des créneaux, ainsi que les deux décrochements à chaque extrémité du vestige ont été enregistrés à une altitude de 149,59 m ANM. La base du vestige à l'extrémité ouest n'était pas visible en raison des sols qui butaient contre. Nous n'avons donc enregistré que la base à l'extrémité est du vestige à 148,49 m ANM, ce qui nous donne une hauteur totale de 1,40 m pour le vestige. Par ailleurs, ce vestige était en très bon état de conservation et semble intègre. Les deux créneaux mesuraient 0,38 m de largeur, avec une profondeur de 0,29 m. Nous avons également noté la présence de six paires de broches métalliques fichées dans le parement sud du vestige, espacées et formant une ligne horizontale à 0,38 m du sommet des merlons.

Le second vestige, 6A200, a été localisé sur la rive sud de la rivière, en face du vestige 6A100. Il s'agit de deux fragments, recouverts d'un crépi en ciment, cassés qui sont tombés à moitié dans la rivière, ce qui les a fait s'incliner vers le nord (photo 22). Le fragment le plus à l'ouest mesurait 3,60 m d'est en ouest et environ 1,30 m du nord au sud (dimension maximale visible). Le second fragment, à l'est, mesurait 3,60 m est-ouest sur 2,28 m nord-sud. Nous avons enregistré un point central sur chacun des fragments, ce qui nous a fourni une altitude de 148,64 m ANM pour le fragment à l'ouest, et 148,73 m ANM pour celui à l'est.

Un troisième vestige en béton, 6A300, a été identifié dans la rivière, près de la rive nord entre les vestiges 6A100 et 6A200. Au départ, nous avons cru qu'il s'agissait de trois piliers distincts, mais en regardant bien, nous croyons qu'il s'agirait d'un seul vestige, orienté est-ouest, qui aurait été fortement rogné par le courant de la rivière (photo 23). Cette détérioration nous a permis de découvrir que ce vestige, et probablement les vestiges 6A100 et 6A200 également, étaient en fait constitués de grosses pierres des champs disposées à tout venant et recouvertes d'un crépi en ciment. Cette technique est la même qui a été utilisée pour l'érection du vestige 1A100 sur le site CjEe-3. Le premier fragment apparent à l'ouest mesurait 1,80 m est-ouest sur 0,90 m nord-sud. Le second fragment au centre mesurait 1,90 m est-ouest sur 1,00 m nord-sud, alors que le dernier fragment à l'est mesurait 1,55 m est-ouest sur 0,87 m nord-sud. Nous avons estimé une hauteur visible de 0,55 m pour ce vestige.

¹⁰ Partie d'un parapet qui se trouve entre deux créneaux.

¹¹ Ouverture faite au sommet d'un rempart, d'une tour.

Le dernier vestige a été localisé entre les deux fragments de béton composant le vestige 6A200 et la partie sud de l'infrastructure du pont actuel, sur la rive sud de la rivière Creuse. Il s'agissait de six rondins (ou billots) disposés à la verticale formant un alignement est-ouest (photo 24). Le sommet de ces six rondins a été scié, et leur altitude de surface a été enregistrée à 149,47 m ANM pour celui à l'ouest et 149,26 m ANM pour le dernier à l'est. Ces six rondins présentaient un diamètre de 0,30 m, sauf le rondin à l'extrémité est, qui mesurait 0,34 m de diamètre. Les rondins étaient espacés et il y avait entre 0,22 m et 0,66 m d'espace entre chaque. Les rondins ont été conservés sur une hauteur moyenne variant entre 0,20 m et 0,32 m.

5.10.2 Interprétation

En raison de la technique de construction des vestiges en pierres des champs recouvertes d'un crépi en ciment, qui est semblable à celle du vestige 1A100 représentant un des murs du moulin à grain et à carder construit entre 1879 et 1884, et de la position et de la localisation de ces quatre vestiges, il semble que nous soyons en présence des ruines de l'ancien pont sur chevalet de bois (*trestle*) associé au Chemin de fer de Témiscouata et qui enjambait l'emprise de la rivière Creuse (figure 8). Comme mentionné précédemment, ce pont aurait été construit en même temps que le chemin de fer vers 1888, et il aurait été détruit en 1948. Ce pont aurait donc été présent dans le paysage durant une soixantaine d'années.

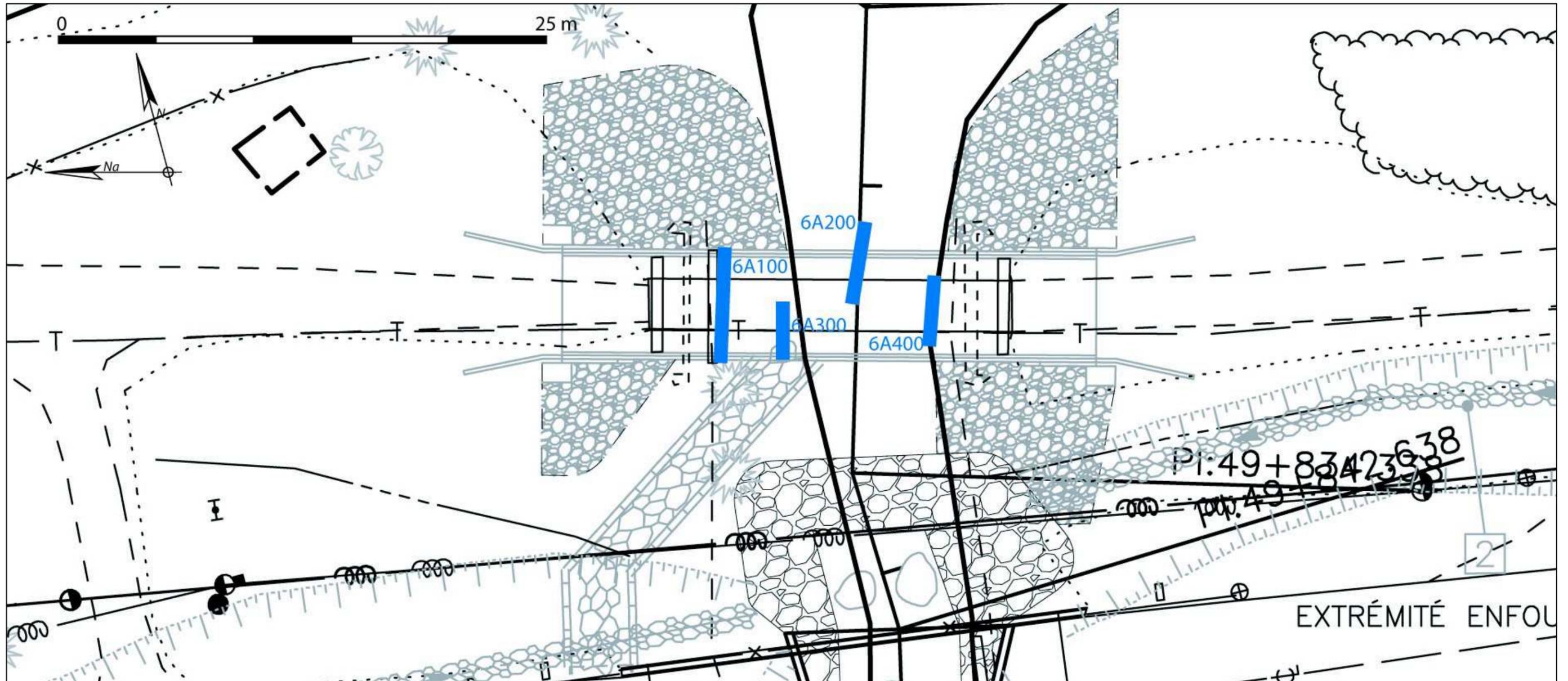


Figure 24 : Plan détaillé des vestiges (6A) sous le pont de la piste cyclable.



Photo 21 : Vue générale de 6A100 et 6A300, direction nord (photo n° 154-02-2013-276).



Photo 22 : Vue générale de 6A200, direction sud-est (photo n° 154-02-2013-191).



Photo 23 : Vue générale des trois piliers dans la rivière, direction sud-ouest (photo n° 154-02-2013-188).



Photo 24 : Vue 6A400, direction sud-ouest (photo n° 154-02-2013-280).

5.11 Empierrement du côté sud de la rivière Creuse et « barrage de déviation »

Lors du relevé d'arpentage réalisé par CIMA, nous en avons profité pour effectuer le relevé d'un empierrement localisé sur la rive sud de la rivière Creuse (figures 4 et 25). Ce vestige prenait l'apparence d'un empilement à tout venant de grosses pierres des champs non taillées (photo 25). Il n'y avait aucune trace de liant entre ces pierres. Orienté dans un axe est-ouest et longeant la rivière Creuse, cet empilement s'épaississait dans le bas vers le nord. À la limite est, nous avons noté un décrochement à 90°, orienté nord-sud, et qui se poursuivait vers l'est, plus bas près de la rivière. La surface de l'empierrement à cet endroit correspondait à la base de l'empierrement plus à l'ouest. La base de cet empierrement a été consignée à 149,50 m ANM, ce qui fait une hauteur de 1,44 m pour cette partie. Autrement, les altitudes de surface de l'empierrement ont été enregistrées, de l'est vers l'ouest, à 152,01 m ANM, 152,28 m ANM, 152,38 m ANM, 152,70 m ANM et 152,80 m ANM. Les altitudes de la base de l'empierrement ont, quant à elles, été notées à 151,17 m ANM, 150,77 m ANM, 151,51 m ANM, 151,91 m ANM et 152,54 m ANM. L'empilement faisait donc généralement entre 0,80 m et 1,51 m de hauteur, sauf à l'extrémité ouest, où le vestige s'amenuisait jusqu'à disparaître totalement. Les dernières altitudes enregistrées à l'ouest indiquent une hauteur préservée de seulement 0,26 m. Par ailleurs, le terrain au sud de la rivière accusait un dénivelé descendant doucement vers l'ouest. Par la nature et l'agencement de ce vestige, il semble que celui-ci aurait été construit dans le but de consolider la bande riveraine et de freiner l'érosion de la berge. À ce stade, il est impossible de déterminer la date d'érection de ce vestige.

En outre, dans la rivière, près de la rive gauche, un peu à l'ouest du pont actuel de la route, nous avons noté durant notre inspection visuelle un agencement de pierres qui semblait former un vestige (figure 10). Les grosses pierres de champs, sans liant et déposées dans le lit de la rivière, formaient un alignement nord-sud qui traversait la rivière en son centre. L'alignement tournait ensuite à angle droit à son extrémité nord et se poursuivait sous la forme d'un arc de cercle se dirigeant vers la berge au nord de la rivière (photo 26). À ce stade, il nous est impossible de conclure quoi que ce soit par rapport à la date et à la fonction de ce vestige. Une des hypothèses émises est que ce vestige pourrait être un barrage de déviation en lien avec la dalle du moulin à farine afin d'orienter la puissance hydraulique vers le bâtiment au nord-est. Il n'est pas exclu non plus que ce vestige puisse être associé à l'ancien moulin à scie qui était situé tout près, vers le nord.

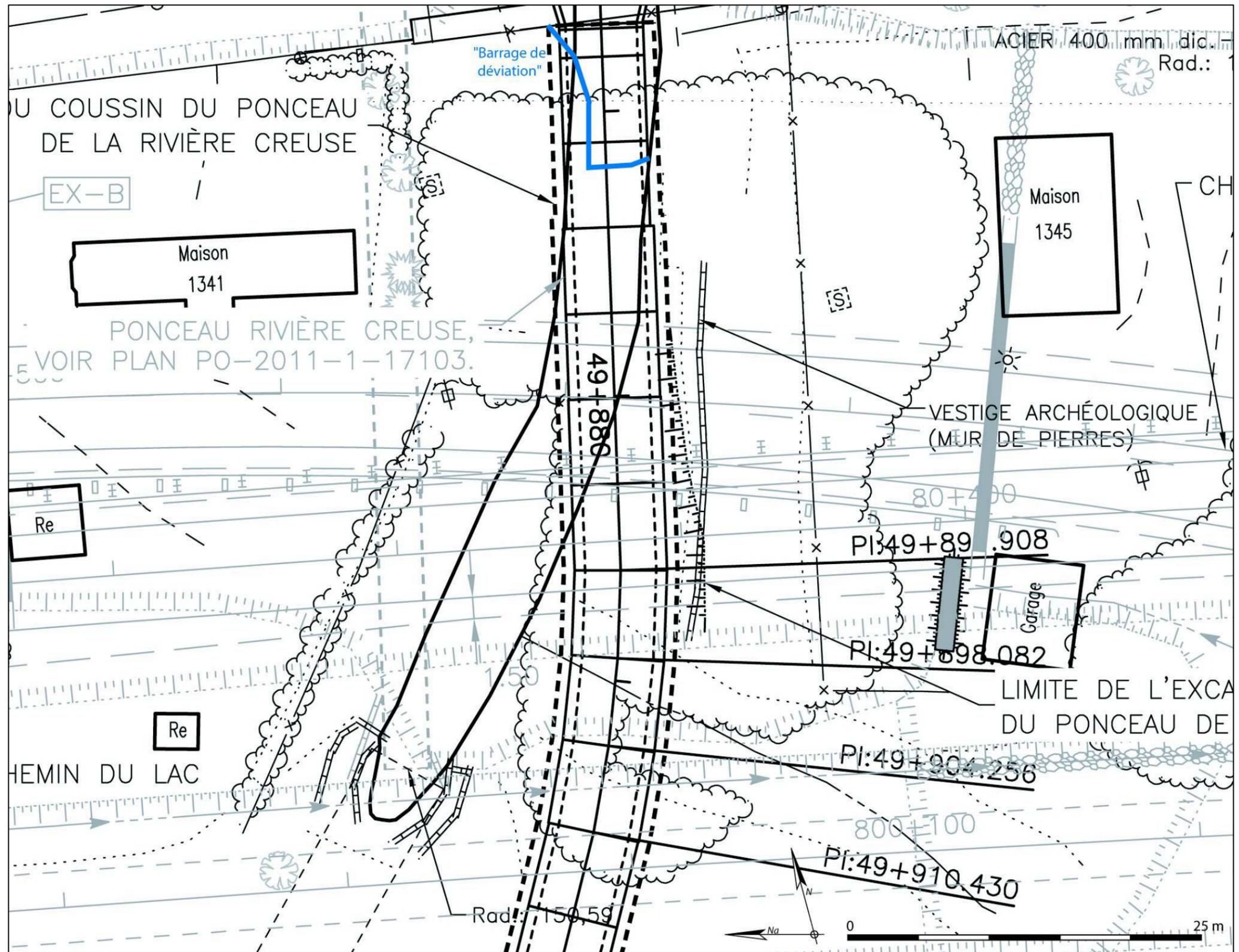


Figure 25 : Plan détaillé d'un empiérement du côté sud de la rivière Creuse et d'un « barrage de déviation ».



Photo 25 : Vue générale du mur de soutènement, rive sud de la rivière, direction ouest (photo n° 154-02-2013-161).



Photo 26 : Vue de la rivière avec les pierres courbes (barrage de déviation), direction est (photo n° 154-02-2013-170).

6.0 CONCLUSION ET RECOMMANDATIONS

La fouille manuelle et l'excavation mécanique du site ont donc permis de retracer certains éléments du bâti et de déterminer la séquence événementielle concernant l'ancien moulin à grain et à carder de la rivière Creuse (CjEe-3). Ainsi, la construction du moulin à farine et à carder représenterait la première occupation humaine sur ce site. La construction du moulin est située entre 1879 et 1884, selon les actes notariés. Ayant eu plusieurs propriétaires, le moulin aurait été abandonné entre 1945 et 1957. Nous avons proposé qu'un incendie aurait eu lieu, particulièrement dans la section nord du bâtiment, ce qui aurait provoqué son abandon par son propriétaire de l'époque, Ronald Lavoie. À la suite de cet incendie et de cet abandon, le propriétaire aurait remis la propriété au fils de l'ancien propriétaire. C'est donc Camille Landry qui aurait procédé à la démolition du moulin après 1957. Par la suite, la construction de la route transcanadienne 185 durant les années 1960 aurait occasionné d'importants déblais qui ont recouvert l'ensemble du site CjEe-3.

La fouille archéologique a permis d'identifier des niveaux extérieurs au moulin à l'est, au nord (3D), ainsi qu'à l'ouest (4A). Dans la portion à l'ouest, nous avons pu identifier un ancien niveau de circulation asphalté, associé à l'ancien chemin (route n° 2) qui bordait le site. La portion à l'est a permis de mettre au jour des fragments associés à une meule à carreaux, possiblement en calcédoine, et un fragment de meule dormante, possiblement en grès grossier conglomératique. Plusieurs vestiges ont été découverts lors de cette intervention. Le vestige 1A100 a été associé à la fondation du mur est de l'annexe au sud-est du bâtiment. Nous avons émis l'hypothèse que cette annexe aurait abrité le moulin à carder, ainsi que la machine à presser et à fouler l'étoffe qui sont mentionnés dans les actes notariés. D'ailleurs, une dépression en « U » au sommet de la fondation 1A100 nous incite à croire qu'il y aurait eu une roue orientée nord-sud pour actionner le moulin à carder. Cette roue serait donc localisée au sud-est de la grande roue principale mentionnée par Bertrand Landry. Le vestige 3B100 a été associé à une portion du mur nord du bâtiment principal du moulin. Nous croyons qu'il y aurait eu une cheminée au nord-est du bâtiment. Le vestige 3E100 semble correspondre à une portion du mur ouest du bâtiment principal.

Il est à noter que tous les mécanismes et la machinerie associés au moulin à moudre, ainsi qu'au moulin à carder ont été retirés avant la démolition du bâtiment. Ces retraits ont été identifiés dans les sous-opérations 2A, 2B, 3B et 3E. Les seuls témoins associés à la fonction principale du bâtiment que nous ayons pour l'instant sont les fragments de meule retrouvés à l'extérieur du bâtiment et les particularités propres au fonctionnement d'un moulin identifiées sur les vestiges. La portion nord du bâtiment principal ne possédait pas de sous-sol à proprement parler. À cet endroit, le plancher reposait sur un vide sanitaire partiellement comblé. D'après les indices artefactuels recueillis dans ce secteur, il semble que la portion nord du bâtiment aurait constitué l'aire domestique.

Nous croyons avoir mis au jour une partie de la cage abritant la grande roue principale du moulin à moudre dans la sous-opération 4A. L'excavation des sous-opérations 2A, 2B et 4A a permis de constater que l'annexe au sud-est, ainsi que la cage de la grande roue, possédaient un sous-sol ou à tout le moins un espace nécessaire au fonctionnement des roues et de la machinerie associée. Néanmoins, ce secteur a été complètement démoli, et les débris ont été poussés vers l'intérieur du bâtiment. Nous croyons que le vestige 1A100 représenterait le seul élément d'architecture encore en place dans le secteur sud du site. Finalement, nous avons pu constater que la portion sud-est du bâtiment principal abritait également de la machinerie (3B

et 3E). Le comblement qui nous apparaissait sous forme circulaire (3B et partie est de 3E) nous laisse croire que ce secteur aurait pu recevoir les meules pour moudre le grain.

Autrement, l'inspection visuelle du terrain autour du site a également permis d'identifier un empilement de pièces de bois retrouvées dans un fossé aménagé au sud-est du site et qui provenaient de la destruction du pont sur chevalet de bois (*trestle*) en 1948. Ce pont enjambait la rivière Creuse, au sud-est du site, et il était initialement associé au Chemin de fer de Témiscouata, puis au Canadien National à partir de 1941. D'ailleurs, des éléments en béton et en bois associés à ce pont ont été identifiés sous le pont actuel qui est associé à la piste cyclable, laquelle reprend le même tracé que l'ancien chemin de fer. Finalement, un empierrement visant à consolider la berge pour contrer l'érosion naturelle a été identifié sur la rive sud de la rivière Creuse, à l'ouest du pont du chemin du Lac, de même qu'un empierrement directement dans la rivière près de la rive nord, lequel pourrait représenter un barrage de déviation ou une écluse pour le moulin à scie ou le moulin à farine et à carder.

Nous estimons à 40 % la superficie du site qui a été évaluée lors de la fouille manuelle et de l'excavation mécanique. Étant donné l'importance du bouleversement du secteur sud du bâtiment et les traces somme toute assez ténues retrouvées au centre et au nord du bâtiment, nous croyons qu'une quantité suffisante de données archéologiques ont été recueillies et que les éléments qui pourraient éventuellement être récoltés, concernant le bâtiment du moulin, ne permettraient pas d'enrichir davantage notre compréhension de ce site. Le ministère des Transports du Québec peut donc procéder aux travaux projetés. Par contre, il serait souhaitable que ces travaux soient effectués en évitant, dans la mesure du possible, toute excavation extensive afin de laisser en place un maximum de vestiges associés au site CjEe-3.

Nous suggérons fortement la mise en valeur de ce site. La piste cyclable constituerait un point fort intéressant pour une mise en valeur qui pourrait consister en un panneau d'interprétation. Par ailleurs, il serait souhaitable qu'une recherche documentaire complémentaire soit effectuée concernant l'empierrement du côté sud de la rivière Creuse et celui dans la rivière à l'ouest du pont du chemin du Lac, ainsi que pour le moulin à scie. Cette recherche documentaire pourrait éventuellement conduire à de nouvelles recommandations. D'ailleurs, si le secteur localisé à l'ouest du chemin du Lac et au nord de la rivière Creuse devait faire l'objet de travaux d'aménagements routiers, il est recommandé d'assurer une surveillance archéologique durant ces travaux puisqu'on risque d'y retrouver le moulin à scie. Finalement, à la suite des travaux archéologiques et des recherches historiques, il est recommandé d'agrandir le secteur du site CjEe-3, afin d'y inclure les aménagements qui semblent en lien avec le moulin à scie. Puisque la recherche historique atteste du fait que le moulin à scie, de même que le moulin à grain et à carder ont été construits par le même propriétaire (Joseph Gagné) et que ces moulins semblent liés tout au long de leur histoire, il conviendrait de réunir ces deux secteurs sous un seul site archéologique qui pourrait être nommé : « Le complexe des moulins de la rivière Creuse ».

7.0 BIBLIOGRAPHIE

Sources citées

ARCHÉOTEC inc., 2008 : *Patrimoine archéologique des moulins du Québec*, Étude produite pour le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine dans le cadre de la participation du Québec au Répertoire canadien des lieux patrimoniaux.

BEAULIEU, A., 1969 : *Un portage : le détour Notre-Dame-du-Lac*, Notre-Dame-du-Lac, Comité du Centenaire, 63 p.

BRASSARD, Michel et Myriam LECLERC, 2001 : *Identifier la céramique et le verre anciens au Québec : guide à l'usage des amateurs et des professionnels*, Collection « Cahiers d'archéologie du CELAT », n° 12, Université Laval, CELAT, Québec.

BURKE, Adrian, 2006 : *Interventions archéologiques menées dans la vallée de la rivière Madawaska, Ville de Dégelis, MRC Témiscouata, 17 juillet au 14 août 2005*, Université de Montréal, rapport inédit, 10 p.

CHALIFOUX, Éric et autres, 1998 : « La préhistoire du Témiscouata : occupations amérindiennes dans la haute vallée de Wolastokuk », *Recherches amérindiennes au Québec*, Montréal, Paléo-Québec 26, 147 p.

DESROSIERS, Pierre, 1986 : *Rapport de l'inspection visuelle des sites archéologiques des MRC Témiscouata et La Mitis*, MAC, rapport inédit, 84 p.

DUMAIS, Pierre, 1983 : *Étude de potentiel et inventaire archéologique de la ligne Rivière-du-Loup/Madawaska (315 kV)*, Hydro-Québec, Environnement, rapport inédit, 109 p.

DUMAIS, Pierre et autres, 1998 : « La préhistoire du Témiscouata, trente ans plus tard », *L'éveilleur et l'ambassadeur: essais archéologiques et ethnohistoriques en hommage à Charles A. Martijn (textes réunis sous la direction de Roland Tremblay)*, *Recherches Amérindiennes au Québec*, Montréal, Paléo-Québec 27, p. 53-80.

ETHNOSCOP, 1994 : *Le barrage du lac Témiscouata, étude patrimoniale et archéologique*, Hydro-Québec, Région Matapédia, rapport inédit, 64 p.

GAGNÉ, Pierre, 2006 : *Bouteilles de boisson gazeuse du Québec au XX^e siècle*, Première édition, Collectophile, Montréal.

GODDEN, Geoffrey A., 1964 : *Encyclopedia of British Pottery & Porcelain Marks*, Herbert Jenkins, Londres.

JONES, Olive et Catherine SULLIVAN, 1985 : *Glossaire du verre de Parcs Canada : décrivant les contenants, la verrerie de table, les dispositifs de fermeture et le verre plat, Études en archéologie, architecture et histoire*, Direction des lieux et des parcs historiques nationaux, Parcs Canada, Environnement Canada, Ottawa.

LANGLOIS, Michel, 2005 : *Des moulins et des hommes, 1608-1700*, La maison des ancêtres inc., Drummondville.

MARTIJN, Charles, 1964 : *Preliminary report, an archaeological reconnaissance in the Temiscouata region of south-east Québec*, MAC, rapport inédit, 45 p.

1965 : *A second archaeological reconnaissance in the Temiscouata region of south-east Québec*, MAC, ms, 20 p.

OSTÉOTHÈQUE DE MONTRÉAL, 1994a : *Étude zooarchéologique des vestiges osseux provenant des sites CjEd-9 et CgEo-2, Île aux Oies. Rapport No 130*, Université Laval, Québec, 27 p.

1994b : *Identification de vestiges osseux provenant du site CjEd-9. Rapport No 139*, Ethnoscop, Montréal, rapport inédit, 2 p.

PATRIMOINE EXPERTS, À paraître : *Aménagement de l'autoroute 85 – Inventaire archéologique 2011, Tronçon du quartier Notre-Dame-du-Lac à la halte routière de Témiscouata-sur-le-Lac (Projet de construction MTQ 154-02-2013) et découverte du site archéologique CjEe-3*, rapport préliminaire inédit remis au ministère des Transports, 67 p.

PINTAL, Jean-Yves, 2002 : *Inventaires archéologiques. Direction du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (été 2001)*, MTQ, rapport inédit, 79 p.

2004 : *Inventaires archéologiques (été 2003). Direction du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine*, MTQ, rapport inédit, 38 p.

2010 : *Inventaire archéologique d'une nouvelle gravière à Sainte-Juste-du-Lac, Témiscouata, MDDEP*, rapport inédit, 22 p.

PLOURDE, Guy, 1979 : *Fouilles archéologiques au fort Ingall, Cabano, été 1978, CkEf-4*, MAC, rapport inédit, 59 p.

ST-LOUIS, Denis, 1984 : *Maçonnerie traditionnelle : Document technique : Régions de Montréal et de Québec – Principaux usages dans la construction traditionnelle, Volume II*, Héritage Montréal.

TREMBLAY, Yves, 1996 : *Les ustensiles, les objets de couture et le luminaire de Place-Royale*, Dossiers Collection Patrimoine, Les Publications du Québec, Ethnoscop inc., Québec.

Communications personnelles

ALBERTON, Mario, ancien prêtre de l'ordre des religieux camilliens, conversation téléphonique réalisée le 17 janvier 2012.

LANDRY, Bertrand, natif de Notre-Dame-du-Lac, moulin à moudre de la « Petite-Rivière », conversation téléphonique réalisée le 5 août 2011.

LAMBERT, Vincent, archéologue préhistorien, entretien réalisé le 26 janvier 2012.

Sources consultées sur Internet

Marque Avon,

http://www.californiaperfumecompany.net/cpc_products/cpc_product_pages/cpc_tooth_products_2.htm, page consultée le 26 février 2012.

Lexique ferroviaire,

<http://lesmotsdelavoie.ca/lexique-ferroviaire.htm>, consulté le 28 mars 2012.

Sources historiques consultées sur le registre foncier du Québec (RFQ), section Index aux immeubles de la paroisse de Notre-Dame-du-Lac, comté de Témiscouata, Lot 107

Testament de Narcisse Gagné fait le 18 décembre 1879 et enregistré le 29 juillet 1880, Reg. A, Vol. 25, Page 49, N° 16 388.

Donation de Justine Gagnon à Joseph Gagné enregistrée le 15 juillet 1884, Reg. A, Vol. 26, Page 96, N° 17 499.

Vente de Joseph Gagné à Octave Gagné enregistrée le 12 février 1894, Reg. A, Vol. 35, Page 111, N° 26 959.

Vente de Joseph Gagné à Chemin fer Témiscouata, enregistrée le 20 août 1888, Reg. A, Vol. 31, Page 25, N° 22 519.

Vente d'Octave Gagné à Cirice Leclerc, enregistrée le 13 janvier 1905, Reg. A, Vol. 46, Page 203, N° 37 422.

Échange de Cirice Leclerc à Thomas Dubé, enregistré le 13 janvier 1905, Reg. A, Vol. 46, Page 206, N° 37 423.

Vente de Thomas Dubé à Joseph Cloutier, enregistrée le 12 août 1901, Reg. A, Vol. 54, Page 419, N° 46 096.

Vente de Joseph Cloutier à Philéas Landry, enregistrée le 14 juin 1920, Reg. A, Vol. 69, Page 81, N° 59 453.

Vente d'Élise Cloutier à Philéas Landry, enregistrée le 12 novembre 1942, N° 93 696.

Vente de Gilbert Lavoie à Ronald Lavoie, enregistrée le 31 août 1945, N° 99 197.

Vente de Ronald Lavoie à Gouvernement de la Province du Québec, enregistrée le 21 décembre 1946, N° 103 051.

Rétrocession de Ronald Lavoie à Camille Landry, enregistrée le 24 juillet 1957, N° 132 331.

Source cartographique historique

Gouvernement du Québec, Ministère des Transports, 1952. Direction territoriale du Bas-Saint-Laurent – Gaspésie – Isle-de-la-Madeleine, « Plan showing lands to be expropriated being part of the former Temiscouata Railway Company in the County of Temiscouata, Province of Quebec, Mile 41.11 to 54.88 », copie signée par le Ministre du Transport du Gouvernement du Canada le 31 octobre 1952, original publié par le *Canadian Government Railways* (Ottawa, Ontario).

ANNEXE 1 : CATALOGUE DES PHOTOGRAPHIES

| Numéro | Localisation | Description | Orient. | Date |
|----------------|--------------------------------------|--|---------|------------|
| 154-02-2013-01 | Sous-opération 5A, Notre-Dame-du-Lac | Vue d'ensemble des grosses poutres (5A) de bois dans le fossé | N.-O. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-02 | Sous-opération 5A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale portion nord des grosses poutres (5A) de bois dans le fossé | O. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-03 | Sous-opération 5A, Notre-Dame-du-Lac | Vue détaillée portion nord des grosses poutres (5A) de bois dans le fossé | O. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-04 | Sous-opération 5A, Notre-Dame-du-Lac | Vue détaillée portion nord gros boulon déposé sur grosses poutres (5A) de bois dans le fossé | O. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-05 | Sous-opération 5A, Notre-Dame-du-Lac | Crampon dans une pièce de bois, portion centrale | S.-O. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-06 | Sous-opération 5A, Notre-Dame-du-Lac | Crampon près d'une pièce de bois, portion centrale | E. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-07 | Sous-opération 5A, Notre-Dame-du-Lac | Crampon avec rondelle bombée fiché dans une pièce de bois, portion sud | O. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-08 | Sous-opération 5A, Notre-Dame-du-Lac | Crampon et brique, portion sud | O. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-09 | Sous-opération 5A, Notre-Dame-du-Lac | Vue d'ensemble des grosses poutres (5A) de bois dans le fossé | N. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-10 | Sous-opération 5A, Notre-Dame-du-Lac | Poutre avec encoches | O. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-11 | Sous-opération 5A, Notre-Dame-du-Lac | Poutre avec gros clou | S.-O. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-12 | Sous-opération 5A, Notre-Dame-du-Lac | Poutre avec boulons, pièce fixée avec écrou | O. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-13 | Sous-opération 5A, Notre-Dame-du-Lac | Détail d'une pièce fixée sur une poutre | O. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-14 | Sous-opération 5A, Notre-Dame-du-Lac | Poutre avec un « S » gravé à une extrémité | N. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-15 | Sous-opération 5A, Notre-Dame-du-Lac | Détail d'une poutre avec un « S » gravé à une extrémité | N. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-16 | Sous-opération 5A, Notre-Dame-du-Lac | Portion nord, poutres avec écrou et crampon | O. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-17 | Sous-opération 5A, Notre-Dame-du-Lac | Détail de résidu de goudron sur une poutre | E. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-18 | Sous-opération 5A, Notre-Dame-du-Lac | Portion nord, poutre avec écrou et plaque | N. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-19 | Sous-opération 5A, Notre-Dame-du-Lac | Crampon | | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-20 | Notre-Dame-du-Lac | Opération d'émondage du secteur | | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-21 | Notre-Dame-du-Lac | Opération d'émondage du secteur | | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-22 | Notre-Dame-du-Lac | Opération d'émondage du secteur | | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-23 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Strati de la paroi nord du sondage 1A, portion sud | N. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-24 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Vue du vestige 1A100 jusqu'à sa base, extrémité sud | O. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-25 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Vue du fond du sondage (1A5), portion sud | O. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-26 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Surface 1A1 | N. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-27 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Surface 1A1 | O. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-28 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Vue détaillée de la portion nord, fin 1A1 et début 1A2 | O. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-29 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Vue détaillée de la portion nord, fin 1A1 et début 1A2 | O. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-30 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la fin 1A1 et début 1A2 | N. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-31 | Sous-opération 1A, Leclercville | Pièce de tôle avec rebord replié sur un fil dans 1A2 | N. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-32 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la fin 1A2 et début 1A3 | N. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-33 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la fin 1A2 et début 1A3 | O. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-34 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Vue détaillée de la portion nord, fin 1A2 et début 1A3 | O. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-35 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Pièce de métal (fonte ?) avec un bout replié dans 1A3 | | 2011-11-02 |

| Numéro | Localisation | Description | Orient. | Date |
|----------------|--------------------------------------|---|---------|------------|
| 154-02-2013-36 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Pièce de métal (fonte ?) avec un bout replié dans 1A3 | | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-37 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Plaque de chaux avec un angle dans 1A3 | | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-38 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Plaque de chaux avec un angle dans 1A3 | | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-39 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Plaque de chaux avec un angle dans 1A3 | | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-40 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Plaque de mortier avec un clou fiché dans 1A3 | | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-41 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Pièce de métal indéterminée dans 1A3 | | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-42 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Pièce de métal indéterminée dans 1A3 | | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-43 | Notre-Dame-du-Lac | Vue du site avant l'excavation mécanique | E. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-44 | Notre-Dame-du-Lac | Vue du site avant l'excavation mécanique | E. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-45 | Notre-Dame-du-Lac | Vue du site avant l'excavation mécanique | S. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-46 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Pièce de granite (meule ?) dans 1A3 | | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-47 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Pièce de granite (meule ?) dans 1A3 | | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-48 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la fin 1A3 et début 1A4 | O. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-49 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la fin 1A3 et début 1A4 | N. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-50 | Sous-opération 2A, Notre-Dame-du-Lac | Excavation mécanique de 2A | | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-51 | Sous-opération 2A, Notre-Dame-du-Lac | Excavation mécanique de 2A | | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-52 | Sous-opération 2A, Notre-Dame-du-Lac | Excavation mécanique de 2A | | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-53 | Sous-opération 2A, Notre-Dame-du-Lac | Excavation mécanique de 2A | | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-54 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Ambiance – Stéphane en action dans 1A | | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-55 | Notre-Dame-du-Lac | Vue du site avant l'excavation mécanique | N. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-56 | Sous-opération 2A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de 2A | N. | 2011-11-02 |
| 154-02-2013-57 | Sous-opération 2A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale du secteur central de 2A | | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-58 | Sous-opération 2A, Notre-Dame-du-Lac | Fragment de béton dans 2A | | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-59 | Sous-opération 2A, Notre-Dame-du-Lac | Fragment de béton dans 2A | | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-60 | Sous-opération 2A, Notre-Dame-du-Lac | Fragment de béton dans 2A | | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-61 | Sous-opération 2A, Notre-Dame-du-Lac | Fragment de béton dans 2A | | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-62 | Sous-opération 2A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de 2A | N. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-63 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la fin 1A4 et début 1A5 | N. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-64 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la fin 1A4 et début 1A5 | O. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-65 | Sous-opération 2A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de 2A | S.-E. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-66 | Sous-opération 2A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de 2A | E. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-67 | Sous-opération 2A, Notre-Dame-du-Lac | Fragments de béton | E. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-68 | Sous-opération 2A, Notre-Dame-du-Lac | Fragments de béton | N. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-69 | Sous-opération 2A, Notre-Dame-du-Lac | Fragments de béton, vue de face | N. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-70 | Sous-opération 2A, Notre-Dame-du-Lac | Fragments de béton, vue de face | N. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-71 | Sous-opération 2A, Notre-Dame-du-Lac | Fragments de béton, vue en plongée | O. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-72 | Sous-opération 2A, Notre-Dame-du-Lac | Fragments de béton, vue en plongée | O. | 2011-11-03 |

| Numéro | Localisation | Description | Orient. | Date |
|-----------------|---|--|---------|------------|
| 154-02-2013-73 | Sous-opération 2B, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de l'excavation mécanique de 2B, présence de très grosses pierres | O. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-74 | Sous-opération 2A, Notre-Dame-du-Lac | Grosses roches au fond de la tranchée 2A | O. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-75 | Sous-opération 2B, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de l'excavation mécanique de 2B | O. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-76 | Sous-opération 2B, Notre-Dame-du-Lac | Fragments de béton | N. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-77 | Sous-opération 2B, Notre-Dame-du-Lac | Fragments de béton | N. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-78 | Sous-opération 2B, Notre-Dame-du-Lac | Fragments de béton | E. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-79 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la fin 1A5 et début 1A6 | N. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-80 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la fin 1A5 et début 1A6 | O. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-81 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la fin 1A5 et début 1A6 | O. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-82 | Sous-opération 2B, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de 2B, morceaux de béton | N. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-83 | Sous-opération 2B, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de 2B, morceaux de béton | N.-O. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-84 | Sous-opération 2B, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de 2B, morceaux de béton et grosses roches | N. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-85 | Sous-opération 2B, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de 2B, morceaux de béton et grosses roches | N. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-86 | Sous-opération 3A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale du vestige 3A100 avant nettoyage | N. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-87 | Sous-opération 3A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale du vestige 3A100 avant nettoyage | O. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-88 | Sous-opération 3A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de l'excavation mécanique de 3A | O. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-89 | Sous-opérations 2A et 2B, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de 2A et 2B à la fin de l'excavation mécanique | O. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-90 | Sous-opérations 2A et 2B, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de 2A et 2B à la fin de l'excavation mécanique | N.-E. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-91 | Sous-opérations 2A et 2B, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de 2A et 2B à la fin de l'excavation mécanique | E. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-92 | Sous-opérations 2A et 2B, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de 2A et 2B à la fin de l'excavation mécanique | S. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-93 | Sous-opération 2B, Notre-Dame-du-Lac | Strati de la paroi est de 2B | E. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-93 | Sous-opération 2B, Notre-Dame-du-Lac | Strati de la paroi est de 2B avec gallon | E. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-95 | Sous-opération 2A, Notre-Dame-du-Lac | Strati de la paroi ouest de 2A portion sud | O. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-96 | Sous-opération 2A, Notre-Dame-du-Lac | Strati de la paroi est de 2A | E. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-97 | Sous-opération 2A, Notre-Dame-du-Lac | Vue de l'escalier à l'envers dans 2A | O. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-98 | Sous-opération 2A, Notre-Dame-du-Lac | Vue de l'escalier à l'envers dans 2A | O. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-99 | Sous-opération 2A, Notre-Dame-du-Lac | Vue de l'intérieur d'un bout de vieux pneu (absence de tige métallique) | | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-100 | Sous-opération 2A, Notre-Dame-du-Lac | Vue de l'extérieur du vieux pneu | | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-101 | Sous-opération 3A, Notre-Dame-du-Lac | Vestige 3A100 après nettoyage | O. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-102 | Sous-opération 3A, Notre-Dame-du-Lac | Vestige 3A100 après nettoyage | S. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-103 | Sous-opération 3A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la fin de l'excavation mécanique de 3A | O. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-104 | Sous-opération 3A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la strati de la paroi nord 3A | N. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-105 | Sous-opération 3A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de 3A, Céline dessine le mur | N. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-106 | Sous-opération 3A, Notre-Dame-du-Lac | Strati de la paroi nord de 3A | N. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-107 | Sous-opération 3A, Notre-Dame-du-Lac | Strati de la paroi sud de 3A | S. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-108 | Sous-opération 3A, Notre-Dame-du-Lac | Strati paroi nord 3A avec gallon, portion est | N. | 2011-11-03 |

| Numéro | Localisation | Description | Orient. | Date |
|-----------------|---|--|---------|------------|
| 154-02-2013-109 | Sous-opération 3A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de 3A et de la paroi ouest | O. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-110 | Sous-opération 3A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de 3A et de la paroi est | E. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-111 | Sous-opération 4A, Notre-Dame-du-Lac | Morceaux d'asphalte provenant de 4A | | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-112 | Sous-opération 4A, Notre-Dame-du-Lac | Vue pancarte «°Arrêt°» de 4A | O. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-113 | Sous-opérations 2A et 2B, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale du remplissage de la tranchée 2A et 2B | N. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-114 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Ambiance dessin strati 1A | S. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-115 | Sous-opération 4A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de 4A | O. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-116 | Sous-opération 4A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de 4A | E. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-117 | Sous-opération 4A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la fin de l'excavation de 4A | S.-E. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-118 | Sous-opération 4A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la fin de l'excavation de 4A | E. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-119 | Sous-opération 4A, Notre-Dame-du-Lac | Paroi sud détail de la portion centrale 4A | S. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-120 | Sous-opération 4A, Notre-Dame-du-Lac | Paroi ouest 4A | O. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-121 | Sous-opération 4A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la paroi sud portion ouest 4A | S.-O. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-122 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Paroi nord 1A (sans échelle) | N. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-123 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Paroi nord 1A (avec échelle) | N. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-124 | Sous-opération 4A, Notre-Dame-du-Lac | Ambiance dessin strati sud 4A | O. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-125 | Sous-opération 4A, Notre-Dame-du-Lac | Ambiance dessin strati sud 4A | O. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-126 | Sous-opération 3A, Notre-Dame-du-Lac | Ambiance remplissage de la tranchée 3A | N. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-127 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Paroi est 1A (avec corde et échelle) | E. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-128 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Paroi est 1A (avec corde et échelle) | E. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-129 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Paroi est 1A (sans corde avec échelle) | E. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-130 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Paroi est 1A (sans corde avec échelle) | E. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-131 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Vue du parement est du vestige 1A100, portion nord | O. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-132 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Vue du parement est du vestige 1A100, portion sud | O. | 2011-11-03 |
| 154-02-2013-133 | Notre-Dame-du-Lac | Vue générale avant l'excavation | E. | 2011-11-09 |
| 154-02-2013-134 | Notre-Dame-du-Lac | Vue générale avant l'excavation | S. | 2011-11-09 |
| 154-02-2013-135 | Général Notre-Dame-du-Lac | Ambiance – Pelle mécanique déplace les arbres | | 2011-11-09 |
| 154-02-2013-136 | Sous-opération 3B, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale après l'excavation de 3B | N. | 2011-11-09 |
| 154-02-2013-137 | Sous-opération 3B, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale après l'excavation de 3B – portion nord | N. | 2011-11-09 |
| 154-02-2013-138 | Sous-opération 3C, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale après l'excavation de 3C | O. | 2011-11-09 |
| 154-02-2013-139 | Sous-opération 3B, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale après l'excavation de 3B | S. | 2011-11-09 |
| 154-02-2013-140 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Stratigraphie de 1A après extension | E. | 2011-11-09 |
| 154-02-2013-141 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Stratigraphie du profil nord de 1A après extension | N. | 2011-11-09 |
| 154-02-2013-142 | Sous-opération 3C, Notre-Dame-du-Lac | Paroi nord de 3C, partie inférieure, portion ouest | N. | 2011-11-09 |
| 154-02-2013-143 | Sous-opération 3C, Notre-Dame-du-Lac | Paroi nord de 3C, partie supérieure, portion ouest | N. | 2011-11-09 |
| 154-02-2013-144 | Sous-opération 3C, Notre-Dame-du-Lac | Paroi nord de 3C, partie supérieure, portion centre | N. | 2011-11-09 |

| Numéro | Localisation | Description | Orient. | Date |
|-----------------|--------------------------------------|---|---------|------------|
| 154-02-2013-145 | Sous-opération 3C, Notre-Dame-du-Lac | Paroi nord de 3C, partie inférieure, portion centre | N. | 2011-11-09 |
| 154-02-2013-146 | Sous-opération 3C, Notre-Dame-du-Lac | Paroi nord de 3C, partie inférieure, portion est | N. | 2011-11-09 |
| 154-02-2013-147 | Sous-opération 3C, Notre-Dame-du-Lac | Paroi nord de 3C, partie supérieure, portion est | N. | 2011-11-09 |
| 154-02-2013-148 | Sous-opération 3C, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale, paroi nord de 3C, avec mètre | N.-O. | 2011-11-09 |
| 154-02-2013-149 | Sous-opération 3C, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale, paroi nord de 3C, sans mètre | N.-O. | 2011-11-09 |
| 154-02-2013-150 | Sous-opération 3B, Notre-Dame-du-Lac | Vue en plan d'un agencement de pierres avec briques de chaque côté | S. | 2011-11-09 |
| 154-02-2013-151 | Sous-opération 3B, Notre-Dame-du-Lac | Vue en plan d'un agencement de pierres avec briques de chaque côté | S. | 2011-11-09 |
| 154-02-2013-152 | Sous-opération 3B, Notre-Dame-du-Lac | Strati de la paroi est, portion nord de 3B (partie près de la brique) | E. | 2011-11-09 |
| 154-02-2013-153 | Sous-opération 3B, Notre-Dame-du-Lac | Strati de la paroi est, portion nord de 3B (au-dessus du mur et de la brique) | E. | 2011-11-09 |
| 154-02-2013-154 | Sous-opération 3B, Notre-Dame-du-Lac | Strati de la paroi ouest, portion nord de 3B (partie près du mur) | O. | 2011-11-09 |
| 154-02-2013-155 | Sous-opération 3B, Notre-Dame-du-Lac | Strati de la paroi ouest, portion nord de 3B (plus près du nord) | O. | 2011-11-09 |
| 154-02-2013-156 | Sous-opération 3B, Notre-Dame-du-Lac | Vue en plan d'une poutre à la moitié du centre-nord de 3B (en ligne avec 3C) | S. | 2011-11-09 |
| 154-02-2013-157 | Sous-opération 3C, Notre-Dame-du-Lac | Vue de la strati de la paroi ouest de 3C | O. | 2011-11-09 |
| 154-02-2013-158 | Sous-opération 3C, Notre-Dame-du-Lac | Vue de la strati de la paroi ouest de 3C | O. | 2011-11-09 |
| 154-02-2013-159 | Sous-opération 3C, Notre-Dame-du-Lac | Paroi sud de 3C, portion centrale | S. | 2011-11-09 |
| 154-02-2013-160 | Sous-opération 3C, Notre-Dame-du-Lac | Paroi sud de 3C, portion centrale (avec le niveau de bois) | S. | 2011-11-09 |
| 154-02-2013-161 | Général Notre-Dame-du-Lac | Vue générale du mur de soutènement, rive sud de la rivière | O. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-162 | Général Notre-Dame-du-Lac | Vue rapprochée de l'affaissement du mur, portion à l'ouest du décrochement | O. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-163 | Général Notre-Dame-du-Lac | Vue rapprochée de l'affaissement du mur, portion à l'ouest du décrochement | O. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-164 | Général Notre-Dame-du-Lac | Vue rapprochée de l'arbre et du mur de soutènement, portion à l'ouest du décrochement | O. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-165 | Général Notre-Dame-du-Lac | Vue générale du mur de soutènement, à partir de l'arbre jusqu'à l'extrémité ouest | O. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-166 | Général Notre-Dame-du-Lac | Vue générale du mur de soutènement, à partir de l'arbre jusqu'à l'extrémité ouest | O. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-167 | Général Notre-Dame-du-Lac | Vue rapprochée de l'agencement des pierres du mur de soutènement | S. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-168 | Général Notre-Dame-du-Lac | Vue générale du mur de soutènement, portion extrémité ouest | O. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-169 | Général Notre-Dame-du-Lac | Vue générale du mur de soutènement | E. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-170 | Général Notre-Dame-du-Lac | Vue de la rivière avec les pierres courbes (barrage de déviation) | E. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-171 | Général Notre-Dame-du-Lac | Vue générale du mur de soutènement, portion est (décrochement) | S. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-172 | Général Notre-Dame-du-Lac | Vue générale du mur de soutènement, portion est (décrochement) | S.-O. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-173 | Sous-opération 3D, Notre-Dame-du-Lac | Ambiance – Ghislain pioche | | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-174 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Partie ouest du vestige 6A100 | N. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-175 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Partie est du vestige 6A100 | N. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-176 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Vue détaillée de la partie est du vestige 6A100 | N. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-177 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Vue de la portion centrale de 6A100 | N. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-178 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Partie est du vestige 6A100 | N.-E. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-179 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale du vestige 6A100 | N.-E. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-180 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Vue en plongée du vestige 6A100 | E. | 2011-11-10 |

| Numéro | Localisation | Description | Orient. | Date |
|-----------------|--------------------------------------|--|---------|------------|
| 154-02-2013-181 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Morceau de béton avec grosse vis | S. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-182 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Vue détaillée du morceau de béton avec grosse vis | E. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-183 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Vue détaillée du pilier central dans la rivière | S. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-184 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Vue détaillée du sommet du pilier central dans la rivière | S. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-185 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale du pilier central et est dans la rivière | E. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-186 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Vue détaillée du sommet du pilier central dans la rivière | S. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-187 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale des trois piliers dans la rivière | E. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-188 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale des trois piliers dans la rivière | S.-O. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-189 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Vue détaillée de la portion ouest de 6A100 | N. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-190 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Vue détaillée de la portion ouest de 6A100 | N. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-191 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de 6A200 | S.-E. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-192 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de 6A200 | S. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-193 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Vue rapprochée de 6A200, fragment à l'est | S. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-194 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la localisation 6A100, 6A200 et trois piliers | S.-E. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-195 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la localisation 6A100, 6A200 et trois piliers | S.-O. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-196 | Général Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la localisation du barrage courbe et droit | S.-O. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-197 | Sous-opération 3D, Notre-Dame-du-Lac | Vue détaillée de 3D, portion sud, fin brun organique | N. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-198 | Sous-opération 3D, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de 3D, fin brun organique | N.-E. | 2011-11-10 |
| 154-02-2013-199 | Général Notre-Dame-du-Lac | Photo nulle | | 11-11-2011 |
| 154-02-2013-200 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la fin de la fouille 1A | N. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-201 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la fin de la fouille 1A | O. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-202 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Parement est de 1A100, portion sud | O. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-203 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Parement est de 1A100, portion sud, portion inférieure | O. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-204 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | 1A100 et ouverture en U | O. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-205 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | 1A100 et ouverture en U, vue détaillée | O. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-206 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | 1A100 et ouverture en U, vue détaillée | E. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-207 | Sous-opération 1A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de 1A100, partie supérieure | E. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-208 | Général Notre-Dame-du-Lac | Photo nulle | | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-209 | Général Notre-Dame-du-Lac | Photo nulle | | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-210 | Sous-opération 3D, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale du sondage au sud dans 3D, fin 3D2, début 3D3 | N. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-211 | Sous-opération 3D, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale du sondage au sud dans 3D, fin 3D2, début 3D3 | N. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-212 | Sous-opération 3D, Notre-Dame-du-Lac | Vue détaillée du sondage au sud dans 3D, 3D3 (arrière-plan) et début 3D4 | N. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-213 | Sous-opération 3D, Notre-Dame-du-Lac | Vue détaillée du sondage au sud dans 3D, 3D3 (arrière-plan) et début 3D4 | N. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-214 | Sous-opération 3D, Notre-Dame-du-Lac | Vue détaillée du sondage au sud dans 3D, fin 3D4, début 3D5 (stérile) | N. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-215 | Sous-opération 3D, Notre-Dame-du-Lac | Vue détaillée du sondage au sud dans 3D, fin 3D4, début 3D5 (stérile) | N. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-216 | Sous-opération 3D, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale du sondage au sud dans 3D, fin 3D4, début 3D5 (stérile) | N. | 2011-11-11 |

| Numéro | Localisation | Description | Orient. | Date |
|-----------------|---|--|---------|------------|
| 154-02-2013-217 | Sous-opération 3D, Notre-Dame-du-Lac | Vue détaillée du sondage au sud dans 3D, fin 3D4, début 3D5 (stérile) | N. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-218 | Sous-opération 3D, Notre-Dame-du-Lac | Vue détaillée du sondage au sud dans 3D, fin 3D4, début 3D5 (stérile) | N. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-219 | Sous-opération 3D, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale du sondage au sud dans 3D, fin 3D4, début 3D5 (stérile) | N. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-220 | Sous-opération 3E, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la strati au sud de 3E | S.-O. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-221 | Sous-opération 3E, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la strati au sud de 3E | S.-E. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-222 | Sous-opération 3E, Notre-Dame-du-Lac | Vue détaillée de la strati au sud de 3E (mètre à l'est) | S. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-223 | Sous-opération 3E, Notre-Dame-du-Lac | Vue détaillée de la strati sud de 3E (mètre au centre) | S. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-224 | Sous-opération 3E, Notre-Dame-du-Lac | Vue détaillée de la strati sud de 3E (mètre à l'ouest) | S. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-225 | Sous-opération 3E, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la strati nord de 3E | N.-O. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-226 | Sous-opération 3E, Notre-Dame-du-Lac | Vue détaillée de 3E100 | N. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-227 | Sous-opération 3E, Notre-Dame-du-Lac | Vue détaillée de 3E100 | N.-O. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-228 | Sous-opération 3E, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la portion sud de 3E | E. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-229 | Sous-opération 3E, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la portion sud de 3E | O. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-230 | Sous-opération 3E, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la portion sud de 3E | N. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-231 | Sous-opération 3E, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la fin de fouille de 3E | O. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-232 | Sous-opération 3B, Notre-Dame-du-Lac | Vue de la strati de la paroi ouest de 3B, portion nord | N.-O. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-233 | Sous-opération 3B, Notre-Dame-du-Lac | Vue de la strati de la paroi ouest de 3B, portion nord (3B100 visible) | S.-O. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-234 | Sous-opération 3B, Notre-Dame-du-Lac | Vue détaillée de 3B100 | S. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-235 | Sous-opération 3B, Notre-Dame-du-Lac | Vue détaillée de 3B100, en plan | E. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-236 | Sous-opération 3B, Notre-Dame-du-Lac | Vue détaillée de 3B100, en plan | N. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-237 | Sous-opération 3B, Notre-Dame-du-Lac | Vue détaillée de 3B300 | N.-O. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-238 | Sous-opération 3B, Notre-Dame-du-Lac | Vue détaillée de 3B200 | N.-E. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-239 | Sous-opération 3B, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de 3B400 | S. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-240 | Sous-opération 3B, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de 3B400 | N. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-241 | Sous-opérations 3B et 3C, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de 3B400 et 3C5 | O. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-242 | Sous-opérations 3B et 3C, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de 3B400 et 3C5 | S.-O. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-243 | Sous-opération 3B, Notre-Dame-du-Lac | Vue détaillée de la strati de la paroi est, portion centre (entre 3B400 et trou) | E. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-244 | Sous-opération 3B, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la portion centre et sud de 3B (amas de pierre) | S. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-245 | Sous-opération 3B, Notre-Dame-du-Lac | Portion centre (grosses pierres) de 3B, en plan | E. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-246 | Sous-opérations 3B et 3E, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la portion centre (grosses pierres) de 3B et 3E | O. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-247 | Sous-opération 3B, Notre-Dame-du-Lac | Vue détaillée de la strati de la paroi est de 3B (au sud des grosses pierres) | N.-E. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-248 | Sous-opération 3B, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la portion centre et sud de 3B (métal torsadé) | S. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-249 | Sous-opération 3B, Notre-Dame-du-Lac | Vue détaillée du métal torsadé | S. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-250 | Sous-opération 3B, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la portion centre et sud de 3B (métal torsadé) | N. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-251 | Sous-opération 3B, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la fin de la fouille de 3B | N. | 2011-11-11 |

| Numéro | Localisation | Description | Orient. | Date |
|-----------------|---|--|---------|------------|
| 154-02-2013-252 | Sous-opération 3C, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la strati au sud de 3C (arrière-plan poteau vert = vestige 3E100) | S. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-253 | Sous-opération 3C, Notre-Dame-du-Lac | Vue détaillée de la strati au sud de 3C, portion ouest, partie supérieure | S. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-254 | Sous-opération 3C, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la strati au sud de 3C | S.-O. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-255 | Sous-opération 3C, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la fin de la fouille de 3C | O. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-256 | Sous-opération 3D, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la fin de la fouille de 3D | N. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-257 | Sous-opération 3D, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la fin de la fouille de 3D, portion nord | N. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-258 | Sous-opération 3D, Notre-Dame-du-Lac | Vue de la paroi nord de 3D | N. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-259 | Sous-opération 3D, Notre-Dame-du-Lac | Vue de la paroi ouest de 3D, portion nord | N.-O. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-260 | Sous-opération 3D, Notre-Dame-du-Lac | Vue de la paroi ouest de 3D, portion centre | N.-O. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-261 | Sous-opération 3D, Notre-Dame-du-Lac | Vue de la paroi ouest de 3D, portion sud | O. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-262 | Sous-opération 3D, Notre-Dame-du-Lac | Vue de la paroi ouest de 3D, portion sud | N.-O. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-263 | Sous-opération 3D, Notre-Dame-du-Lac | Vue de la paroi ouest de 3D, portion sud | O. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-264 | Sous-opération 3D, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de la fin de la fouille de 3D | S. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-265 | Général Notre-Dame-du-Lac | Vue générale du site, à partir de l'ancien chemin | S.-E. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-266 | Général Notre-Dame-du-Lac | Vue générale du site, à partir du champ | S. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-267 | Général Notre-Dame-du-Lac | Vue générale du site | E. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-268 | Général Notre-Dame-du-Lac | Vue générale du site | N.-E. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-269 | Général Notre-Dame-du-Lac | Vue générale du site, portion sud | E. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-270 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Détail des broches dans 6A100 | N. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-271 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Vue de 6A200, fragment à l'est | E. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-272 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Vue de 6A200, fragment à l'ouest | O. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-273 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Vue de 6A200, fragment à l'ouest | N.-O. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-274 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Vue de 6A200, deux fragments | E. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-275 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Vue de 6A200, deux fragments | N.-E. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-276 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de 6A100 et de 6A300 | N. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-277 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale des vestiges sous le pont de vélo | N.-O. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-278 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale des vestiges sous le pont de vélo | O. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-279 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Vue de 6A400 | S. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-280 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Vue de 6A400 | S.-O. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-281 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Vue de 6A400, détail des deux pieux centraux | S. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-282 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Vue de 6A400, détail des deux pieux centraux, en plan | S. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-283 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale de 6A400 | O. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-284 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale du pont de vélo | S. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-285 | Sous-opération 6A, Notre-Dame-du-Lac | Vue générale du pont de vélo | S.-E. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-286 | Général Notre-Dame-du-Lac | Vue générale du site | N.-O. | 2011-11-11 |
| 154-02-2013-287 | Général Notre-Dame-du-Lac | Vue générale du site, portion sud | O. | 2011-11-11 |

| Numéro | Localisation | Description | Orient. | Date |
|-----------------|------------------------------|--------------------------|---------|------------|
| 154-02-2013-288 | Général Notre-Dame-du-Lac | Ambiance, fin de fouille | | 2011-11-11 |

ANNEXE 2 : INVENTAIRE DES ARTEFACTS

| Op. | Sous-Op. | Lot | Matériau | Nb. Art. | Nb. Obj. | Objet | Commentaires |
|-----|----------|-----|--|----------|----------|-------------------------------|--|
| 1 | A | 1 | 2.2.1.1-V teinté régulier vert | 5 | 1 | Vitre | Petits fragments de carreau épais (épais: 0,3 cm). |
| 1 | A | 1 | 3.1.1.13-Fer tréfilé | 3 | 1 | Boîtier | Boîtier en tôle (galvanisée ?), le dos est tombé, de forme rectangulaire à coins arrondis. Il y a une ouverture sur le dessus avec un filetage à l'extérieur. 12,5x 6 cm, épaisseur de 6,7 cm. Diamètre de l'ouverture extérieure : 4,3 cm et intérieure : 3 cm. |
| 1 | A | 1 | 3.1.1.13-Fer tréfilé | 2 | 2 | Clou | 1 complet (4,5 cm). 1 avec tête sans pointe. |
| 1 | A | 2 | 2.1.1-V Inc sans plomb | 7 | 1 | Bouteille | Plusieurs recollent, base rectangulaire (4,5x 9 cm) dont les deux petits côtés se terminent en pointe, talon arrondi (presque chanfreiné), cul légèrement en retrait, marque de plaque amovible sur le cul avec traces d'enlèvement non-poli, marque sur plaque: losange avec un D à l'intérieur, il y a un «C» à gauche et un petit «3» et un «2» à droite, deux marques verticales sur le côté qui rejoignent la plaque, épaule tombante, pas de col, goulot à filetage extérieur et bague aplatie, il y a un bouchon en plastique noir vissé sur le goulot, hauteur réelle de la bouteille: 20 cm. |
| 1 | A | 2 | 2.1.1-V Inc sans plomb | 4 | 1 | Bouteille (médicament ?) | Tesson de goulot avec lèvres arrondies (haut: 0,4cm), bague plate (haut: 0,6cm), col légèrement évasé vers le bas (haut préservée: 2cm), 2 marques verticales vont jusqu'à la lèvre, 1 marque horizontale un peu en-dessous de la bague, diamètre extérieur de l'ouverture: 2,4cm, diamètre intérieur de l'ouverture: 1,3cm. 3 petits tessons minces dont 2 sont légèrement courbes et un présente un angle droit. |
| 1 | A | 2 | 2.3.1.1-V couleur transparent vert foncé | 10 | 1 | Bouteille de gin | Couleur vert 7UP, 6 tessons recollent pour former la base de forme rectangulaire (5x9 cm) à coins arrondis avec talon arrondi et cul légèrement en retrait, trame pointillée sous le talon, marque de plaque amovible ovale sur le cul, marque horizontale au-dessus du talon, 2 marques verticales sur corps (et marque fantôme) qui rejoignent la marque horizontale; 4 tessons de corps (dont 2 recollent) avec marque en relief moulée sur deux lignes à l'horizontale : «KUYPE...» et «GIN», hauteur préservée de la bouteille: 9,7 cm. |
| 1 | A | 2 | 3.1.1.1-Fer indéterminé | 1 | 1 | Clé, outil | Ressemble à une clé à molette. Le manche est légèrement courbe. Une extrémité est pliée à 90 degrés. 20 cm de longueur totale. La tête mesure 6,5 cm x 6 cm. Elle comporte 3 ouvertures carrées d'environ 1x1 cm. |
| 1 | A | 2 | 7.6-Fer et bois | 1 | 1 | Indéterminé | Objet tubulaire, extrémité de la bande (haut: 1,4 cm, diam: 2,5 cm) avec ouverture au bout (diam: 1,3 cm) et un début de tube en bois (long préservée: 12 cm, diam: 1,8 cm). |
| 1 | A | 2 | 2.2.1.1-V teinté régulier vert | 39 | 1 | Vitre | Fragments de carreaux (épais: 0,3cm). |
| 1 | A | 2 | 2.2.1.3-V teinté régulier turquoise | 1 | 1 | Bouteille | Tesson courbe très épais, probablement un tesson de bouteille. |
| 1 | A | 2 | 2.1.1-V Inc sans plomb | 1 | 1 | Bouteille (huile ou parfum ?) | Complète avec un bouchon en métal ferreux vissé sur l'ouverture, liquide à l'intérieur, base circulaire (diamètre: 4,3 cm), talon arrondi cintré et cul légèrement en retrait, marque de plaque amovible ronde sur le cul, bas du corps est globulaire (haut: 3,2cm, diam: 5,4cm) surmonté d'une partie de forme carrée à coins chanfreinés légèrement évasée vers le bas, elle-même surmontée d'une partie globulaire (hauteur : 2,7 cm, diamètre : 4,4 cm), col rétréci vers le haut, petite bague arrondie et goulot fileté à l'extérieur, 2 marques verticales jusqu'à la plaque et marque horizontale un peu en-dessous de la bague, hauteur réelle: 19,3 cm. |
| 1 | A | 2 | 3.1.1.1-Fer indéterminé | 1 | 1 | Bande | Long préservée: 8,7cm, larg: 3,5 cm, épais: 0,1 cm. |
| 1 | A | 2 | 3.1.1.3-Fonte | 2 | 1 | Plaque | 1 morceau: 9x8 cm, épais: 0,3 cm; 1 morceau: 10x8 cm, épais: 0,6 cm. |
| 1 | A | 2 | 3.1.1.12-Fer laminé | 2 | 2 | Clou découpé | Complets (8cm et 15,5 cm). |
| 1 | A | 2 | 3.1.1.13-Fer tréfilé | 3 | 3 | Clou | Complets (5cm, 8cm et 12,3 cm). |
| 1 | A | 2 | 4.2.4-Plâtre | 1 | 1 | Enduit | Morceau informe, très crayeux, avec une vis ou un clou fiché à l'intérieur, diamètre: 15x8 cm, épaisseur : environ 3 cm. |
| 1 | A | 2 | 3.1.1.1-Fer indéterminé | 1 | 1 | Tuyau | Longueur préservée: 12 cm et diamètre : 1,8 cm. |
| 1 | A | 2 | 3.1.1.1-Fer indéterminé | 1 | 1 | Plaque (de fixation ?) | De forme rectangulaire. 0,5x4 cm. Épaisseur : 0,2 cm. Une extrémité est pliée à angle droit. |
| 1 | A | 3 | 1.1.1.3-TCG sans glaçure | 1 | 1 | Brique | Pâte rosée avec petites inclusions rouges et grises. 2 tranches soigneusement lissées. Dimensions préservées : 7x8 cm. |

| Op. | Sous-Op. | Lot | Matériau | Nb. Art. | Nb. Obj. | Objet | Commentaires |
|-----|----------|-----|--|----------|----------|-----------------------|---|
| 1 | A | 3 | 4.1.21-Calcédoine | 7 | 7 | Éclats | 3 gros éclats avec traces de croûte (pas du mortier), dont 1 mesure environ 26 x 14 cm, 1 mesure 13 x 11,5 cm et l'autre mesure 16,5 x 14cm. 4 autres éclats moyens sans trace de croûte. La calcédoine ressemble beaucoup à la formation du Groupe Chazy de la région de Chicoutimi Nord (référence : Vincent Lambert, communication personnelle, 26 janvier 2012). |
| 1 | A | 3 | 4.1.4-Grès | 1 | 1 | Meule | Fragment d'une meule en grès. Pierre très grossière conglomératique (Vincent Lambert, communication personnelle). Hauteur de 11 cm. Diamètre extérieur : 1 m. Le centre est absent. Cerclé d'une bande de fer d'une largeur de 2,4 cm à 3 cm d'un côté. |
| 1 | A | 3 | 2.3.1.1-V couleur transparent vert foncé | 5 | 1 | Bouteille de gin | Bouteille de gin en verre vert pâle (7UP). 5 tessons de corps à coupe rectangulaire à coins arrondis. Épaule tombante. Marques verticales de chaque côté et marque fantôme. Recollent avec 1A2. |
| 1 | A | 3 | 2.1-Verre Incolore | 1 | 1 | Bouteille | 1 tesson de corps qui recolle avec bouteille à bouchon de plastique noir. Corps à coupe rectangulaire avec 2 petits côtés en pointe. Marques de moule verticales. |
| 1 | A | 3 | 3.1.8.1-Aluminium | 1 | 1 | Tube de dentifrice | 1 tube de dentifrice complet vert pomme replié à une extrémité. Marque : «AVON/SEN/DEN/TAL/FOR THE * OF YOUR TEETH CALIFORNIA PERFUME CO. INC. AVON PRODUCTS INC. DIV NEW YORK MONTREAL. DIRECTIONS * AUTHORITIES ADVISE REGULAR BRUSHING OF TEETH AND MASSAGING OF GUM TO PROMOTE MOUTH HEALTH SEN-DEN-TAL IS ESPECIALLY VALUABLE FORTEETH * TO KEEP WHITE USE * ON BRUSH NIGHT AND MORNING ALSO AFTER MEALS WHEN POSSIBLE». |
| 1 | A | 3 | 3.1.1.1-Fer indéterminé | 1 | 1 | Plaque | Légèrement courbe. Dimension préservée : 6,5 x 4 cm. Épaisseur de 0,1 cm. |
| 1 | A | 3 | 3.1.1.12-Fer laminé | 4 | 4 | Clous découpés | 4 têtes sans pointe. |
| 1 | A | 3 | 3.1.1.1-Fer indéterminé | 1 | 1 | Patte de scellement ? | Extrémité en demi-lune. Longueur préservée de 9,2 cm. Largeur de 1,6 cm. Épaisseur moyenne de 1,5 cm et épaisseur à l'extrémité de 0,4 cm. |
| 1 | A | 3 | 2.2.1.1-V teinté régulier vert | 11 | 1 | Carreau | Fragments de carreaux épais (0,3 cm). |
| 1 | A | 3 | 2.1-Verre Incolore | 2 | 1 | Globe | 2 tessons de globe de luminaire. 1 avec ouverture cintrée au diamètre estimé à 6 cm et corps semble globulaire. 1 se rétrécit à une extrémité. |
| 1 | A | 4 | 3.1.8.1-Aluminium | 2 | 1 | Bouchon | 2 fragments d'un bouchon vissable (cassé en laboratoire). Diamètre de 2,5 cm. Hauteur de 1,2 cm. Plaqué jaune or. |
| 1 | A | 4 | 1.1.2.91-TCF jaune glaçure claire | 1 | 1 | Contenant | 1 tesson plat qui semble décoré d'une bande bleue. |
| 1 | A | 4 | 3.1.1.1-Fer indéterminé | 2 | 2 | Plaques | 1 plaque : longueur préservée de 10 cm, largeur de 8 cm et épaisseur de 0,6 cm. 1 plaque : longueur préservée de 6,8 cm, largeur de 8 cm et épaisseur de 0,4 cm. |
| 1 | A | 4 | 3.1.1.12-Fer laminé | 8 | 8 | Clous découpés | 6 complets, dont 4 avec bois. 5 cm à 9,5 cm. 2 avec têtes sans pointe. |
| 1 | A | 4 | 1.1.2.71-TCF blanche vitrifiée | 2 | 1 | Assiette ou soucoupe | Fond d'assiette ou soucoupe formé de deux tessons sans décor dont 1 avec base annulaire. |
| 1 | A | 4 | 3.1.1.1-Fer indéterminé | 1 | 1 | Clou ? | Tige sans tête ni pointe. |
| 1 | A | 4 | 1.1.2.71-TCF blanche vitrifiée | 1 | 1 | Contenant | 1 tesson plat comportant une marque par impression noire dont le lettrage est diffus et impossible à lire. |
| 1 | A | 4 | 1.1.2.71-TCF blanche vitrifiée | 7 | 1 | Tasse | 7 tessons qui recollent pour former une anse de tasse avec deux points d'appui verticaux. Forme une ouverture ronde de la dimension d'un doigt. 1 des tessons représente une partie de la tasse au coprs rectiligne et à lèvres amincies sans décor. |
| 1 | A | 4 | 2.3.1.1-V couleur transparent vert foncé | 1 | 1 | Bouteille de gin | 1 tesson de corps qui recolle avec 1A2. Marque : «DE KUYPE.../GIN». |
| 1 | A | 4 | 2.2.1.1-V teinté régulier vert | 10 | 1 | Carreau | 10 tessons de carreaux épais (0,3 cm). |
| 1 | A | 5 | 2.1-Verre Incolore | 1 | 1 | Bouteille graduée | 1 tesson de corps rectangulaire avec 1 coin arrondi et 1 coin chanfreiné. Marque en relief sur coin arrondi : petites barres horizontales dont une surmontée d'un 2. |
| 1 | A | 5 | 1.1.2.41-TCF argileuse blanche | 1 | 1 | Pipe | 1A5 surface. Fourneau de pipe complet. Marque imprimée vers le fumeur «T.D.». Hauteur des lettres : 1 cm. Hauteur du fourneau : 4 cm. Diamètre de l'ouverture : 2,3 cm. Post 1840. |
| 1 | A | 5 | 7.8-Fer et os | 1 | 1 | Couteau pliant | Complet. Lame complètement repliée aux deux extrémités. Il y a des plaques en métal cuivreux au bout arrondi. 2 plaques en os au milieu de chaque côté. Longueur de 8,6 cm. Longueur de la plaque en os : 4,8 cm. |

| Op. | Sous-Op. | Lot | Matériau | Nb. Art. | Nb. Obj. | Objet | Commentaires |
|-----|----------|-----|--|----------|----------|-------------------|---|
| 1 | A | 5 | 3.1.1.1-Fer indéterminé | 4 | 4 | Plaques | 4 fragments de plaques informes. |
| 1 | A | 5 | 3.1.2-Métaux et alliages cuivreux | 1 | 1 | Piquet (spike) | Piquet (spike) complet de 13 cm. |
| 1 | A | 5 | 3.1.1.12-Fer laminé | 13 | 13 | Clous découpés | 5 complets : 6 à 9 cm. 6 avec tête sans pointe et 2 corps. |
| 1 | A | 5 | 1.1.2.41-TCF argileuse blanche | 1 | 1 | Pipe | 1 fragment de fourneau de pipe sans décor et au rebord noirci. |
| 1 | A | 5 | 1.1.2.61-TCF blanche | 1 | 1 | Bol ou tasse | Très petit tesson de bol ou tasse au rebord aminci sans décor. |
| 1 | A | 5 | 2.2.1.3-V teinté régulier turquoise | 1 | 1 | Contenant ? | 1 petit tesson mince de corps courbe. |
| 1 | A | 5 | 2.3.1.1-V couleur transparent vert foncé | 2 | 1 | Contenant | 2 tessons de corps courbe vert jaunâtre avec grandes bulles effilées. |
| 1 | A | 5 | 2.2.1.3-V teinté régulier turquoise | 1 | 1 | Bouteille | Fragment d'une bouteille au col rétréci vers le haut et épaule tombante. Marque verticale jusqu'à la base du col. |
| 1 | A | 5 | 2.2.1.1-V teinté régulier vert | 12 | 1 | Indéterminé | |
| 1 | A | 5 | 2.3.1.1-V couleur transparent vert foncé | 1 | 1 | Bouteille de gin | 1 fragment qui recolle avec 1A2. Épaule tombante, col très court (hauteur 0,4 cm) rétréci vers le haut. Bague plate (hauteur de 1,1 cm). Goulot vissable (hauteur de 1 cm, diamètre extérieur de 2,5 cm et diamètre intérieur de 1,7 cm). Marques verticales jusqu'au goulot. |
| 1 | A | 5 | 2.1-Verre Incolore | 3 | 1 | Globe | 3 tessons minces courbes d'un globe de luminaire. |
| 1 | A | 6 | 5.1.1-Os | 1 | 1 | Dent | Dent de bovidé. |
| 1 | A | 6 | 3.1.1.1-Fer indéterminé | 1 | 1 | Indéterminé | 1 fragment avec beaucoup de concrétions. |
| 1 | A | 6 | 3.1.1.12-Fer laminé | 6 | 6 | Clous découpés | 6 clous avec beaucoup de concrétions. |
| 1 | A | 7 | 5.1.1-Os | 2 | 2 | Os | Sondage est. 2 fragments de côtes de mammifères moyens. |
| 1 | A | 7 | 1.1.2.71-TCF blanche vitrifiée | 9 | 8 | Assiettes | Sondage est. 2 fonds avec base annulaire sans décor. 4 rebords dont un avec marli concave, lèvre aplatie et semble avoir un motif de gerbe de blé en relief. 1 rebord avec marli très légèrement concave à la lèvre amincie rehaussée de deux fines lignes peintes (argent ou doré), dont 1 près du rebord et l'autre près de la bouge. |
| 1 | A | 7 | 3.1.1.13-Fer tréfilé | 2 | 1 | Boîte de conserve | Sondage est. 2 fragments de tôle qui forment ce qui semble être un couvercle d'un pot de peinture. |
| 1 | A | 7 | 3.1.1.3-Fonte | 1 | 1 | Plaque | Sondage est. Plaque complète rectangulaire. 18x 6,5 cm. Épaisseur de 0,8 cm. Trou perforé à 4 cm d'une extrémité dont le diamètre est de 1,3 cm. |
| 1 | A | 7 | 3.1.1.13-Fer tréfilé | 1 | 1 | Boulon | Sondage est. Gros boulon complet. 10,5 cm de long. |
| 1 | A | 7 | 3.1.1.13-Fer tréfilé | 1 | 1 | Piquet (spike) | Sondage est. 1 piquet (spike) complet à tête pliée à angle droit d'un côté. 15 cm de long. |
| 1 | A | 7 | 3.1.1.13-Fer tréfilé | 1 | 1 | Vis | Sondage est. Complète. Grosse tête. 3 cm de long. |
| 1 | A | 7 | 3.1.1.13-Fer tréfilé | 4 | 4 | Clous tréfilés | Sondage est. 2 complets (8 cm et 11 cm). 1 pointe sans tête et 1 très gros clou replié d'environ 20 cm. |
| 1 | A | 7 | 3.1.1.12-Fer laminé | 4 | 4 | Clous découpés | Sondage est. 4 clous dont 3 complets (7,5, 8,5 cm et 1 tordu) et 1 tête sans pointe. |
| 1 | A | 7 | 3.1.1.11-Fer forgé | 2 | 2 | Clous forgés | Sondage est. 2 complets de 8,5 cm. |
| 1 | A | 7 | 3.1.1.1-Fer indéterminé | 1 | 1 | Clou | Sondage est. Corps d'un clou dont la forme est indéterminée. |
| 1 | A | 7 | 5.5.1-Tissu | 1 | 1 | Lainage | Sondage est. Ressemble à un tissage de laine, semble brun foncé. Petite bande indéterminée. |
| 1 | A | 7 | 1.2.1.93-GG feldspathique pâle | 1 | 1 | Grand bol | Sondage est. Tesson de rebord à la tranche épaisse jaune pâle. Glaçure transparente d'aspect jaune. Rebord étalé avec bourrelet arrondi. Corps caréné. |
| 1 | A | 7 | 1.1.2.71-TCF blanche vitrifiée | 6 | 3 | Contenants | Sondage est. 4 tessons dont 2 courbes. 1 tesson courbe avec motifs en relief de gerbes de blé et trame de chevrons à l'extérieur. 1 tesson de rebord à lèvre aplatie. |
| 1 | A | 7 | 1.1.2.71-TCF blanche vitrifiée | 1 | 1 | Bol ou tasse | Sondage est. Tesson de fond avec pied cintré. Corps rectiligne arrondi. À la base : motif de bandes verticales moulées en relief à l'extérieur. |
| 1 | A | 7 | 1.1.2.61-TCF blanche | 1 | 1 | Bol ou tasse | Sondage est. Tesson courbe avec lèvre aplatie. 3 lignes parallèles espacées près du rebord, à l'intérieur. 1 rouge entre 2 bleues. |
| 1 | A | 7 | 1.1.2.61-TCF blanche | 2 | 2 | Contenants | Sondage est. 1 tesson courbe assez épais sans décor. 1 tesson mince courbe avec décor par impression bleu pâle au motif de fruits et de fleurs. |
| 1 | A | 7 | 1.1.2.41-TCF argileuse blanche | 2 | 2 | Pipe | Sondage est. 1 tuyau de pipe avec une extrémité arrondie. Longueur préservée de 7,5 cm. 1 tuyau courbe. Longueur préservée : 4,8 cm. |
| 1 | A | 7 | 2.1-Verre Incolore | 1 | 1 | Contenant | Sondage est. 1 rebord plat. Verre pressé au motif de diamants. |
| 1 | A | 7 | 2.1-Verre Incolore | 1 | 1 | Bouteille graduée | Sondage est. Tesson de corps cylindrique. Marque en relief : «1/4» surmonté de «1/2». |

| Op. | Sous-Op. | Lot | Matériau | Nb. Art. | Nb. Obj. | Objet | Commentaires |
|-----|----------|-----|--|----------|----------|-------------------------|---|
| 1 | A | 7 | 2.2.1.1-V teinté régulier vert | 1 | 1 | Bouteille | Sondage est. 1 tesson de corps. 1 coin arrondi, 1 coin chanfreiné. Marque en relief verticale : «...XIR AL...» |
| 1 | A | 7 | 2.1-Verre Incolore | 1 | 1 | Bouteille de médicament | Sondage est. Complète. Hauteur de 16,2 cm. Base rectangulaire au talon chanfreiné. Cul légèrement enfoncé. Marque en relief : «D» dans un triangle et marque dans une pastille qui déboude sur le chanfrein. Corps rectangulaire à 3 pans en retrait à coins chanfreinés |
| 1 | A | 7 | 2.3.1.1-V couleur transparent vert foncé | 1 | 1 | Bouteille de gin | Sondage est. 1 tesson de corps rectangulaire à coins arrondis. Recolle avec 1A2. Marque moulée en relief. |
| 1 | A | 7 | 1.3.1.21-PC avec glaçure | 2 | 1 | Tasse | Sondage est. 2 tessons qui recollent pour former 1/3 du corps d'une tasse sans fond. Corps rectiligne un peu bombé, lèvre amincie sans décor. |
| 2 | A | 99 | 1.1.2.61-TCF blanche | 3 | 1 | Assiette | 2 tessons sans décor. 1 tesson de rebord au marli plat et lèvre amincie sans décor. Diamètre estimé du rebord : 24 cm. |
| 2 | A | 99 | 1.1.2.71-TCF blanche vitrifiée | 11 | 1 | Petit bol | 11 tessons dont 8 recollent pour former le tiers d'un petit bol. Base annelée, bouge courte et bombée. Marli convexe, rebord évasé et lèvre arrondie. Décor peint sous glaçure : 2 fines lignes dorées : une sur le rebord et une entre la bouge et le marli. Feuille d'érable au centre du fond. Marque par impression de couleur verte sous le bol : «...FFORSHIRE POTTERY» (dans une banderole ou bannière) et «...KINSON LTD/ENGLAND». Diamètre estimé du rebord : 17-18 cm. Diamètre de la base annulaire : 8 cm. Hauteur totale : 5 cm. Arthur J. Wilkinson (LTD), Royal Staffordshire Pottery (and formerly at Central Pottery), Burslem, Staffordshire Potteries 1885- Formely Wilkinson & Holme. (Godden, p. 672-673). Ressemble à la planche 4171-3 C. 1910. |
| 2 | A | 99 | 1.1.2.61-TCF blanche | 1 | 1 | Tasse | Tesson de rebord avec cintré près du rebord, lèvre aplatie, corps rectiligne légèrement bombé. Bandes verticales moulées en relief. Décor floral par impression en pointillé vert foncé. Diamètre de l'ouverture : 9 cm. |
| 2 | A | 99 | 2.1-Verre Incolore | 1 | 1 | Indéterminé | Petit tesson à tranche épaisse. |
| 2 | A | 99 | 2.3.1.4-V couleur transparent vert foncé autre | 1 | 1 | Bouteille | Bouteille en verre vert 7UP. Fond de la bouteille au talon arrondi. Marque imprimée en relief sur le cul : «7949A/9**» et «D» dans un losange. Corps rectiligne. Marque sur le corps d'un côté en blanc : «A FRESH...DRINK/YOU LIKE 7UP/7UP LIKES YOU/THIS TRADE MARKED BOTTLE MUST NOT BE USED FOR ANY OTHER DRINK/CONTENTS 7 FL OZS». Autre côté : encadré comportant une femme de côté à gauche en maillot de bain levant les bras vers le ciel. À droite en haut : «7UP». En bas à droite : «TRADE MARK REG» et des bulles un peu partout. Diamètre de la base : 5,7 cm et hauteur préservée : 10,4 cm. Selon étiquette et logo de Dominion Glass : 1945 (Gagné, Pierre, 2006, Bouteilles de boisson gazeuse du Québec au XXe siècle, première édition, Collectophile, Mtl, p.254). |
| 2 | A | 99 | 2.3.1.2-V couleur transparent vert foncé britannique | 2 | 1 | Bouteille | 2 tessons recollent pour former la moitié du corps et fond d'une bouteille à alcool. Grandes bulles effilées dans le verre, texture de peau d'orange. Talon arrondi, base enfoncée. Marque en relief : «L» de côté, petit mamelon au centre. Corps rectiligne. |
| 2 | A | 99 | 3.1.1.13-Fer tréfilé | 2 | 2 | Clous tréfilés | 2 complets tordus. 16 à 16,5 cm de long. |
| 2 | A | 99 | 5.5.7-Cuir | 2 | 1 | Botte | 2 parties de hauts de bottes avec marque de couture et œillets en métal ferreux. Semblent appartenir à la même botte. Hauteur préservée : 25,5 cm. |
| 2 | A | 99 | 1.1.2.61-TCF blanche | 1 | 1 | Bol | Rebord à lèvre aplatie, corps légèrement globuleux. Décor à l'éponge à l'extérieur : motifs de feuillages bleus et gris. |
| 2 | A | 99 | 3.1.1.12-Fer laminé | 2 | 2 | Clous découpés | 1 avec tête et l'autre complet et plié : environ 10 cm de long. |
| 2 | B | 99 | 1.1.1.3-TCG sans glaçure | 1 | 1 | Brique | Fragment de pâte orangé rougeâtre. |
| 2 | B | 99 | 1.1.2.71-TCF blanche vitrifiée | 1 | 1 | Bol | Tesson de rebord ourlé en demi-lune à lèvre arrondie. Bande peinte rouge framboise près du rebord. |
| 2 | B | 99 | 2.2.1.1-V teinté régulier vert | 1 | 1 | Bouteille | Tesson à tranche épaisse. Corps cylindrique rectiligne. |
| 2 | B | 99 | 5.1.1-Os | 5 | 2 | Os | 1 maxillaire de porc (avec 6 Pré-molaires et 3 molaires) avec 2 canines et 1 incisive et 3 incisives détachées. 1 os long. |

| Op. | Sous-Op. | Lot | Matériau | Nb. Art. | Nb. Obj. | Objet | Commentaires |
|-----|----------|-----|--|----------|----------|------------------------------|--|
| 2 | B | 99 | 5.5.7-Cuir | 7 | 7 | Chaussures | 1 fragment de bottine : 1 côté constitué de la talonnette du dessus et l'aile du quartier. Trace de triple rang de couture sur les bords. 5 œillets en métal cuivreux. 2 agrafes et traces de 2 autres en métal cuivreux en haut de la cheville. 1 côté fragmentaire de soulier : quartier avec 5 œillets. 1 fragment indéterminé avec trace d'un rang de couture. 1 fragment d'un côté gauche d'un quartier et talonnette de bottine avec 9 œillets (traces de métal cuivreux). 1 fragment de bottine : quartier avec 5 œillets (traces de métal cuivreux). 1 fragment de semelle cloutée d'un soulier droit (manque l'extrémité des orteils) avec talon formé de 4 épaisseurs de cuir cloutées. 1 fragment de mule droite comprenant une semelle complète cloutée de 26,5 cm de longueur, le dessus et le contour du quartier avec 3 rangs de couture. |
| 2 | B | 99 | 3.1.1.13-Fer tréfilé | 1 | 1 | Barre | 2 extrémités repliées vers l'intérieur. Longueur préservée de 15,3 cm. |
| 2 | B | 99 | 3.1.1.12-Fer laminé | 6 | 6 | Clous découpés | 6 complets pliés. 8 à 10 cm. |
| 2 | B | 99 | 3.1.1.13-Fer tréfilé | 1 | 1 | Clou tréfilé | 1 complet plié. Environ 10 cm de long. |
| 2 | B | 99 | 2.1.1-V Inc sans plomb | 5 | 1 | Bouteille d'alcool | 5 tessons appartenant sûrement au même objet : 1 tesson à extrémité filetée avec bouchon de plastique noir fixé : col rectiligne, épaule rectiligne tombante, corps cylindrique rectiligne, étiquette noire sur le col. Marque moulée sur l'épaule : diamant à longue pointe vers le bas qui fait le tour. Diamètre du bouchon : 2,9 cm. 1 tesson de corps avec étiquette en losange noire, rouge et blanche. 1 tesson corps, 1 tesson d'épaule avec losange, 1 tesson de fond avec talon arrondi, base renforcée avec marque : dans un triangle : 6296/7/D. |
| 2 | B | 99 | 1.1.2.61-TCF blanche | 1 | 1 | Grand plat | Tesson de fond d'un plat qui semble ovale. Base annulaire. Décor par impression au motif Willow blue. |
| 2 | B | 99 | 2.3.1.4-V couleur transparent vert foncé autre | 3 | 1 | Bouteille | 3 tessons qui recollent pour former le goulot, le col, l'épaule et le début du corps d'une bouteille en verre vert 7up. Corps cylindrique rectiligne, épaule arrondie, col renflé, bague plate, extrémité à filetage. Hauteur préservée : 19 cm. Diamètre extérieur de l'ouverture : 2,4 cm. |
| 2 | B | 99 | 1.1.2.61-TCF blanche | 1 | 1 | Assiette | Tesson marli plat à la lèvre amincie sans décor. |
| 2 | B | 99 | 2.1.1-V Inc sans plomb | 1 | 1 | Bouteille de vinaigre | Complète. Base carrée renforcée au talon chanfreiné. Marque dans une pastille : «C» dans un triangle avec «/2661/5». Corps carré à coins chanfreinés se rétrécissant vers le haut. Épaule arrondie, col cylindrique, bague plate, ouverture à filetage. À la base du corps sur 1 côté : «CONTENTS 1 1/2 FL OZ». Base : 3,5 x 3,5 cm. Hauteur : 11,8 cm. Diamètre extérieur de l'ouverture : 1,8 cm. |
| 2 | B | 99 | 2.1.1-V Inc sans plomb | 1 | 1 | Pot Mason | Complet. Base renforcée, talon carré. Marque sur le cul : «C» dans un triangle avec «5/6292/7» et trame de pointillé. Corps rectiligne cintré et large ouverture à filetage. Marque : FL 8 OZ de chaque côté. Diamètre de la base : 6 cm. Hauteur totale : 10,4 cm. |
| 2 | B | 99 | 2.1.1-V Inc sans plomb | 1 | 1 | Bouteille de boisson gazeuse | Complète. Base légèrement renforcée, talon arrondi. Marque D dans un losange encerclé de : «CANADA DRY GINGER ALE LTD» et trame de chevrons sur le pourtour du cul. Corps rectiligne, épaule champenoise, marque fantôme. Col rectiligne avec extrémité à capsule. Diamètre de la base : 5,7 cm. Hauteur totale : 19,7 cm. Diamètre extérieur de l'ouverture : 2,6 cm. Marque sur l'épaule à la verticale répétée 8 fois : «CANADA DRY» avec ligne verticale entre chaque inscription. Elle est surmontée d'un losange. Marque entre l'épaule et le col à l'horizontale : «PRODUCT OF CANADA DRY». |
| 2 | B | 99 | 2.1.1-V Inc sans plomb | 1 | 1 | Bouteille de boisson gazeuse | Complète. Base renforcée et talon arrondi. Marque D dans un triangle. Marque à la base du corps : «CONTENTS 9 FLUID OZ». Corps rectiligne, épaule tombante, col rétréci vers le haut avec extrémité à capsule. Marque fantôme. Diamètre de la base : 6 cm. Hauteur totale : 22 cm. Diamètre extérieur de l'ouverture : 2,4 cm. |
| 2 | B | 99 | 2.2.1.1-V teinté régulier vert | 1 | 1 | Vitre | |

| Op. | Sous-Op. | Lot | Matériau | Nb. Art. | Nb. Obj. | Objet | Commentaires |
|-----|----------|-----|--|----------|----------|------------------------------|---|
| 2 | B | 99 | 2.3.1.1-V couleur transparent vert foncé | 1 | 1 | Bouteille | Tesson formant le fond, le corps, l'épaule et le début du col d'une bouteille à alcool. Base plate légèrement renfoncée, talon arrondi. Marque plaque avec marque en relief : «540» et «26 oz». Corps rectiligne évasé vers le haut, épaule arrondie, col renflé. 2 marques verticales (avec marque fantôme) de la base jusqu'au col. Diamètre de la base : 7,7 cm. Hauteur du corps : 21 cm. Hauteur totale préservée : 24,5 cm. |
| 2 | B | 99 | 1.2.1.93-GG feldspathique pâle | 1 | 1 | Contenant | Tesson légèrement courbe. Pâte grisâtre, glaçure transparente d'aspect grisâtre. |
| 2 | B | 99 | 2.3.1.4-V couleur transparent vert foncé autre | 1 | 1 | Bouteille de boisson gazeuse | 1 tesson de bouteille en verre vert 7UP. Corps cylindrique rectiligne avec étiquette rouge : "...P". |
| 2 | B | 99 | 5.3.2-Polystyrène | 1 | 1 | Verre | Fragment écrasé. Marque sous verre : «POLY-MAID CUP/MADE IN CANADA/PC1». |
| 2 | B | 99 | 1.1.2.71-TCF blanche vitrifiée | 4 | 1 | Contenant | 4 tessons courbes à tranche épaisse sans décor. |
| 2 | B | 99 | 1.1.2.71-TCF blanche vitrifiée | 3 | 1 | Petite assiette ou soucoupe | 2 tessons de bouge au décor par impression en pointillé vert foncé avec trame de guirlande. 1 tesson de fond plat au motif de fleur en-dessous. Marque sous le fond dans une pastille : «H DUDSO...». Dudson, Wilcox & Till LTD, Britannic Works, Hanley, Staffordshire Potteries, printed or impressed marks 1902-1926 (Godden, p.223, planches 1412-13). |
| 2 | B | 99 | 1.1.2.71-TCF blanche vitrifiée | 1 | 1 | Soucoupe | Tesson à lèvres aplatie. Décor de gerbe de blé près du rebord à l'intérieur. |
| 2 | B | 99 | 1.1.2.71-TCF blanche vitrifiée | 2 | 1 | Assiette | 2 tessons recollent : fond à base plate avec 4 fines lignes parallèles en relief sur son pourtour. |
| 2 | B | 99 | 1.1.2.71-TCF blanche vitrifiée | 1 | 1 | Tasse | Tesson de corps et rebord. Corps rectiligne avec bandes verticales moulées. Rebord à lèvres amincies avec motif de gerbe de blé. |
| 2 | B | 99 | 1.1.2.71-TCF blanche vitrifiée | 2 | 1 | Bol | 2 tessons qui recollent avec 2A. Marque : Wilkinson. |
| 2 | B | 99 | 5.3.1.1-Bakelite | 1 | 1 | Bouchon d'aérosol | Plastique rose qui est fondu en un endroit. Marque : «SHAKE BEFORE USING». Diamètre de 5 cm et hauteur de 3,4 cm. |
| 3 | A | 98 | 3.1.8.1-Aluminium | 1 | 1 | Tube | Petit tube fragmentaire d'onguent ? Sans décor et tordu. Une extrémité est repliée. Marque de série à l'extrémité : «LOT F53». |
| 3 | A | 98 | 1.1.1.3-TCG sans glaçure | 1 | 1 | Brique ? | Très petit nodule roulé par l'eau. Pâte rouge orangée. |
| 3 | A | 98 | 2.1.1-V Inc sans plomb | 1 | 1 | Bouteille | Partie d'un cul avec marque : «LABA...». |
| 3 | A | 98 | 3.1.4-Métaux et alliages plombifères | 6 | 1 | Grillage ou armature ? | 6 fragments d'armature en plomb à coins arrondis. Grillage intérieur en petits rectangles de 1,4 x 0,3 cm. Matière indéterminée présente dans les petits rectangles. 4 des fragments présentent une largeur réelle de 8 cm et une épaisseur de 1 cm. Les 2 autres ont une largeur réelle de 14,4 cm. |
| 3 | A | 98 | 5.2.3.2-Carton | 1 | 1 | Indéterminé | Fragment de carton sous forme d'une bande de 1,3 cm de large. Poil tapé à l'intérieur. |
| 3 | A | 98 | 3.1.1.1-Fer indéterminé | 1 | 1 | Piquet (spike)? | Corps d'un piquet (spike) ? Longueur préservée de 9,2 cm et section de 2,5 x 1,8 cm. |
| 3 | A | 98 | 2.2.1.1-V teinté régulier vert | 4 | 1 | Vitre | 4 tessons à tranche épaisse. |
| 3 | A | 99 | 1.1.1.3-TCG sans glaçure | 1 | 1 | Brique | Complète, pâte rougeâtre, trace lissage. Ciment sur les 2 grands côtés. Trace de suie et de carbonisation sur un pan, sur une épaisseur de 1 cm. 19,3 x 9,3 cm. Épaisseur de 5,3 cm. |
| 3 | A | 99 | 1.1.2.71-TCF blanche vitrifiée | 1 | 1 | Assiette | Tesson de fond avec base annulaire sans décor. |
| 3 | A | 99 | 1.1.2.71-TCF blanche vitrifiée | 1 | 1 | Soucoupe | Tesson rebord à bouge bombée et marli convexe. Lèvre aplatie, contour ondulé avec motif moulé sur le rebord : guirlande surmontée d'une trame de petits points et décor par impression en pointillé sur le marli : motif floral vert foncé. |
| 3 | A | 99 | 2.2.1.3-V teinté régulier turquoise | 2 | 1 | Bouteille | 2 tessons à tranche épaisse : corps cylindrique rectiligne. |
| 3 | A | 99 | 3.1.1.13-Fer tréfilé | 1 | 1 | Bouteille d'essence | Couche noire secteur nord. Petite bouteille d'essence en tôle. Marque «SHELL». Aplatie et tordue. |
| 3 | B | 4 | 2.2.1.5-V teinté régulier rose | 1 | 1 | Lampe à l'huile | Couche noire secteur nord. Tesson courbe avec rebord moulé godronné. |
| 3 | B | 4 | 2.3.1.4-V couleur transparent vert foncé autre | 1 | 1 | Bouteille | Couche noire secteur nord. Tesson de corps cylindrique rectiligne d'une bouteille en verre vert 7UP. |
| 3 | B | 4 | 2.3.1.2-V couleur transparent vert foncé britannique | 2 | 2 | Bouteilles | Couche noire secteur nord. 1 tesson formant la moitié d'un fond à base rectangulaire et au talon arrondi. 1 tesson d'épaule arrondie à texture de peau d'orange. |
| 3 | B | 4 | 5.1.5-Nacre | 1 | 1 | Bouton | Couche noire secteur nord. Complet, cassé en 2 (très fragile), à deux trous, bombés des 2 côtés. Épaisseur de 0,2 cm et diamètre de 1,3 cm. |

| Op. | Sous-Op. | Lot | Matériau | Nb. Art. | Nb. Obj. | Objet | Commentaires |
|-----|----------|-----|-------------------------------------|----------|----------|------------------------|--|
| 3 | B | 4 | 5.5.7-Cuir | 1 | 1 | Lanière de cuir | Couche noire secteur nord. 1 languette de cuir de 9,6 cm de long avec un œillet allongé à une extrémité. Largeur de la lanière : 0,9 cm. Extrémité de l'œillet 1,3 cm. La lanière est repliée à l'autre extrémité et cloutée. Une petite tige est insérée dans le repli. Ressemble à une partie de soulier pour enfant. |
| 3 | B | 4 | 2.2.1.3-V teinté régulier turquoise | 2 | 2 | Isolateurs électriques | Couche noire secteur nord. 1 petit tesson informe. 1 tesson avec début de forme arrondie et filetage intérieur. |
| 3 | B | 4 | 2.2.1.1-V teinté régulier vert | 5 | 1 | Vitre | Couche noire secteur nord. 5 tessons à tranche mince. |
| 3 | B | 4 | 1.1.2.61-TCF blanche | 2 | 1 | Contenant | Couche noire secteur nord. 2 petits tessons légèrement courbes sans décor. |
| 3 | B | 4 | 1.1.2.41-TCF argileuse blanche | 2 | 1 | Pipe | Couche noire secteur nord. 2 petits tessons d'un fourneau de pipe sans décor. |
| 3 | B | 4 | 1.1.2.71-TCF blanche vitrifiée | 3 | 1 | Contenant | Couche noire secteur nord. 3 petits tessons courbes sans décor. |
| 3 | B | 4 | 1.1.1.3-TCG sans glaçure | 0 | 0 | Brique ? | Couche noire secteur nord. Petit fragment très granuleux. Pâte rose saumon avec grosses inclusions rouges et blanches. |
| 3 | B | 4 | 1.1.2.104-TCF rouge glaçure brune | 2 | 1 | Contenant | Couche noire secteur nord. De type Rockingham. 2 tessons courbes non-identifiés avec glaçure des 2 côtés. Semblent moulés. |
| 3 | B | 4 | 1.1.2.61-TCF blanche | 1 | 1 | Bol | Couche noire secteur nord. Tesson de fond à tranche épaisse avec pied annulaire débordant. Base circulaire. Sans décor. Diamètre extérieur du pied annulaire : 10 cm. Hauteur du pied annulaire : 1,3 cm. |
| 3 | B | 4 | 1.1.2.61-TCF blanche | 1 | 1 | Assiette ? | Couche noire secteur nord. Tesson de fond plat avec décor par impression brun au motif Willow? |
| 3 | B | 4 | 1.1.2.71-TCF blanche vitrifiée | 2 | 2 | Assiettes | Couche noire secteur nord. 1 tesson de rebord qui semble présenter un contour ondulé, lèvres amincies et marli plat. 1 petit tesson de rebord avec décor par impression en pointillé vert foncé bleuté : motif indéterminé sur marli près du rebord, lèvres aplaties. |
| 3 | B | 4 | 3.1.1.1-Fer indéterminé | 1 | 1 | Plaque indéterminée | Couche noire secteur nord. Fragment de plaque carrée. Mesures préservées : 3,4 x 2,5 cm. Épaisseur indéterminée car trop de concrétions. |
| 3 | B | 4 | 3.1.1.12-Fer laminé | 1 | 1 | Clou découpé | Couche noire secteur nord. Avec tête, sans pointe. |
| 3 | B | 4 | 3.1.1.13-Fer tréfilé | 1 | 1 | Anse | Couche noire secteur nord. Anse formée d'un fil de métal tordu. Diamètre de 0,3 cm et longueur préservée d'environ 12 cm. |
| 3 | B | 4 | 3.1.1.13-Fer tréfilé | 6 | 6 | Clous tréfilés | Couche noire secteur nord. 6 complets (2 pliés) de 8 à 13 cm. |
| 3 | B | 4 | 1.1.2.71-TCF blanche vitrifiée | 1 | 1 | Assiette | Tesson de marli très légèrement concave, lèvres amincies, contour semble ondulé. |
| 3 | B | 4 | 3.1.1.1-Fer indéterminé | 1 | 1 | Indéterminé | Ressemble à une poignée en demi-lune. Longueur de 9 cm, largeur de 2 cm, hauteur de 4,5 cm et épaisseur de 0,7 cm. |
| 3 | B | 6 | 7.24-Métal cuivreux et verre | 1 | 1 | Perle | Brun orangé tapé entre les poutres de bois et les pierres en demi-cercle. Complète. Verre opaque blanc et filigrane bleu. Forme rectangulaire aux deux extrémités amincies (un peu ovoïde). Fil de métal cuivreux inséré dans la perle et replié aux deux extrémités pour former des attaches de forme ronde. Dimensions de la perle : longueur de 0,7 cm et largeur de 0,3 cm (0,2 aux 2 extrémités). |
| 3 | B | 6 | 3.1.2-Métaux et alliages cuivreux | 1 | 1 | Médaille | Brun orangé tapé entre les poutres de bois et les pierres en demi-cercle. Complète et tordue. De forme ovale avec attache ronde au sommet. 2 cm x 1,7 cm et épaisseur de 0,1 cm. Frappées des 2 côtés : 1 côté : Image d'homme barbu avec toge et auréole brandissant une croix et «BENEDICTI CRVX S.P.». De l'autre côté : croix entourée d'une trame de petits points et écriture autour et à l'intérieur. Autour de la trame de pointillé, en demi-cercle : «M.D.L.I.V.B.IHS.V.R.S.N.S.». À l'intérieur de la croix : ligne verticale : «NDSMD» et à l'horizontale : «CSHL». À l'extérieur de la croix, en haut à gauche : «C», en haut à droite : «S», en bas à gauche : «P» et en bas à droite : «B». Ces lettres représenteraient possiblement sa provenance. Peut-être fabriquée dans un sacuaire. Croix de Benoît. Saint-Benoît. Santi Padres ou Prioris. Fondateur Bénédictin. Bataille Montrassin. Fondateur. Pas beaucoup de dévotion au Québec. Peut-être Cistercien ? |
| 3 | B | 6 | 3.1.1.12-Fer laminé | 2 | 2 | Clous découpés | Brun orangé tapé entre les poutres de bois et les pierres en demi-cercle. 1 complet de 8 cm et 1 tête sans pointe. |
| 3 | B | 6 | 3.1.1.13-Fer tréfilé | 3 | 3 | Clous tréfilés | Brun orangé tapé entre les poutres de bois et les pierres en demi-cercle. 3 complets dont 1 avec bois. 2 de 8 cm de long et 1 plié. |

| Op. | Sous-Op. | Lot | Matériau | Nb. Art. | Nb. Obj. | Objet | Commentaires |
|-----|----------|-----|--|----------|----------|--------------------------------|--|
| 3 | B | 6 | 2.3.1.1-V couleur transparent vert foncé | 2 | 2 | Bouteilles d'alcool carrées | Brun orangé tapé entre les poutres de bois et les pierres en demi-cercle. 2 tessons de corps carré à coins arrondis avec fines lignes verticales parallèles moulées en relief sur pans du corps. 1 tesson verdâtre et 1 vert jaunâtre. |
| 3 | B | 6 | 2.3.1.1-V couleur transparent vert foncé | 1 | 1 | Bouteille | Brun orangé tapé entre les poutres de bois et les pierres en demi-cercle. 1 tesson courbe de corps ou épaule. |
| 3 | B | 6 | 1.1.2.41-TCF argileuse blanche | 1 | 1 | Pipe | Brun orangé tapé entre les poutres de bois et les pierres en demi-cercle. Fragment de fourneau sans décor. |
| 3 | B | 6 | 1.1.2.61-TCF blanche | 1 | 1 | Grand plat ouvert | Brun orangé tapé entre les poutres de bois et les pierres en demi-cercle. 1 tesson à tranche épaisse qui semble caréné. Décor à l'éponge bleu foncé au motif indéterminé. |
| 3 | B | 8 | 2.3.1.4-V couleur transparent vert foncé autre | 2 | 2 | Bouteilles de vin | Verre vert pâle. 1 tesson de cul en cloche avec gros mamelon. 1 tesson de talon arrondi avec début de cul en cloche. |
| 3 | B | 9 | 1.1.2.114-TCF chamois glaçure brune | 1 | 1 | Couvercle d'un grand récipient | Entier, mais manque quelques fragments de rebord. Mince glaçure transparente seulement sur le dessus, sur le bouton plat, sur la colerette et à l'extérieur de la colerette verticale. Plusieurs bandes moulées en relief et cercles concentriques sur le dessus. Colerette plate sous le couvercle et colerette convexe sur le dessus. Bande sur le pourtour du couvercle. Sommet du couvercle en étage plat. Colerette verticale droite à l'extérieur et en diagonale à l'intérieur. Talon plat. Marque de tournassage à l'intérieur. Diamètre 25,5 cm. Diamètre du bouton : 4,3 cm et sa hauteur : 1,2 cm. Largeur de la colerette : 2,4 cm. Hauteur de la colerette verticale : 2,3 cm et diamètre de 19,5 cm. |
| 3 | B | 12 | 2.3.1.1-V couleur transparent vert foncé | 2 | 2 | Contenants | Section sud, remblai. 1 tesson plat de couleur vert 7up et 1 tesson de ce qui semble être un corps angulaire à coins arrondis très pâle. |
| 3 | B | 12 | 5.3.1-Plastique | 1 | 1 | Peigne | Section sud, remblai. Moitié d'un peigne en plastique opaque bleu. Marque : «MADE IN (encerclé) CAN...». Longueur préservée de 6 cm, largeur d'environ 3,5 cm et hauteur des dents : 2,3 cm. |
| 3 | B | 12 | 5.3.1.2-Simili verre | 1 | 1 | Bouton | Section sud, remblai. Bouton à 4 trous complet blanc en imitation de verre : mi-chemin entre verre et porcelaine. Bombé d'un côté et centre aplati et autre côté au centre renfoncé. Épaisseur de 0,4 cm et diamètre de 1,8 cm. |
| 3 | B | 12 | 1.1.2.61-TCF blanche | 1 | 1 | Bol | Section sud, remblai. Tesson de corps globulaire. Décor à l'éponge bleu foncé à l'extérieur au motif de feuillage ? |
| 3 | B | 12 | 1.1.2.61-TCF blanche | 1 | 1 | Bol | Section sud, remblai. 1 tesson de fond circulaire avec pied annulaire débordant. On devine le début du corps (cassé, mais semble globulaire). Trace de calcination à la base. Diamètre extérieur du pied : 10 cm et hauteur du pied : 1,3 cm. |
| 3 | B | 12 | 1.1.2.61-TCF blanche | 1 | 1 | Tasse | Section sud, remblai. Anse de tasse à 2 points d'attache verticaux. De forme arrondie un peu plus haute sur le dessus. Sans décor. |
| 3 | B | 12 | 1.1.2.61-TCF blanche | 2 | 1 | Assiette ovale | Section sud, remblai. 1 tesson de rebord au marli très légèrement concave, lèvre amincie au contour ondulé. Décor par impression en pointillé vert au motif floral. 1 tesson de fond avec base annulaire avec début de bouge courte et bombée avec même décor que sur le marli. |
| 3 | B | 12 | 3.1.1.1-Fer indéterminé | 2 | 2 | Bandes | Section sud, remblai. 1 arrondie. Longueur préservée d'environ 23 cm, largeur d'environ 2 cm et épaisseur de 0,4 cm. 1 autre bande mince, tordue avec beaucoup de concrétions. Longueur préservée d'environ 15 cm, largeur de 2,3 cm et épaisseur de 0,2 cm. |
| 3 | B | 12 | 2.3.1.2-V couleur transparent vert foncé britannique | 3 | 3 | Bouteilles | Section sud, remblai. 1 goulot complet avec très petit col rétréci vers le haut avec lèvre rabattue. 1 demi-goulot avec très petit col rétréci vers le haut avec lèvre rabattue. 1 tesson de corps plat avec fines lignes verticales parallèles moulées en relief. |
| 3 | B | 12 | 1.1.2.104-TCF rouge glaçure brune | 2 | 1 | Assiette ou plat de service | Section sud, remblai. De type Rockingham. 1 tesson de fond circulaire plat avec marque de tournassage. 1 petit tesson indéterminé. |
| 3 | B | 12 | 2.2.3.1-V teinté au plomb vert britannique | 1 | 1 | Bouteille | Section sud, remblai. 1 tesson de corps carré (ou rectangle) à coins arrondis. |
| 3 | B | 12 | 3.1.1.12-Fer laminé | 6 | 6 | Clous découpés | Section sud, remblai. 6 complets pliés de 4,4 cm à 11 cm de long. |
| 3 | B | 12 | 3.1.1.13-Fer tréfilé | 4 | 4 | Clous tréfilés | Section sud, remblai. 2 complets de 9,5 et environ 13 cm. 2 corps. |
| 3 | B | 12 | 3.1.1.13-Fer tréfilé | 1 | 1 | Boulon | Section sud, remblai. Tête ronde bombée. Filetage sur 2,4 cm à l'extérieur. 1,1 cm de diamètre. |

| Op. | Sous-Op. | Lot | Matériau | Nb. Art. | Nb. Obj. | Objet | Commentaires |
|-----|----------|-----|--|----------|----------|----------------------|---|
| 3 | C | 5 | 3.1.1.1-Fer indéterminé | 1 | 1 | Fer à cheval | Complet. Empreinte de bois sur 1 côté. En forme de U et 2 extrémités repliées à 90 degrés. Hauteur totale : 13 cm, largeur totale de 12,5 cm. Largeur de la bande : 2,4 cm et épaisseur de 0,4 cm. Photos 16 à 19. |
| 3 | C | 5 | 1.1.2.41-TCF argileuse blanche | 1 | 1 | Bille | Complète. Diamètre de 1,9 cm. |
| 3 | C | 7 | 3.1.1.1-Fer indéterminé | 1 | 1 | Indéterminé | Petite pièce avec dent en triangle sur 1 côté. Longueur préservée : 4 cm, épaisseur de 0,9 cm et hauteur de la dent : 0,5 cm. |
| 3 | C | 7 | 3.1.1.13-Fer tréfilé | 1 | 1 | Clou tréfilé | Complet, avec bois, 8 cm. |
| 3 | C | 7 | 1.1.2.61-TCF blanche | 1 | 1 | Contenant | 1 très petit tesson sans décor. |
| 3 | D | 2 | 2.3.1.4-V couleur transparent vert foncé autre | 5 | 1 | Bouteille | 3 tessons de corps cylindrique régulier avec marques de moule verticales et marques fantômes. 2 tessons d'épaule. |
| 3 | D | 2 | 3.1.1.13-Fer tréfilé | 4 | 4 | Clous tréfilés | 3 complets, 1 de 5 cm et 2 de 8 cm de long. 1 avec tête sans pointe. |
| 3 | D | 2 | 3.1.1.12-Fer laminé | 14 | 14 | Clous découpés | 7 complets de 4,5 à 9,7 cm. 7 avec tête sans corps. |
| 3 | D | 2 | 2.3.1.4-V couleur transparent vert foncé autre | 3 | 1 | Bouteille | 3 tessons plats. |
| 3 | D | 2 | 2.1.1-V Inc sans plomb | 1 | 1 | Indéterminé | 1 petit tesson plat. |
| 3 | D | 2 | 1.1.2.71-TCF blanche vitrifiée | 1 | 1 | Assiette | Petit tesson de rebord à lèvres arrondies et décor de bande bleu ciel près du rebord. |
| 3 | D | 2 | 3.1.1.1-Fer indéterminé | 1 | 1 | Clou indéterminé | Avec tête, sans pointe. Beaucoup de concrétions. |
| 3 | D | 3 | 3.1.1.13-Fer tréfilé | 3 | 3 | Clous tréfilés | 3 complets : 4,5 cm, 7 et 8 cm. |
| 3 | D | 3 | 3.1.1.1-Fer indéterminé | 1 | 1 | Manche d'ustensile | Manche de fourchette ou cuillère. Largeur maximale du manche : 2,3 cm et minimale de 1,4 cm. De forme plate et mince (0,3 cm) rectangulaire aux coins arrondis se rétrécissant dans le bas (0,7 cm). Longueur totale préservée : 8,6 cm. Ce modèle se retrouve à la fin du XIXe et au début du XXe siècle (Tremblay, 1996, p.67). |
| 3 | D | 3 | 3.1.1.12-Fer laminé | 1 | 1 | Clou découpé | Complet. 8,5 cm. |
| 3 | D | 3 | 3.1.1.1-Fer indéterminé | 1 | 1 | Clou indéterminé | Avec tête sans pointe. Beaucoup de concrétions. |
| 3 | D | 3 | 1.1.2.41-TCF argileuse blanche | 1 | 1 | Pipe | Très petit tesson de fourneau de pipe sans décor. |
| 3 | D | 3 | 5.1.1-Os | 1 | 1 | Os | Fragment d'os long de mammifère. |
| 3 | D | 4 | 1.1.2.71-TCF blanche vitrifiée | 1 | 1 | Récipient ouvert | 1 petit tesson de fond avec base annulaire circulaire. |
| 3 | D | 99 | 3.1.2-Métaux et alliages cuivreux | 1 | 1 | Monnaie | Revers : profil d'homme barbu : Lincoln ? «LIBERTY» à gauche de son cou. 1/2 cercle supérieur : «IN GOD WE TRUST». Avers, en bas : «...MERICA». |
| 3 | D | 99 | 3.1.1.13-Fer tréfilé | 1 | 1 | Indéterminé | Fragment de tôle ? Mince. Forme indéterminée, beaucoup de concrétions. |
| 3 | D | 99 | 3.1.1.13-Fer tréfilé | 2 | 2 | Vis et boulon | Une vis sans tête dont la longueur préservée est de 7,3 cm et elle est recouverte de filetage sur 3 cm. Boulon carré vissé sur la vis. Tête de 1,8 cm de côté et épaisseur de 0,8 cm. |
| 3 | D | 99 | 3.1.1.13-Fer tréfilé | 1 | 1 | Capsule de bouteille | Complète. Beaucoup de concrétions. Diamètre de 3 cm et hauteur de 0,7 cm. |
| 3 | D | 99 | 3.1.1.13-Fer tréfilé | 5 | 5 | Clous tréfilés | 5 complets de 7 à 8 cm. |
| 3 | D | 99 | 3.1.1.12-Fer laminé | 4 | 4 | Clous découpés | 1 complet de 6,7 cm de long. 2 têtes sans pointe et 1 corps. |
| 3 | D | 99 | 5.1.1-Os | 5 | 5 | Os | 4 os longs et 1 côte moyenne de mammifère. |
| 3 | E | 5 | 5.1.1-Os | 4 | 4 | Os | 4 très petits fragments. |
| 3 | E | 5 | 3.1.1.12-Fer laminé | 3 | 3 | Clous découpés | 2 complets : 4 et 8 cm. 1 corps. |
| 3 | E | 5 | 1.1.2.71-TCF blanche vitrifiée | 1 | 1 | Contenant | Très petit tesson de rebord à lèvres aplaties. |
| 3 | E | 5 | 5.1.1-Os | 1 | 1 | Bouton | Moitié de bouton à 4 trous. Diamètre de 1,9 cm et épaisseur de 0,3 cm. Pourtour bombé. Incision circulaire autour des 4 trous. Revers poli et plat. |
| 3 | E | 5 | 1.1.2.71-TCF blanche vitrifiée | 1 | 1 | Assiette ovale | Grand tesson de rebord à lèvres aplaties, marli près du rebord convexe et motif de gerbe de blé moulé. Marli près de la bouge est concave avec empreinte de doigt. Arête sur le contour de la bouge et marli ondulé. |
| 3 | E | 99 | 2.3.1.1-V couleur transparent vert foncé | 1 | 1 | Bouteille | Verre vert 7UP. Tesson de corps cylindrique rectiligne. |
| 3 | E | 99 | 1.1.2.71-TCF blanche vitrifiée | 3 | 1 | Plat ouvert | 1 tesson courbe indéterminé sans décor. 1 tesson de rebord avec lèvres aplaties, marli concave au décor moulé non-identifié. 1 tesson d'arête de marli concave. Le contour de l'arête est ondulé. |

| Op. | Sous-Op. | Lot | Matériau | Nb. Art. | Nb. Obj. | Objet | Commentaires |
|-----|----------|-----|-----------------------------------|----------|----------|--------------------------------|--|
| 3 | E | 99 | 1.1.2.91-TCF jaune glaçure claire | 7 | 1 | Bol | 5 tessons écaillés à glaçure claire d'aspect jaune au décor banded ware : 2 bandes minces brunes parallèles horizontales surmontées d'une large bande verte. 1 tesson à la glaçure claire d'aspect jaune à l'extérieur et glaçure claire sur engobe blanc à l'intérieur, décor moulé qui semble floral à l'extérieur. 1 tesson écaillé à la glaçure claire sur engobe blanc à l'extérieur, décor mocha vert (térébenthine) de fougère. |
| 3 | E | 99 | 1.1.2.61-TCF blanche | 2 | 2 | Assiettes | Tesson de fond avec base annulaire aplatie : diamètre extérieur de 13 cm. Décor par impression en pointillé brun au motif Willow. 1 tesson de rebord à lèvre aplatie, marli plat sans décor. |
| 3 | E | 99 | 2.1.1-V Inc sans plomb | 2 | 1 | Petit récipient ouvert | Rebord ondulé. Tesson de fond avec repli vertical. Semble de forme carrée ou rectangle. |
| 3 | E | 99 | 3.1.1.13-Fer tréfilé | 1 | 1 | Couvercle de boîte de conserve | Complet, circulaire, replié. Diamètre de 10 cm. |
| 3 | E | 99 | 3.1.1.1-Fer indéterminé | 1 | 1 | Bande | Fragmentaire. Longueur préservée : 4,2 cm. Largeur de 1,5 cm. Épaisseur de 0,2 cm. |
| 3 | E | 99 | 3.1.1.13-Fer tréfilé | 3 | 3 | Clous tréfilés | 1 complet de 8,5 cm de long. 1 tête sans pointe. 1 corps. |
| 3 | E | 99 | 1.3.3.11-PF tendre vitreuse | 1 | 1 | Bol | Tesson de fond avec pied annulaire profilé en V. Hauteur du pied : 0,6 cm. Diamètre extérieur du pied : 10 cm. Bouge évasée qui semble globulaire. Sans décor. |
| 3 | E | 99 | 3.1.1.12-Fer laminé | 4 | 4 | Clous découpés | 1 complet tordu. 2 têtes sans pointe. 1 tige sans tête. |
| 4 | A | 99 | 1.1.2.71-TCF blanche vitrifiée | 1 | 1 | Contenant | Tesson rebord à lèvre amincie, décor par impression en pointillé gris en camaieu au motif indéterminé sur les 2 côtés. |
| 4 | A | 99 | 1.1.2.91-TCF jaune glaçure claire | 1 | 1 | Bol | 1 tesson rebord à glaçure claire d'aspect jaune des 2 côtés. Lèvre aplatie, corps cylindrique rectiligne. Décor à l'extérieur banded ware : 2 bandes blanches horizontales parallèles espacées, chacune entre 2 minces lignes brunes. |
| 4 | A | 99 | 1.1.2.71-TCF blanche vitrifiée | 2 | 1 | Bol | 2 tessons qui recollent pour former les 2/3 d'un fond avec pied annelé légèrement évasé vers l'extérieur. Fond renfoncé, cintré au-dessus du pied. Corps semble globulaire. Sans décor. Hauteur du pied : 1 cm et diamètre du pied : 7,3 cm. |
| 4 | A | 99 | 1.1.2.61-TCF blanche | 1 | 1 | Bol | Tesson du marli relevé à 45 degrés. Base annulaire aplatie. Manque rebord, décor sur le pourtour du fond : 2 bandes circulaires peintes en bleu foncé. Marli avec décor à l'éponge bleu foncé. |
| 4 | A | 99 | 1.1.2.41-TCF argileuse blanche | 1 | 1 | Pipe | Fourneau de pipe complet en hauteur. Manque la moitié du côté du fumeur. Étrier cassé sous le fourneau. Début du tuyau cassé sans décor. Presque à angle droit. Hauteur de 4 cm, diamètre de 2,1 cm. Hauteur de l'étrier : 0,5 cm. |
| 4 | A | 99 | 1.1.2.91-TCF jaune glaçure claire | 1 | 1 | Contenant | 1 tesson courbe à glaçure claire d'aspect jaune à l'extérieur. Glaçure claire sur engobe blanc à l'intérieur. Décor moulé à l'extérieur au motif indéterminé. |